Quelques activités de l'association.

2012

Le 17 mai, participation à la foire de l'Ascension avec une exposition sur l'histoire de l'hôtel de ville. Cette exposition a été représentée le 28 septembre lors de la journée des intercommunalités.

Visite de l'église de Vaux-lès-Mouzon les 17, 24 et 31 août.

Accueil de l'association "l'Ardenne à Paris" le 8 septembre avec une présentation de l'histoire de la ville suivie de "l'exploration" du bastion d'Orléans.

Le 16 septembre, lors des journées du patrimoine, M. Gaber a emmené un groupe fourni à la découverte des remparts de la ville.

2013

Foire de l'Ascension du 9 mai : organisation d'un concours photo sur les châteaux du pays d'Yvois.

Les 2, 9, 16 et 23 août, visite de l'église et du village de Sailly préparée par M^{me} Delphine Liégeois.

Les 14 et 15 septembre, à l'occasion des journées du patrimoine, 60 visiteurs ont pu découvrir les œuvres classées de la collégiale et de l'église de Wé ainsi que les combles de la collégiale.

Le Pays d'Yvois

2014 - Bulletin n° 14

p 2
Hommage et mot du président
Stéphane Gaber, Alain Bréda

p 4
Les casemates de la tête de pont de Montmédy situées dans le Pays d'Yvois
Stéphane Gaber

De la ligne Maginot dans notre secteur, chacun connaît l'ouvrage de La Ferté et son histoire. M. Gaber se propose de nous faire découvrir quatre autres casemates dont les équipages ont connu un sort moins tragique que celui de La Ferté.

p 8
La reconstruction après la Première Guerre mondiale à Margny et Herbeuval
Jean-Luc Guien

Dans le dernier numéro, nous évoquions le drame vécu par ces villages. La guerre terminée, il a fallu rebâtir et ce ne fut pas une mince affaire.

p 11
Sailly, la maison « Berryer »
Delphine Liégeois

De la houille à la Boulette ?
Une histoire surprenante où l'on voit que la recherche de minerai ne conduit pas nécessairement à la vie de château.

p 14
Les prisons de l'ancien bailliage de Carignan
Francis Raymond

Certaines nuits, les sous-sols de l'actuel hôtel de ville résonnent encore des plaintes des internés dont les graffitis se lisent sur les encadrements des fenêtres de l'arrière-cour…

p 19
Un peu de poésie
sur le village de Blagny

L'âme d'un village à travers le beau poème d'un inconnu se présentant lui-même comme « Heureux d'être ouvrier, légionnaire et poète » !

p 20
Monuments aux morts et autres réalisations commémoratives du Pays d'Yvois
Jean-Luc Guien

Découvrons sous un jour nouveau ces édifices qui font tellement partie du paysage urbain qu'on ne les remarque plus : ce sont les totems modernes devant lesquels la démocratie célèbre les rites républicains à chaque cérémonie officielle.

p 25
Lambert Closse, un gars de chez nous
Luc Jonet

Le destin hors du commun d'un homme qui réussit à élargir les murs de « chez nous ».

p 28
Les Durand de Prémorel, du Comtat Venaissin aux Ardennes
Jean-Luc Guien

Ou l'esprit européen au XIX^e siècle.

p 31
Le château de Tassigny à Sapogne-sur-Marche
Stéphane Gaber

Sentinelle de la nouvelle frontière après le rattachement du Pays d'Yvois à la France, ce beau château ne s'ouvre à la visite qu'une fois l'an pour les Journées du Patrimoine. Alors, en attendant…

p 34
Famille Chardel d'Ivoix
Jean Migette

Les Chardel s'illustrèrent au service d'Ivoix et le récit de leur saga est l'occasion d'en apprendre beaucoup sur les droits seigneuriaux, rentes et autres usages qui régissaient la vie quotidienne et garantissaient les transactions de toute nature avant qu'Ivoix ne devienne Carignan.

p 51
Publications récentes
A découvrir… et à lire.

p 52
Fonds documentaire et dons

p 53
Chronique

Nouvelles du pays d'Yvois, vie de l'association, recherches et découvertes...

p 56
Concours photos

Première de couverture : château de Tassigny (photo J.-J. Baron).
Quatrième de couverture : affiche d'inauguration et vestige du monument aux morts de 14-18 (archives et patrimoine de la ville de Carignan)

A la mémoire de...

Stéphane Gaber nous a quittés le 26 août 2013 à l'âge de soixante et onze ans. Passionné par l'histoire de son pays d'origine, il était président de notre association depuis sa création en 1982.

En septembre 2012, à l'occasion des journées européennes du patrimoine, il était revenu une dernière fois dans son "cher Pays d'Yvois". Ne ménageant pas sa peine malgré une grande fatigue, il avait encore su transmettre aux nombreux visiteurs des explications de qualité reposant sur une connaissance précise de l'histoire. Les personnes présentes avaient pu aussi apprécier sa simplicité et sa disponibilité.

Depuis, en dépit de graves problèmes de santé, il continuait à participer à la vie de l'association en rédigeant encore notamment deux articles pour le bulletin actuel. Le 9 août 2013, j'avais de nouveau eu le plaisir de recevoir des documents pour enrichir la chronique de ce bulletin ainsi que le traditionnel "Mot du président" que nous publions dans son intégralité.

Volonté, passion, rigueur, transmission et plaisir de partager ses connaissances : voici quelques traits de caractères qui correspondaient, je pense, à Stéphane Gaber.

Avec la disparition de M. Gaber, le Pays d'Yvois perd donc l'un de ses défenseurs les plus ardents et les plus compétents.

Ayant passé sa jeunesse à Blagny où son père travaillait à l'usine, ce sont les études qui ont amené Stéphane Gaber à Nancy où il deviendra professeur d'allemand. Parallèlement à cette activité professionnelle et à sa vie familiale, il se consacrera aussi à sa passion en obtenant un doctorat en histoire. Ses recherches porteront sur l'histoire de la Lorraine mais bien sûr également sur l'histoire de son pays d'origine.

Président du Cercle Historique et Artistique Yvoisien pendant trente et un an, il a, au cours de ces années, contribué très largement à faire connaître notre petite région au-delà de ses limites et cela grâce notamment à des conférences et à de nombreuses publications tant locales que régionales.

Au même titre que l'ouvrage du Père Delahaut publié en 1822, « l'Histoire de Carignan et du Pays d'Yvois » qu'il a rédigé en 1976 restera une source de documentation et une référence incontournable pour les amateurs ou les spécialistes intéressés par notre histoire locale.

Pendant une dizaine d'années, à partir de 1976, Stéphane Gaber a dirigé le chantier de fouilles de la villa gallo-romaine de Maugré en ayant réussi à motiver et à former une équipe soudée de bénévoles qui se retrouvaient avec plaisir d'année en année.

N'oublions pas aussi les nombreuses excursions encadrées et guidées bénévolement qui ont permis aux participants de mieux connaître l'histoire de la région.

Sa passion du patrimoine local l'a aussi amené à faire connaître les vestiges exceptionnels des fortifications d'Yvois et en particulier les casemates construites sous Charles Quint. Grâce à de nombreuses démarches tant auprès des municipalités successives que des autorités régionales de la culture, l'ensemble de ces fortifications a été classé monument historique en 1994.

M. Gaber regrettait toutefois que ce classement n'ait pas contribué à une meilleure sauvegarde et à une mise en valeur touristique de ce patrimoine.
Récemment, il avait cependant eu la satisfaction d'apprendre la réalisation de travaux au niveau du bastion Gouvion ainsi que la rénovation prochaine du corps de garde.

En 2010, M. Gaber avait reçu la médaille de la ville de Carignan au titre du travail effectué bénévolement depuis plus de trente ans au service de l'histoire et du patrimoine yvoisien.

Ancien président de l'académie nancéenne de Stanislas, historien reconnu en Lorraine et en Champagne-Ardenne, M. Gaber avait gardé un fort attachement pour son pays natal où il avait gardé des attaches familiales et il y revenait toujours avec un grand plaisir.
L'un des derniers souhaits était que la ville retrouve son nom antique d'Yvois ou d'Yvois-Carignan. Nous pouvons simplement espérer que cela se réalise un jour.

En écrivant ces quelques lignes, nous avons bien-sûr une pensée pour la famille de M. Gaber et en particulier pour son épouse ainsi que pour son fils.

F. RAYMOND

Le mot du Président

Il ne m'est pas facile de rédiger cet « éditorial » car mes très graves problèmes de santé me tiennent éloigné de Carignan. Fort heureusement, il reste des membres du bureau tels que Corinne Lecompte et Francis Raymond ainsi que Jean-Luc Guien pour effectuer un travail que je suis bien incapable d'accomplir. Cependant, grâce au téléphone et à Internet, je suis régulièrement tenu au courant de ce qui se passe dans le pays de ma jeunesse.

Notre bulletin a atteint sa vitesse de croisière et des sujets très variés ont été traités dans les treize premiers numéros. Nous avons essayé d'évoquer la plupart des communes du Pays d'Yvois mais un certain nombre d'entre elles n'ont pas encore trouvé leur « historien » si bien qu'il reste beaucoup de sujets dont il faudrait parler.

Logiquement, en tant que chef-lieu de canton, la ville de Carignan est privilégiée et il s'y passe souvent quelque chose. Les travaux de remise en état du corps de garde, tant attendus, devraient débuter en septembre. La partie du rempart, qui s'était effondrée récemment, a été rapidement reconstruite mais le bastion Saint-Gilles, qui s'est écroulé en 1988, n'a toujours pas été réparé, ce que remarquent tous ceux qui parcourent le fossé. Hélas, l'argent manque et le patrimoine ne constitue pas une priorité alors que, si les touristes viennent nombreux en France, c'est pour y visiter nos monuments. S'il existait une signalisation appropriée, ils s'arrêteraient aussi à Carignan.

Pour ma part, j'essaie de faire connaître l'histoire de Carignan en dehors du canton car notre région demeure trop peu connue. C'est pourquoi, j'ai publié des articles dans d'autres revues ardennaises et lorraines.

Comme je l'ai déjà fait, je renouvelle mon appel à collaboration pour enrichir notre publication et tous les nouveaux auteurs seront les bienvenus, surtout ceux qui pourraient évoquer les villages du Pays d'Yvois dont il n'a pas encore été question.

Stéphane GABER

Suite au décès de M. Gaber, l'association a tenu une assemblée générale extraordinaire le 9 novembre 2013 pour compléter le conseil d'administration et élire le nouveau président. C'est M. Alain Bréda qui a été élu à l'unanimité à ce poste : nous lui laissons la parole.

Ayant été élu comme successeur de M. Gaber, je vais m'efforcer, avec l'aide des membres du Cercle Historique et Artistique, de faire vivre notre association en essayant avec réalisme mais aussi obstination de protéger, mettre en valeur et faire connaître le patrimoine du "Pays d'Yvois" cher à M. Gaber. Tout cela bien sûr sera fait en maintenant des relations suivies avec les représentants locaux et les instances du patrimoine.

Les tâches ne sont pas simples, les remparts continuent à se dégrader plus vite que les restaurations entreprises. Il faudrait mettre en valeur ce qui existe encore et peut-être aussi ce qui a pu exister avec par exemple la pose en ville de panneaux de grandes dimensions reproduisant des cartes postales anciennes.

En dehors de la sortie de ce bulletin, nous avons aussi entamé la préparation de deux expositions concernant la Première Guerre mondiale. Elle se dérouleront le jour de la foire artisanale du 29 mai puis durant la semaine du 8 au 16 novembre. Notre association va aussi se consacrer au suivi des travaux de réhabilitation du corps de garde et ensuite à l'animation de cet espace à vocation historique, culturelle et touristique. Voici donc une année qui s'annonce riche en activités.

Alain BREDA

LES CASEMATES DE LA TÊTE DE PONT DE MONTMEDY SITUEES DANS LE PAYS D'YVOIS

Entre 1935 et 1938, après décision prise par la C.O.R.F. (Commission d'Organisation des Régions Fortifiées) en 1934, la ligne Maginot avait été prolongée vers l'ouest, face à la Belgique et la nouvelle position, qui appartenait au secteur fortifié de Montmédy, reçut le nom de « Tête de pont de Montmédy » (T.P.M.). En raison d'une limitation des crédits, il n'avait pas été possible de suivre le projet initial si bien que l'on s'est contenté de construire quatre ouvrages, ceux de Velosnes, Thonnelle, du Chênois et de La Ferté. Seul ce dernier se trouve dans le département des Ardennes. Quant au Chênois, il a été implanté à la limite des départements de la Meuse et des Ardennes si bien que deux de ses casemates se situent sur le territoire de la commune de Signy-Montlibert. Entre les ouvrages, avaient été édifiées douze casemates d'infanterie chargées d'assurer la défense des intervalles. Quatre d'entre elles ont été implantées dans le pays d'Yvois et nous nous proposons de les décrire. Elles ont de nombreux points communs. Seule la casemate de Moiry est double c'est-à-dire qu'elle possède deux chambres de tir alors que celle de Sapogne devait être l'embryon d'un petit ouvrage qui n'a jamais été construit.

Les spécificités de la T.P.M.

La T.P.M. appartient aux Nouveaux fronts de la ligne Maginot et elle a non seulement bénéficié de l'expérience acquise antérieurement mais aussi d'armements et de cuirassements* nouveaux. C'est ainsi que les cloches G.F.M. (guet -fusil-mitrailleur) sont de type B avec des créneaux à rotule plus résistants que ceux du type A. Les cloches de mitrailleuses ont été remplacées par de grandes cloches, généralement à deux créneaux, qui pouvaient recevoir une arme-mixte (canon de 25 antichar et jumelage de mitrailleuses Reibel de 7,5 mm, installés sur un « trumelage* »). Grâce à une plate-forme rotative, l'arme pouvait utiliser l'un ou l'autre créneau. Quant aux chambres de tir sous casemate, elles furent toutes dotées d'un canon de 47 mm antichar, très efficace contre les blindés existant en 1940. Par ailleurs, les créneaux de fusil-mitrailleur de type RB ont souvent été remplacés par des créneaux FMB 40 à rotule qui étaient beaucoup plus solides. L'architecture des casemates a aussi été modifiée et elles ont des formes plus fuyantes. Les projecteurs ont été installés sous abri bétonné sur le côté des chambres de tir. Alors que dans les anciens fronts les casemates étaient fermées en façade par une porte blindée, celles de la T.P.M. sont munies d'une grille à gros barreaux et la porte blindée est placée en chicane. Dans les casemates simples, la grille est précédée d'un fossé diamant* tandis que les casemates doubles n'en possèdent pas.

Les casemates étaient entourées par un réseau de fil barbelé et des rails antichars installés sur toute la position assuraient la défense contre les blindés.

La casemate de Margut

Casemate simple de Margut après disparition d'une partie de la rocaille. *(photo S. Gaber)*

Edifiée au sud du village, sur les pentes du mont Saint-Walfroy, elle a bénéficié d'une chambre de tir sous casemate qui flanque vers le bloc 1 de l'ouvrage de La Ferté situé à environ 1800 mètres avec lequel elle contrôlait la route de Margut à Stenay (trouée de Stenay). Comme toutes les casemates de la tête de pont, elle a été construite sur deux niveaux reliés par un escalier. On y accédait en franchissant une passerelle installée sur le fossé diamant. L'entrée, défendue par un fusil-mitrailleur, est fer-

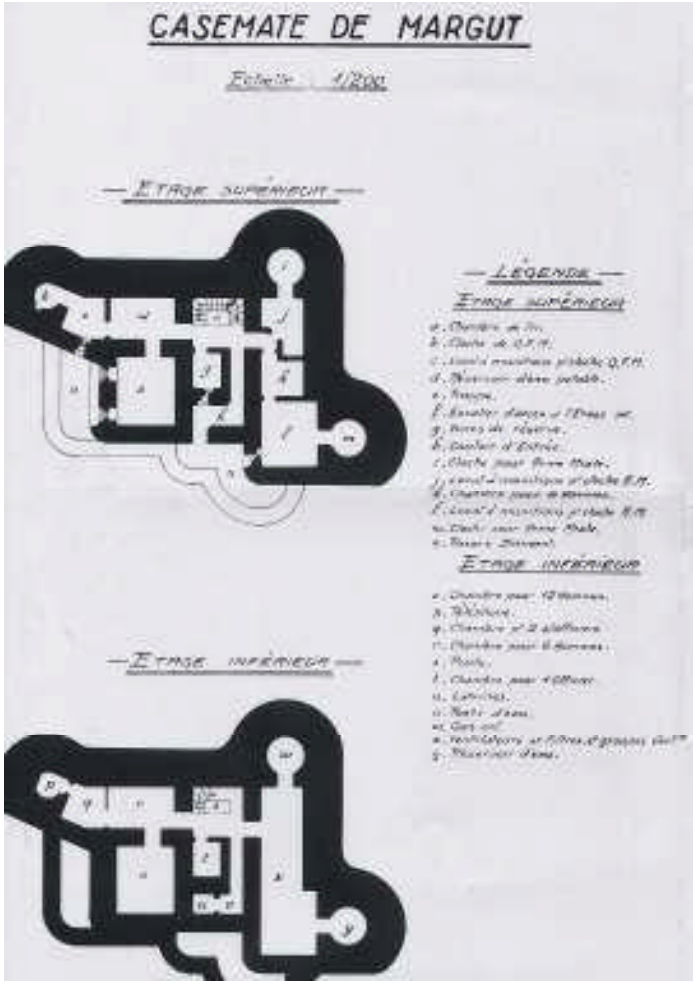

Plans de la casemate de Margut (collection particulière).

mée par une grille.

Un autre fossé diamant, que défend un créneau de F.M. (fusil-mitrailleur) en caponnière*, a été creusé devant la chambre de tir qui était armée de deux jumelages de mitrailleuses Reibel. L'un des créneaux avait également reçu un canon de 47 mm antichar qui coulissait sur un double rail fixé au plafond, système qui permettait d'utiliser soit le jumelage, soit le canon

Casemate de Margut : intérieur d'une cloche pour arme mixte.

selon les objectifs qui se présentaient. Pour empêcher l'ennemi de descendre dans le fossé, on avait installé des goulottes lance-grenade. Un projecteur de 350 mm sous abri bétonné a été ajouté pendant la Drôle de guerre.

Cette casemate est surmontée de trois cloches : une G.F.M. servant au guet, équipée d'un F.M. et deux cloches à deux créneaux pour une arme mixte.

L'étage supérieur, qui était l'étage de combat, possédait des locaux à munitions pour les cloches, un local pour les vivres de réserve et une chambrée pour quatre hommes.

Un escalier permettait de rejoindre l'étage inférieur où était installée la majorité de l'équipage qui dormait dans deux chambrées, l'une pour douze hommes, l'autre pour six. Deux sous-officiers occupaient une autre chambre et seul le chef de casemate, un officier, avait droit à une chambre individuelle. L'équipage comptait trente-trois hommes.

L'eau était fournie par un puits situé à l'étage inférieur où se trouvaient aussi le central téléphonique, les latrines, les groupes électrogènes, la réserve de gas-oil, un réservoir d'eau, les ventilateurs et les filtres destinés à dépolluer l'air extérieur et contrer une attaque par gaz.

La casemate de Moiry

Casemate double de Moiry. *(S. G.)*

Construite pour surveiller la vallée de la Marche, voie d'accès depuis la Belgique, c'est la seule casemate double du Pays d'Yvois. Elle possède donc deux chambres de tir, comparables à celle de Margut. Chacune a bénéficié d'un projecteur sous abri bétonné. L'une des chambres de tir flanque vers la casemate de

Cloche G.F.M. de la casemate de Moiry avec impacts d'obus allemands de 37 mm. *(S. G.)*

Margut et l'autre vers la casemate de Sainte-Marie. A l'origine, elle était reliée à la route nationale par un chemin, aujourd'hui disparu.

La grille d'entrée n'est pas précédée d'un fossé diamant alors qu'il en existe un devant chaque chambre de tir. L'entrée est défendue par un créneau FMB 40 qui a remplacé le créneau d'origine de type RB. La casemate est surmontée de quatre cloches : deux G.F.M. placées sur le côté de chaque chambre de tir et deux cloches pour une arme mixte. L'équipage, qui était évidemment plus important (46 hommes), dormait dans les chambrées de l'étage inférieur où l'on trouvait aussi les moteurs chargés de produire le courant électrique, les filtres, les réservoirs d'eau et de gas-oil.

La casemate de Sainte-Marie

Aspect en 1980. *(S. G.)*

Ainsi que l'on peut toujours le constater, la casemate de Sainte-Marie, édifiée au-dessus de la filature du même nom, a nécessité des terrassements considérables et occupe une position remarquable et dominante au-dessus de la vallée de la Marche. Huit cents mètres la séparent de la casemate de Moiry. Sa chambre de tir, flanquée par un projecteur sous béton, croise ses feux avec la casemate de Sapogne. C'est une casemate simple, comparable à celle de Margut mais elle est surmontée de quatre cloches : deux pour une arme mixte et deux G.F.M dont l'une était utilisée comme observatoire. C'est pourquoi l'on trouvait un poste de radio à l'intérieur de la casemate. Son antenne avait été fixée sur façade mais il n'en reste que les traces des supports. On y accédait en franchissant un fossé diamant. Son équipage était de trente-huit hommes.

La casemate de Sapogne

Chargée de surveiller la vallée de la Marche, cette casemate porte le nom d'un village proche et a été construite à une distance presque égale de la casemate de Sainte-Marie et de l'ouvrage du Chênois. Son équipage était de trente-trois hommes.

Son unique chambre de tir avec projecteur extérieur flanque vers Sainte-Marie et possédait le même armement que la casemate de Margut décrite ci-dessus. Elle a aussi trois cloches, deux pour arme-mixte et une G.F.M. L'entrée, fermée par une grille, est précédée d'un fossé diamant.

Appelée aussi casemate de Sapogne-Ouest, il avait été prévu d'en faire un petit ouvrage d'infanterie à quatre blocs si bien que des crédits avaient été engagés pour le creusement d'un puits permettant l'accès aux galeries.

Casemate de Sapogne : cloche pour arme mixte. *(S. G.)*

Porte-grille de la casemate de Sapogne. *(S. G.)*

L'état actuel des casemates

Les quatre casemates que nous venons de décrire sont vides et pour avoir une idée de leur aménagement intérieur, il faut se rendre au bloc 1 de l'ouvrage de La Ferté qui, du moins pour l'étage supérieur, est en réalité une casemate simple, comparable à celle de Margut.

En 1940, la casemate de Margut a été prise à partie par l'artillerie allemande et de nombreux impacts sont visibles sur le béton alors que les traces des bombardements que l'on pouvait voir devant la chambre de tir ont disparu.

La casemate de Moiry a été l'objet d'une tentative d'attaque en mai 1940 et il subsiste des impacts d'obus de 37 mm sur les cloches. Les deux autres casemates conservent aussi quelques traces des combats de 1940.

La casemate de Margut nous est parvenue en relatif bon état mais la rocaille a été partiellement enlevée alors que les fossés diamant de celle de Moiry ont été comblés.

A Sainte-Marie, qui a perdu une partie de sa rocaille*, les cloches et la dalle de toiture ont été dégagées et peintes d'une couleur claire. Cette casemate fait partie intégrante d'un terrain de golf. Seule celle de Sapogne a conservé l'aspect qu'elle devait avoir à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Ces quatre casemates sont aujourd'hui des témoins d'une époque révolue au cours de laquelle la France avait entrepris d'importants travaux de fortification pour défendre ses frontières. Désormais, elles appartiennent au patrimoine militaire du pays d'Yvois.

Stéphane GABER

Bibliographie :

GABER S., *Le secteur fortifié de Montmédy 1935-1940,* Metz, Serpenoise, 2000.

GABER S., « La ligne Maginot en Meuse », *Meuse en guerres, Actes des Journées d'études meusiennes*, Bar-le-Duc, 2010, 177-188.

GIULIANO G., *Les soldats du béton. La ligne Maginot dans les Ardennes et en Meuse 1939-1940,* Charleville-Mézières, Terres Ardennaises, 1986.

GUIARD R., *La chute de La Ferté,* Clamecy, 1968.

MARY J.Y. et HOHNADEL A., *Hommes et ouvrages de la ligne Maginot,* Tome 3, Paris, Histoire et Collections, 2003.

Lexique :

On trouvera ici l'explication des mots suivis d'un astérisque*.

Caponnière : Organe muni généralement d'un créneau de F.M. tirant en flanquement afin de protéger les créneaux des chambres de tir ou les entrées.

Cuirassement : Nom donné à tout élément de blindage métallique : cloche, tourelle, créneau, porte blindée.

Fossé diamant : Fossé bétonné creusé devant les créneaux ou chargé de protéger les entrées. Il permet aussi de recueillir les morceaux de béton arrachés par l'artillerie ennemie.

Rocaille : Protection d'une fortification du côté de l'ennemi réalisée le plus souvent à l'aide d'un massif de pierres.

Trumelage : Support métallique destiné à recevoir trois armes. Néologisme utilisé à propos des armes mixtes (deux mitrailleuses jumelées et un canon de 25mm).

La reconstruction après la Première Guerre mondiale à Margny et Herbeuval

La Première Guerre mondiale a durement éprouvé notre département puisqu'il fut le seul à subir tout au long du conflit l'occupation de la totalité de son territoire. Un des premiers à être envahi aussi avec des faits de guerre qui touchèrent le Pays d'Yvois et en particulier le village de Margny qui vit en août 1914 le dixième de sa population passée par les armes et l'incendie d'une grande partie des ses maisons, ses bâtiments publics et son église.

La guerre terminée, vint le temps de la reconstruction. Nous avons pu en retracer les grandes lignes grâce à l'amabilité de M. André Flamion, demeurant à Beauraing en Belgique. Il nous a communiqué la matière première de cet article : les livres de comptes et factures de la société de travaux publics que son père Paul Flamion et son associé Emile Wittamer avaient fondée en 1920 à Villers-devant-Orval (Belgique) et qui reconstruisit en grande partie Margny ainsi que le village voisin d'Herbeuval dont la rue Haute avait subi beaucoup de dégâts du fait de la guerre.

L'église en cours de restauration.

Pour aider à la remise en état des zones dévastées, l'Etat créa des « Coopératives de Reconstruction » chargées d'évaluer et financer les besoins. Il y en avait quinze dans l'arrondissement de Sedan[1]. Les communes y adhéraient librement et par décision du 19 septembre 1919 le conseil municipal « Considérant qu'une coopérative de reconstruction de Margny-Herbeuval est créée pour la reconstruction des deux villages, que la commune de Margny a perdu du fait de la guerre les deux bâtiments à destination des deux écoles, le presbytère et l'église décide que Margny fasse partie de la coopérative de Margny-Herbeuval ».

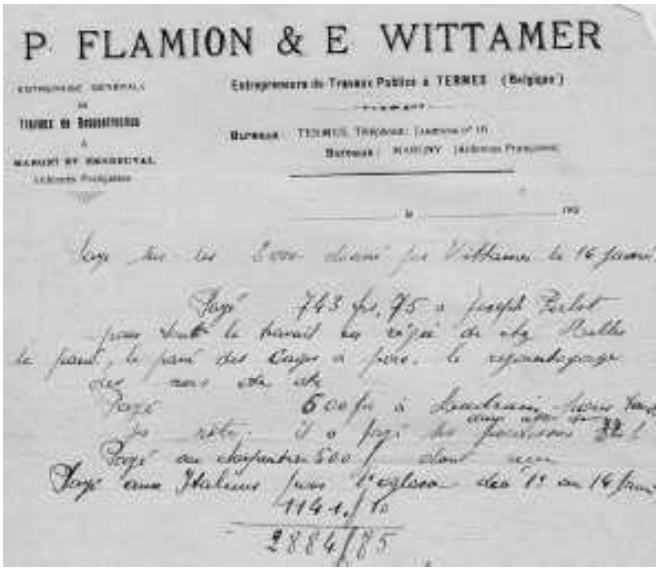
P. FLAMION & E WITTAMER

Une délibération du 20 octobre suivant a pour objet de demander au préfet le déblaiement rapide des rues du village et que ces travaux soient entrepris par l'entrepreneur de la coopérative Margny-Herbeuval chargé de la reconstruction.

L'entrepreneur, bien que nous ne sachions pas s'il y a eu appel d'offre et mise en concurrence, est l'entreprise citée plus haut et qui s'intitule désormais :
« P. FLAMION & E. WITTAMER. Entrepreneurs de Travaux Publics à TERMES (Belgique). ENTREPRISE GENERALE de TRAVAUX DE RECONSTRUCTION à MARGNY ET HERBEUVAL (Ardennes françaises) ».

Nous avons eu à notre disposition deux livres de comptes couvrant les années 1920/1926 (mais avec des périodes incomplètes) et plus d'une centaine de documents divers, factures, bordereaux de transports ferroviaires, correspondances administrative et commerciale, états d'imposition et reçus des douanes qui nous ont permis de comprendre le processus, la face cachée du travail visible de la

reconstruction.

Et ce n'est pas une mince affaire que la gestion d'une telle entreprise ! Plus d'une soixantaine de sociétés (françaises, belges et luxembourgeoises) allant du petit artisan local aux grosses aciéries apparaissent sur les factures, autant sur les livres de compte, les transporteurs français et belges, les assureurs, un accident du travail… Nous allons essayer de vous rendre compte de cette entreprise en traitant la question « par tranches », peut-être un peu comme MM. Flamion et Wittamer ont dû aborder le problème avant d'entreprendre les travaux proprement dits.

- **Les missions** : Reconstruction des bâtiments publics et privés pour les deux villages de Margny et Herbeuval, réfection de la voirie en tenant compte des dernières normes en la matière, de l'électrification naissante et des premiers réseaux d'eau courante. Mais auparavant tout un travail de déblaiement des décombres et une remise à niveau des sols. Tout en continuant une activité en Belgique, lieu d'implantation premier de l'entreprise.

- **Le financement** : Assuré sur fonds propres par les entrepreneurs pour les premières opérations, surtout par M. Paul Flamion, les avances des particuliers et les dommages de guerre via la Coopérative de Reconstruction, les dons faits à la commune.

- **La gestion et l'administratif** : Chacun travaille à la bonne marche des affaires et met « la main à la pâte » avec un terrain de prédilection, le côté technique pour M. Flamion et le commercial pour M. Wittamer. Bien que les sommes d'argent en mouvement soient conséquentes, on ne trouve mention d'aucun cabinet comptable (peut-être pas d'obligation à l'époque). Les entrepreneurs tiennent eux-mêmes les comptes. Ce n'est jamais la même personne puisque les écritures diffèrent. L'assureur principal est belge, cabinet à Bruxelles et filiale à Paris. Les impôts sur le chiffre d'affaires (déjà obligatoires à l'époque !) sont calculés et payés en France.

P. Flamion et à droite, son associé, E. Wittamer.

- **Le matériel et la maintenance** : L'outillage est simple au début des travaux : seaux de maçon, baquets à mortier, échelles, tréteaux, chevrons. Les comptes mentionnent des achats au fur et à mesure des travaux et des besoins : cordes, poulies, ficelles à tracer, pointes… Une location de moteur à essence. Les gros investissements sont l'achat d'un camion de marque Fiat et la récupération d'un autre auprès de l'armée, de marque Latil. Ce matériel et les engins de transport ont un coût en carburant et nécessitent un entretien régulier.

- **Les matériaux** : Sur place, on peut trouver du sable, de la chaux et des pierres mais en quantité insuffisante. Tout est à faire venir, pour le gros œuvre et les aménagements intérieurs. Les entrepreneurs ont là alors une tâche énorme : c'est plus d'une soixantaine d'entreprises et de sociétés qui ont été contactées. Exactement soixante-cinq : trente-neuf françaises, vingt-trois belges et trois luxembourgeoises.
Il faut des ardoises, des tuiles, des briques, des vitres, des poutrelles métalliques, du bois brut et scié, du ciment, de la chaux, du plâtre, de la crasse… de la ferronnerie, des volets, du sanitaire, de la menuiserie… du petit matériel, du carburant, de la graisse… Voici ce que nous avons pu vérifier sur les factures que nous avons étudiées :
- Pour la France, les entreprises ardennaises sont les plus sollicitées, vingt et une au total dont une dizaine du canton de Carignan (briqueterie Mélin, scierie Simon, matériaux Mercier entre autres). La pierre vient de Dom-le-Mesnil. Mais il est aussi fait appel à des sociétés de départements voisins (Meuse, Marne) ou plus éloignés (Meurthe et Moselle, Vosges, Seine, Nord).
- Concernant la Belgique, les fournisseurs sont principalement de la province du Luxembourg, mais aussi de Namur et d'Anvers pour le carburant et du ciment.
- Enfin, le Grand-Duché fournit des éviers en pierre de schiste, des pavés et de la crasse des hauts fourneaux.

Mais d'autres matériaux pouvaient venir de bien plus loin encore comme ce bois brut et travaillé (moulures) originaire de Suède et de Livonie (province des pays Baltes), comme l'atteste une quittance du bureau des douanes de Givet de 1922.

L'examen des deux livres de compte est également riche de mentions faisant ressortir des achats auprès de petites sociétés et des travaux exécutés par des artisans locaux, tant français que belges, tout au long des travaux et les sommes mentionnées sont loin d'être négligeables.

- **Les transports** : Pour acheminer ces matériaux, le recours aux chemins de fers belges et luxembourgeois était obligatoire, jusqu'à la gare de Margut pour la France et celle de Sainte-Marie sur la Semois pour la Belgique. Ensuite il fallait faire appel aux transporteurs locaux (véhicules motori-

sés ou hippomobiles). C'est pour être plus autonome et réduire ses frais que la Société Flamion/ Wittamer a acquis deux camions.

Les hommes : Dernier poste mais non le moindre, les hommes. Les entrepreneurs travaillaient sous la direction d'un architecte, M. Braun, un Suisse qui avait épousé la fille du maire de Margny. C'est selon ses plans, approuvés par les autorités, que la reconstruction se fit. L'entreprise Flamion/ Wittamer avait ses propres ouvriers et en recruta d'autres parmi la population locale selon ses besoins. Les livres de compte détaillent par le menu les travaux effectués, le nom des travailleurs, leurs spécialité et leurs salaires. Quelquefois des équipes étaient constituées et on les nommait du nom du responsable de chacune d'elles. Ces ouvriers étaient Français et Belges.
Curieusement des ouvriers sont restés anonymes, au sens propre du mot : ce sont les Italiens. On les désignait sous le terme générique de « les Italiens ». Sans autre précision, de nombre ou de compétence. Et leur salaire n'était pas individualisé.

Inauguration de la mairie et des écoles en 1922.

Voilà , en résumé, ce que les documents mis à notre disposition par M. Flamion nous apprennent sur la reconstruction de deux villages de l'Est ardennais. Nous avons volontairement brossé à grands traits ce travail sans l'alourdir de dates ni de chiffres précis, notre but n'étant pas de faire une étude exhaustive de ces documents mais à travers eux de faire découvrir au lecteur ce qu'a pu être la reconstruction. On s'aperçoit que pour deux petits villages la tâche était importante et mettait en jeu beaucoup d'acteurs, de compétences et de financement. Alors on comprend mieux qu'au niveau national elle ait pris une telle importance et se soit étalée si longtemps dans le temps qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale tout n'était pas terminé.

Cette dernière réflexion va nous servir de transition pour souligner qu'effectivement, l'histoire peut se renouveler puisque vingt ans après avoir rebâti Margny et Herbeuval, M. Paul Flamion, sans son associé cette fois mais avec l'aide de son fils, retrouvait son envie d'entreprendre pour aider à la reconstruction de villages autour de Bastogne après la fin de la Seconde Guerre mondiale, notamment ceux de Chenogne, Sibret et Isle-le-Pré.

Vitrail de l'église de Margny, don de MM. Flamion et Wittamer.

De cette entreprise européenne avant la lettre reste outre les bâtiments construits après 1918 (bien que parfaitement intégrés au reste du village, ils gardent une allure plus récente) un témoignage qui a traversé le temps dans l'église de Margny : deux beaux vitraux colorés datés de 1922 et portant le nom de leurs donateurs, « M. R. Braun, architecte » et « MM. P. Flamion-Wittamer, entrepreneurs[2] (Belgique) ».

J-L. GUIEN

Octobre 2012

(1) Les autres coopératives étant celles de "Givonne. Fond-de-Givonne réuni (sic), Létanne-Beaumont, Donchery-Vrigne-Meuse, Yoncq, Glaire-et-Villette, Deux-Villes, Chémery-sur-Bar, Tremblois-Mogues, La Chapelle, Matton-Clémency, La Vallée de l'Ennemane, L'Avenir de Mouzon, Puilly-Charbeaux, Haybes".

(2) Malheureusement pour ces entrepreneurs téméraires, ils ne firent pas fortune. Ils furent payés en partie par des bons du trésor français qui ne cessaient de perdre de la valeur : rien de nouveau sous notre beau soleil ! (Note de M. Flamion A.)

SAILLY, LA MAISON « BERRYER ».

Dans le canton du Pays d'Yvois, le petit village de Sailly a abrité jadis un personnage célèbre pour son époque : **Pierre Berryer**, ou plutôt Jean « Pierre » Lionel Bichelberryer, le nom allemand s'étant au fil du temps transformé en Berryer.

Pierre Berryer, né le 11 juin 1730 à Sarreguemines en Moselle, est décédé et enterré à Sailly le 20 janvier 1808, à l'âge de 77 ans. Il a vécu longtemps à Sainte-Menehould, où il possédait un magasin de faïences.
Cet homme, connu à son époque, est le père de Pierre-**Nicolas Berryer**, et le grand-père de Pierre-**Antoine Berryer**, personnages publics renommés.

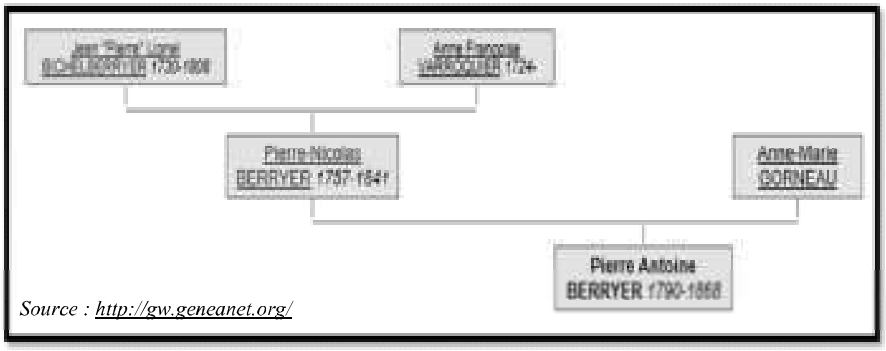

Source : http://gw.geneanet.org/

Source : http://www.berruyer.fr

En effet, **Nicolas** Berryer, le fils de Pierre Berryer était jurisconsulte. Il est né à Sainte-Menehould, le 22 mars 1757, et décédé à Paris le 25 juin 1841. Il devient avocat au Parlement de Paris en août 1778, où pendant près d'un demi-siècle, il fait partie des membres les plus distingués du barreau de Paris.
Parmi les causes remarquables dont il fut chargé, figure la défense de concert avec Dupin aîné, du Maréchal Ney[1] devant la Chambre des Pairs en 1815.
Il excellait aussi dans l'exposé des affaires civiles et particulièrement des affaires commerciales. D'ailleurs, il écrivit un *Traité de Droit commercial de terre et de mer tel qu'il est observé en France et dans les pays étrangers*, traité qui ne fut jamais publié.

Nicolas Berryer laissa trois fils : Antoine Berryer, l'illustre orateur parlementaire, Ludovic Berryer et Hippolyte-Nicolas Berryer, qui devint général de brigade.

Source : http://www.berruyer.fr

Antoine Berryer, né le 4 janvier 1790 à Paris décédé le novembre 1868 à Augerville-la-Rivière (Loiret).
Grand avocat et grand parlementaire, il fut, avec son père, le défenseur du maréchal Ney puis de Debelle[2], Cambronne[3], Canuel[4] et Chateaubriand[5] en 1834.
Il prononça de nombreux plaidoyers et collabora à divers journaux. Traduit devant la Cour d'assises de Blois en 1832, après l'échauffourée de la duchesse de Berry[6], il fut acquitté. Il défendit Louis-Napoléon Bonaparte devant la Chambre des pairs, après la tentative de Boulogne[7].
Il fut député royaliste libéral pendant dix-huit ans. Élu à l'Académie française le 12 février 1852, il était le candidat des royalistes. C'est lui que l'Histoire consacra comme le « Grand Berryer ». On peut aujourd'hui lire plusieurs de ses œuvres sur Internet.

Statue d'Antoine Berryer sur l'Hôtel de ville de Paris.

Après ce petit détour généalogique, revenons-en à leur père et grand-père **Pierre** Berryer qui était venu se fixer à Sailly à la fin du 18e siècle.
Il était venu sur la demande d'un nommé Bermont, chercher un gisement de houille que ce

dernier prétendait exister au lieu-dit « La Boulette », sur les hauteurs de la commune de Sailly, en direction de Vaux-Les-Mouzon. Pierre Berryer était chargé de diriger les fouilles pour le Sieur Bermont.

Plusieurs documents d'archives demandant l'accord du duc d'Orléans[8], du maire et des habitants de la commune de Sailly l'attestent. Accords octroyés en janvier et juin 1790.

Mémoire

Le S. Bermont entrepreneur des mines de charbon de terre prétend avoir découvert à Sailly, dépendant du duché de Carignan, un terrain qui renferme de la houille ou charbon de terre ; il supplie Monseigneur de l'autoriser à en faire l'extraction.

Décision du conseil de S.A.S. Monseigneur le duc d'Orléans du 31 janvier 1790.
Accordé la permission demandée d'extraire de la houille sur les terrains désignés avec le consentement des propriétaires et les conditions énoncées pour le maintien des droits de Monseigneur qui seront évalués par estimations et qui ne pourront être acquittés que moyennant une rente en grains le consentement des fermiers actuels préalablement pris.
Signé de tous les membres du Conseil, approuvé de la main de Monseigneur
Pour ampliation,
Signé : Le Hoe

Je soussigné Bailly de Carignan certifie que la copie ci-dessus est conforme, mot pour mot, à celle que reçu de M. Le Hoe, Intendant des domaines et finances de S.A.S. Monseigneur le duc d'Orléans premier prince du sang.
Ivois - Carignan ce treize mars mille sept cent nonante.
Signé Delahaye

Ce aujourd'hui septième juin 1790, les maires Présidents de la municipalité et habitants de la commune de Sailly assemblés en la manière ordinaire. Le maire a dit qu'au terme de la décision du conseil de monseigneur le duc d'Orléans, duc de Carignan, Seigneur de Sailly, cy devant du 31 janvier dernier enregistrez au greffe de notre municipalité de Sailly le 20 mars dernier qui permet au Sieur Bermont de faire la fouille de la houille à la Boulette, dont il a acquis des terrains, sur lequel il aurait mis un nombre d'ouvriers qui travaillent sans relâche à l'excavation commencée il y a déjà plus de trois mois, le Sieur Berryer, son fondé de procuration, a déjà arrêté toutes les conventions préliminaires dès le 18 et 19 juin 1789 tant avec la commune de Sailly qu'avec diverses propriétaires des terrains qu'ils projettent d'exploiter.
Désirant notre ratification à ce qu'il a déjà fait pour concourir au désir du Sieur Berryer audit nous avons dûment appelé la commune et avons reçu de nouveau sa soumission d'indemniser tous les propriétaires des terrains dont il pourrait avoir besoin dans sa fouille à dire d'experts ratifions à sa demande et à toutes ses recherches nécessaires et renonçons formellement à le troubler dans aucun temps dans son exploitation désirant au contraire pour l'engager davantage.
Nous prions M.M Les (sic), du département qu'ils voulussent bien confirmer et ratifier les délibérations de la commune de Sailly, éteint (sic) au plus grand avantage pour ses habitants et pour toutes les provinces, ce sont les vœux de tous les soussignés.

La tradition rapporte que M. Berryer avait une telle confiance dans la réussite de son projet, qu'il poussa les fouilles jusqu'à 500 ou 600 pieds c'est-à-dire de 150 à 180 mètres de profondeur. Les ouvriers qu'il occupait et qui tous étaient de Mouzon avaient des moments de découragements et menaçaient leur patron de le quitter.

Celui-ci, pour ranimer leur courage, descendait la nuit au fond des puits et y déposait quelques fragments de charbon de terre. Malgré cela, les fouilles furent abandonnées ; cependant, on peut encore, de nos jours, voir, au lieu dit « La Boulette », les déblais de ce travail.

Les gens de Sailly et de Vaux, par raillerie, ont même baptisé cet endroit d'un nouveau nom : « La Houillère » ou le « Trou de la Houille ».

La tradition rapporte également que Pierre Berryer, fondé de procuration de Sieur Bermont, demandait souvent à son fils, Nicolas Berryer, des subsides pour continuer les fouilles entreprises, mais sans en indiquer l'emploi ; or ce dernier, fatigué de toujours délier les cordons de la bourse, demanda un jour des explications à son père qui lui répondit être en train de se faire construire un château ! A quelque temps de là, l'avocat, allant plaider une cause à Metz, prit la peine de se déranger pour venir demander l'hospitalité à son père et visiter l'habitation qui lui avait coûté si cher. Il arriva donc en chaise de poste à Sailly et demanda la demeure de M. Berryer : on s'empressa de lui montrer une maison de modeste apparence qui était, en effet, la résidence de son père ; mais à peine l'eût-il aperçue qu'il fit tourner bride aux chevaux et reprit la route de Metz, fort contrarié de s'être dérangé, disait-il pour venir voir le « prétexte » de son père.

La maison qui, en 1939 existait encore au lieu dit « Le Château », a été détruite par les bombardements, mais a été reconstruite sur les anciennes fondations.

LIEGEOIS Delphine

1. *Le Maréchal Michel Ney, (1769-1815) est un militaire français, commandant pendant les guerres de la Révolution, lieutenant de l'armée du Rhin en 1792, puis Maréchal de Napoléon, il a participé à la campagne de Russie. Il figure dans la première promotion des maréchaux nommés par Napoléon Ier en 1804, il était surnommé par l'Empereur le « Brave des braves ». A la restauration (1815-1830) il est décidé que ceux qui s'étaient mis au service de l'empereur avant le 20 mars 1815, date à laquelle Louis XVIII arrive dans la capitale, étaient des traîtres ! Il fut donc arrêté et emprisonné. Nicolas Berryer fut chargé de sa défense. Le procès était perdu d'avance et le maréchal fut exécuté en décembre 1815.*
2. *Debelle César Alexandre, (1770-1826), général français, officier de la Légion d'honneur. Au retour du roi Louis XVIII, il se constitue prisonnier.*
3. *Cambronne Pierre (1770-1842), général d'empire, officier de la Légion d'honneur, est arrêté par le roi.*
4. *Canuel Simon, (1767-1840), général français, Grand Officier de la Légion d'Honneur, accusé de violences excessives lors de la répression des insurrections de Lyon (1817) et de Grenoble (1816).*
5. *François-René de Chateaubriand (1768-1848), écrivain romantique et homme politique français. Emprisonné pour avoir milité en faveur de la libération de la duchesse de Berry.*
6. *En 1832, la duchesse du Berry essaya de prendre le pouvoir afin de devenir Régente pour permettre ensuite à son fils Henry d'accéder au trône. Cette manœuvre échoua.*
7. *Tentative ratée de prise de pouvoir à l'issue de laquelle le futur Napoléon III sera arrêté, jugé et emprisonné.*
8. *Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, dit Philippe-Egalité, obtint le duché de Carignan par son mariage avec la fille du Duc de Penthièvre, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon.*

Les prisons de l'ancien bailliage de Carignan.

Dans un article récent nous avons vu que la mairie actuelle, remaniée au cours de son histoire, était avant la Révolution le siège du bailliage donc l'endroit où la justice locale relevant des dues de Carignan s'exerçait[1]. Nous avons été surpris de constater que plusieurs éléments de cette époque subsistent encore.

En effet, sous la salle de mariage actuelle existent toujours deux petites geôles accessibles à partir d'une cour intérieure qui devait servir de lieu de promenade : il reste d'ailleurs l'emplacement des fixations de barreaux sur les appuis et linteaux des fenêtres de cette cour. Deux escaliers de huit marches mènent à ces petites salles.

La pièce de gauche (4,13 m X 2,15 m sur 1,86 m de hauteur) conserve encore une chaîne de conception particulière scellée au mur. Il reste aussi les gonds de la porte. En remontant l'escalier, sur la gauche, sont gravées plusieurs croix.

Deux maillons torsadés de la chaîne.

Sur le linteau de l'entrée de cette cellule, on peut lire l'inscription suivante :

(a) 1732 / PAG DE LA BARE / SANIT FRANCOIS

L'accès à cette salle est malheureusement devenu impossible après les travaux de rénovation de la mairie.

L'accès à la salle de gauche où sont gravées plusieurs croix voire une potence.

L'intérieur de la salle de gauche.

La salle de droite (4 m X 2,12 m sur 1,82 m de hauteur) contient une cuve de fuel sans usage qui rend son exploration difficile. Sur le linteau, l'inscription suivante apparaît :

(b) SIMON / DAVAULT 1732 / AU REGIMENT / D'ANJOU / A ESTE 44 JOU... / DANS SE LIEU DE /../ DE CA...

Un document de 1756[2] nous apprend que les personnes condamnées au supplice étaient enterrées dans le cimetière du faubourg : à l'époque, il y avait plusieurs cimetières à Carignan qui devraient faire l'objet d'un prochain article. Ces personnes ont probablement connu les geôles du bailliage qui ont dû servir aussi, plus souvent, pour des peines plus légères : le règlement de police de la ville de 1790[3] indique par exemple que ceux qui étaient pris à boire, à manger ou à jouer dans les cabarets et les cafés pendant les offices paroissiaux étaient passibles de la prison s'ils n'acceptaient pas d'obéir aux tenanciers leur demandant de sortir de leur établissement. Un autre article du même règlement stipule que les comparutions aux audiences de police devront se tenir toutes les semaines "en l'hôtel commun" les jeudis à huit heures du matin, l'argent provenant des amendes étant réparti de la façon suivante : "un tiers à celui des commissaires qui

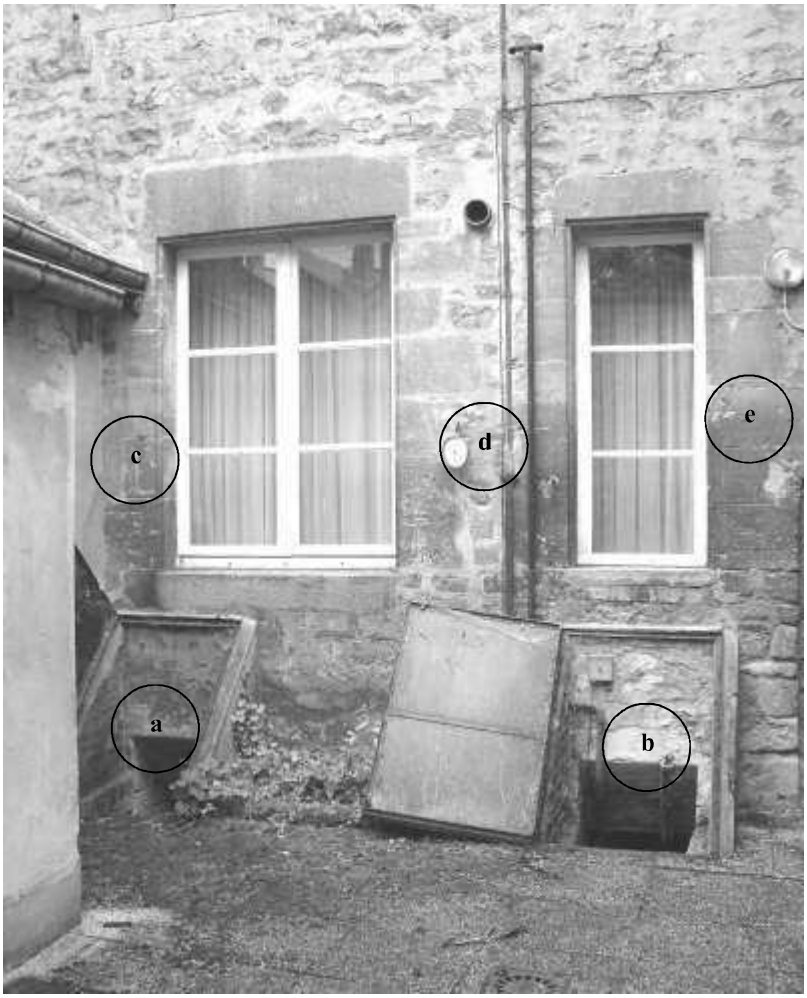

Cour intérieure avec l'emplacement des différentes inscriptions.

aura fait le rapport et deux tiers pour les pauvres".
En dehors de ces geôles, sur le plan de 1810 réalisé par le maire M. Millard, apparaît également une prison de 4m 3dm X 2m (? dm) se situant au rez-de-chaussée.

Les murs de la cour intérieure comportent aussi plusieurs inscriptions réalisées probablement par des prisonniers :

(c) LAVISSE / CHEVAILLI / 1722 / DAUPHI / SUBORMAIS / HUSSAR DE / FERRAR

La compréhension de cette inscription n'est pas évidente mais cependant, la lecture des délibérations municipales de 1722[4] indique l'entrée en garnison à Carignan d'un régiment Dauphin. A cette occasion, le sieur Dupont, "soi-disant entrepreneur des fourrages de la place" a fait des réquisitions violentes de foin et avoine au détriment d'un chanoine et de plusieurs bourgeois de la ville. La même année a vu aussi le passage d'un régiment de la Feronnée dont le commandant demande du bois et de la chandelle pour un corps de garde établi sur la place.

(d) Plusieurs inscriptions peu lisibles ainsi qu'une rosace.

(e) HACHE / MAITRE D'ARME / DU REGIM / MENT / D'ANJOU / REGIMENT / DE FOUT / EUR

Le régiment d'Anjou se retrouve donc deux fois dans ces inscriptions mais nous n'en savons pas davantage sur son passage à Carignan.

D'autres inscriptions difficiles à déchiffrer existent encore sur ces murs. Elles demeurent cependant le témoignage de l'occupation de ces lieux.

En dehors de ces témoignages matériels, les archives municipales nous donnent aussi des renseignements sur l'état des prisons, leur entretien et les tâches incombant au gardien.

- La matrice de rôle d'imposition de 1793 nous permet de savoir que le geôlier est Nicolas Gobron. Le document ajoute qu'il est invalide.
- Un texte de 1794 signale que plusieurs prisonniers se sont évadés en perçant « les mauvaises cloisons qui ferment les prisons ». La municipalité fait appel au citoyen Evre Hablot, expert pour les fortifications, pour réaliser « un procès verbal estimatif des ouvrages à faire aux prisons, chambres et greniers … de cette ville ».

(e) L'une des inscription.

Ce devis se monte à la somme de cent soixante-douze livres un sol[5] et insiste sur la « nécessité urgente » de faire ces réparations. On apprend que les réparations « par économie » seront faite en utilisant « des bois déposés dans la cour du château appartenant à la République qui sont le reste de la confection du pont pratiqué sur la rivière pour servir à l'armée ».

- En 1803, le maire de Carignan, M. Millard rappelle au sous-préfet que "de tout temps, il y a eu à Carignan des prisons pour les détenus pour faits civils et de police ainsi que pour les criminels".
Cette lettre de réclamations nous apprend notamment que le concierge des prisons de la ville n'est plus payé depuis plusieurs années et qu'on ne peut donc exiger "de la part d'un homme à qui on n'accorde pas de rétribution" une surveillance fort active.
La nourriture pour les prisonniers n'est pas assurée par manque de financement et l'état des prisons est très mauvais. Dans ce courrier, il est fait mention de "deux caveaux malsains où il serait inhumain de loger des prisonniers quand surtout ils ne sont pas prévenus de délits graves" (il s'agit donc des deux petites salles voûtées existant toujours sous la mairie). Quant aux autres prisons, probablement celles que l'on voit sur le plan de 1810, "elles sont ouvertes d'un côté et les murs délabrés menacent encore ruine".
Le maire explique que ces frais de fonctionnement et les dépenses nécessaires pour les réparations doivent être réglés par l'Etat en fonction de la loi du 23 nivôse an IX.

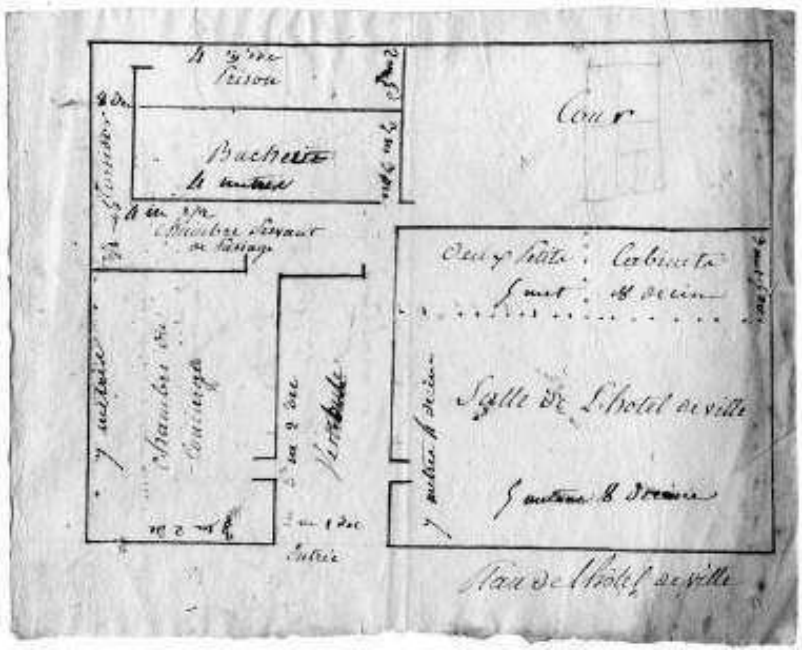

Plan de 1810 : la prison est en haut à gauche.

Le maire étaye sa demande avec plusieurs éléments :
- Carignan est un chef-lieu de canton avec la présence nécessaire d'un juge de paix[6] et "souvent, la police judicaire prononce la peine de prison pendant un, deux ou trois jours contre des citoyens domiciliés ou non dans le canton".
Les prévenus étaient ensuite selon les cas remis en liberté ou dirigés vers le substitut du gouvernement auprès du tribunal criminel de Sedan suivant la gravité des délits.
- "Il y a plusieurs foires pendant le cours de l'année qui sont bien fréquentées et sur lesquelles se commet souvent des vols, des escroqueries et autres délits qui exigent la séquestration provisoire des prévenus pendant que le juge de paix recueille les premières informations".
- "Lors du passage des troupes, si quelques militaires ont mérité la prison, les commandants exigent qu'on les y reçoive et qu'on les y garde depuis le moment de l'arrivée jusqu'à celui du départ".

Un autre argument tient au fait qu'à cette époque, il n'existe pas de brigade de gendarmerie à Carignan[7] et que le juge de paix a besoin de temps pour entendre le prévenu, prendre des informations et éventuellement faire appel à "la gendarmerie de Mouzon éloignée de deux lieues". "Toutes ces formalités, ces précautions demandent un temps quelquefois considérable. Il est possible que l'individu soit retenu pendant deux nuits et pendant ce temps, il doit être mis en lieu sûr qui ne peut être autre qu'une prison."

- En 1810, le sous-préfet explique au maire de Carignan que suite à un arrêté du ministre de l'intérieur, il doit être procédé dans le courant de 1811 à la restauration des prisons. Ce courrier explique que "chaque chef-lieu de canton d'une justice de paix doit avoir une prison municipale" (3 places suffisent). Elle peut servir aussi de dépôt de sûreté lors du transfèrement des prisonniers ou des condamnés d'une prison dans une autre. Dans ce cas, il faut trois places supplémentaires : "Une pour les condamnés militaires et les deux autres pour les condamnés des deux sexes et les prévenus de crimes qui exigent des précautions plus rigoureuses". Suit une enquête sur l'état des prisons de Carignan et les travaux à y effectuer ou même la création d'un local approprié si celui-ci n'existe pas.

Des indications sont données sur le financement des dépenses de fonctionnement à venir :
- dans le cas d'une prison municipale, participation des communes du canton.
- si la prison sert aussi habituellement de dépôt de sureté, participation du département.
Il est prévu également que les prisons civiles soient " soumises à un conseil gratuit et charitable de cinq membres" dont le maire doit être le président.
Le sous-préfet demande donc au maire de lui soumettre la liste des personnes appelées à former ce conseil. Le rôle de ces personnes sera de "surveiller la conduite du concierge, sous le rapport du classement des détenus, des distributions de la nourriture et de procurer aux prisonniers des paroles de consolations en cherchant par des conseils salutaires à leur faire abandonner la route du vice".
- Dans sa réponse, le maire fournit un plan de l'hôtel de ville qui fait ressortir l'exiguïté de la seule chambre qui sert de prison. Le maire constate donc que même pour une prison municipale, ce local est insuffisant et il indique au sous-préfet qu'il n'y a pas de possibilité d'agrandissement. Le maire ajoute que Carignan n'est pas un lieu de passage habituel pour le transfèrement des prisonniers car il n'y a pas de gendarmerie mais que si une gendarmerie est installée comme la nécessité en sera reconnue tôt ou tard, un lieu de dépôt sera nécessaire.
En dehors de la chambre qui sert de prison, le maire ajoute un commentaire intéressant pour nous : "Sous les deux cabinets qui se trouvent au bout de la salle de l'hôtel de ville sont deux espèces de souterrains : ce sont deux petites caves voûtées qui ne reçoivent d'air et de jour que par une petite lucarne pratiquée dans la porte d'entrée. Elles servaient de cachot pour les prisonniers prévenus de crimes sous l'ancien baillage et lorsque maintenant il passe par ici des individus dont on veut s'assurer, c'est là qu'on les dépose". Nous retrouvons donc de nouveau mention des deux petits cachots.
Le maire termine son courrier en disant que jusqu'à présent, la prison a suffi pour l'usage auquel elle est destinée.
Il ajoute que si le gouvernement a la volonté d'en construire une autre, le seul emplacement convenable est "un jardin situé au-dessus de la place, dans le centre de la commune : il est isolé, ne tient à aucune maison". Ce jardin appartient à M^{me} Lacour. Ce projet de construction n'a apparemment jamais été réalisé.

- En 1819, le maire alerte encore le sous préfet sur le mauvais état des prisons
Ce courrier fait suite à un premier auquel le sous-préfet vient de répondre en disant que les prisons sont cantonales donc les gages du concierge, les frais de réparation et de fonctionnement doivent être supportés par toutes les communes du canton.
Le maire, satisfait de cette vision des choses, fait état des réparations à faire à la chambre du concierge, à la cour (reconnue par le sous-préfet lors d'une première visite comme n'étant qu'un cloaque), au préau ainsi qu'aux deux chambres des prisons (total de 451 francs). Le pavage à neuf de la cour a été réalisé dans la huitaine suivant la visite du sous -préfet et financé par la caisse du bureau de bienfaisance de la ville mais le maire souhaite que le bureau de bienfaisance soit remboursé de cette somme.
Le maire évoque ensuite le salaire du concierge. Il suggère que celui-ci soit porté à au moins cent-vingt francs par an en laissant au sous-préfet le soin d'en décider. Le maire argumente en ajoutant "que le titulaire actuel sert depuis plus de quinze ans sans aucune rétribution, qu'il est honnête homme et d'une exactitude scrupuleuse à compter ses devoirs".
Pour soulager les dépenses du canton, le maire ajoute que les détenus sont de deux sortes :
Ceux provenant du canton mais aussi fréquemment, des individus militaires amenés par la gendarmerie parmi lesquels se trouvent des vagabonds français arrêtés dans le Royaume des Pays-Bas. Le maire conclut en disant qu'il paraîtrait logique que le gouvernement français participe aux réparations des prisons ainsi qu'aux gages de geôlier : "cela soulagerait d'autant le canton".

- Nous avons ensuite de 1820 à 1835 de nombreux courriers échangés entre le préfet, le sous-préfet et le maire de Carignan dont la teneur générale se rapporte à la répartition des frais entre le département, les communes du canton et la ville de Carignan pour la nourriture et le couchage des prisonniers, l'entretien et les réparations des prisons ainsi que la rétribution du gardien. Personne n'est pressé de payer !
En 1820, le sous-préfet demande au maire si la commune peut faire pendant une année "l'avance des frais qui devraient être à la charge du canton pour n'en être remboursée que l'année suivante".
En 1823, on apprend que les dépenses de la prison pour l'année précédente n'ont pas été remboursées car les documents sont mal complétés par le concierge : confusion entre les prisonniers à la charge du canton, du département ou du ministère de la guerre. Le conseiller d'arrondissement (sous-préfet par intérim) reconnaît que cela nécessiterait

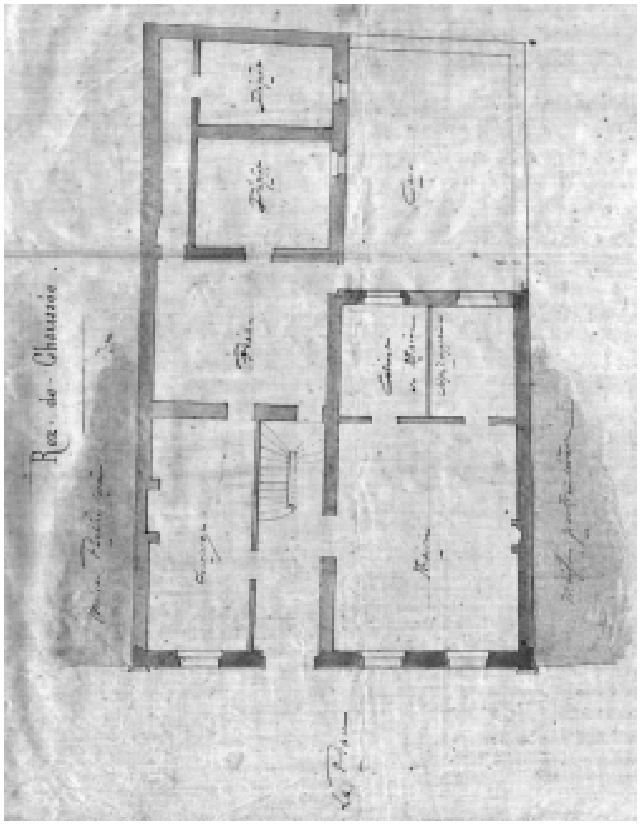

Plan de 1867 avec deux salles de dépôt en haut à gauche.

beaucoup d'écriture et pour soulager le concierge, il ajoute : "Je ne vois qu'un moyen de le soustraire à cette obligation que les écritures qu'il a tenues jusqu'alors me font d'ailleurs douter qu'il parvienne jamais à remplir convenablement, c'est de renoncer au remboursement de la dépense résultant de la fourniture de pain ou de paille". Le conseiller poursuit en disant que cette dépense est modique (4 F 70 pour 1822) et qu'il suffirait d'y pourvoir en faisant appel "à la bienfaisance de personnel charitable" comme cela a déjà été fait par le passé.
Un arrêté du préfet de 1824 détermine l'emploi des 20 centimes accordés en vertu de la loi de 1806 pour la subsistance autre que le pain accordé aux militaires. Ils seront utilisés pour moitié en viande et pour l'autre en légumes "qui seront fournis cuits et préparés par les soins du concierge".
De 1822 à 1827, nous savons que le concierge de la prison est M. Jean Grandjean.
A partir de septembre 1827, il s'agit de M. Evrard Pierrot qui est toujours en activité en 1832.

Un document de 1827 fait mention de rétributions que le concierge a touchées de la part de prisonniers pour la fourniture d'objets de consommation. Apparemment, des prisonniers se sont plaints des prix pratiqués. Le sous-préfet indique que le tarif de ces objets de consommation, approuvé par le préfet et révisé tous les trimestres doit être affiché à l'intérieur de la prison afin que cela ne se reproduise pas.

Un texte de 1828 indique que l'une des tâches du concierge consiste également à "retirer de la poste les lettres, paquets et articles d'argent destinés aux détenus". Dans chaque prison, un registre concernant ces retraits devra être établi afin "d'assurer la régularité de ce service".

Les archives municipales conservent aussi un gros volume intitulé "Registre des prisonniers" concernant la période de 1822 à 1857. Ce document montre bien qu'à cette époque, les peines d'emprisonnement effectuées à Carignan dépassent très rarement trois journées. Dans beaucoup de cas, la prison de Carignan ne sert que de lieu de transit, les prévenus étant souvent transférés par deux gendarmes de Carignan vers la maison d'arrêt de Sedan.

Nous ne savons pas quand ces prisons ont perdu leur utilisation. Elles servaient encore en 1854. Dans un document de cette année, on voit que le concierge reçoit une personne condamnée à 24 h de prison pour cause de bruit nocturne.

Elles apparaissent toujours sur les plans de 1867 établis à l'occasion de la rénovation de la mairie. A cette époque, la salle de la justice de paix se trouvait au premier étage là où se trouve aujourd'hui le service comptabilité. Il y avait deux salles de dépôt au rez-de-chaussée actuellement emplacement des toilettes et d'un local de réunion.

De cette longue période où la justice était, au moins en partie, rendue au niveau local, il reste donc encore beaucoup de documents dont notamment les registres de la justice de paix[8] ainsi que les témoignages matériels que sont les cachots et les inscriptions dans la pierre. Ces témoignages méritent assurément d'être connus et conservés.

Francis RAYMOND

(1) "Historique de la mairie de Carignan", *Bulletin n° 13 du Pays d'Yvois*, 2012.
(2) Archives Municipales.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Pour comparaison, en 1790, les trois consignes (tisonniers) achetées pour les corps de garde de la ville valaient chacune 20 sols, c'est-à-dire une livre.
(6) Les justices de paix étaient des institutions juridiques de proximité, mises en place en 1790 et supprimées en 1958. Il y en avait alors une par canton.
(7) "Une installation difficile : la gendarmerie de Carignan", *Bulletin n° 13 du Pays d'Yvois*, 2012.
(8) Ils se trouvent en partie aux Archives Départementales et seront complétés prochainement par de très nombreux registres se trouvant encore actuellement dans les Archives Municipales.

Nos remerciements à la municipalité de Carignan qui a facilité ces recherches.

Un peu de poésie

Lors de la visite de l'association "l'Ardenne à Paris" en septembre 2012, nous avons eu le plaisir de rencontrer M. Guy Dethier originaire de Blagny qui nous a communiqué le poème suivant daté de 1921. Malheureusement le nom de l'auteur, un légionnaire ayant travaillé aux forges de Blagny après la Première Guerre mondiale, est inconnu. C'est la maman de M. Dethier qui, à l'époque, avait dactylographié le texte.

Blagny

Blagny aux frais lilas, Blagny cité sereine,
Vous êtes à mes yeux, la perle des Ardennes.
J'aime de Blagny les prés pleins de pervenches,
De pâles liserons, de pâquerettes blanches.

J'aime tous les sentiers qui mènent vers la plaine,
Et tous ces vieux chemins si pleins de voix lointaines.
J'aime tous les buissons de la cité rustique,
Tous les vieux murs croulants, tous les anciens portiques.

J'aime l'ombre discrète du petit cimetière,
Le prêtre à cheveux blancs et l'humble presbytère.
J'aime les prés en fleurs des rives de la Chiers,
Et ma petite amie, Rolande l'écolière.

Mais ce que j'admire et ce que je contemple
Ce sont deux marronniers qui protègent le temple.
En regardant, rêveur, ces témoins d'un autre âge,
J'ai trouvé quelques rimes à travers leur feuillage.

Une vue de l'ancien Blagny vers 1900 qui reflète l'atmosphère bucolique et empreinte de nostalgie décrite par l'auteur du poème.
Seule la maison située à droite existe encore actuellement. Elle était occupée entre les deux guerres par le charron, M. Gille. (Col. A. Bréda)

L'église et les marronniers non élagués vers 1960. (Col. particulière)

Qu'ont-ils vu de printemps et d'hivers rigoureux ?
Que de noms furent gravés sur leurs vieux troncs rugueux !
Et combien d'amoureux, maintenant disparus,
Echangèrent des baisers sous leurs rameaux touffus.

Ils semblent plantés là, ces arbres séculaires,
Comme deux sphinx muets gardant le sanctuaire.
Ils rendent les échos des offices du dimanche,
Et les petits oiseaux se plaisent dans leurs branches.

Du peuple de Blagny j'aime la foi naïve,
Les jardins pleins de roses, d'œillets, de sensitives.
Chez ces gens bons et doux de la plaine et des bois,
J'ai retrouvé les mœurs des bons vieux d'autrefois.

Dans ce beau coin de France je vis l'âme quiète,
Heureux d'être ouvrier, légionnaire et poète.
En ce matin de mai, dans ce décor de rêve,
Je salue l'Eternel, dans l'astre qui se lève.

MONUMENTS AUX MORTS ET AUTRES REALISATIONS COMMEMORATIVES DU PAYS D'YVOIS.

Cette année verra le début des commémorations de la Grande Guerre, celle de "14/18". 1914 - 1918, quatre années qui ont, à jamais, marqué la mémoire collective et la physionomie de nos villes et villages puisque dans presque chacun d'eux se dresse un monument, "Le Monument aux Morts", dont les abords sont devenus le lieu privilégié et incontournable de toutes les cérémonies officielles locales ou nationales.

Carignan et son canton n'échappent pas à la règle et notre propos est de vous faire découvrir les monuments aux morts et commémoratifs présents dans le Pays d'Yvois.

La France a été le champ de trois guerres en moins d'un siècle : celles de 1870, de 1914/1918 et la dernière de 1939/1945. Notre région a été affectée à différents niveaux. Pour la première, les troupes françaises et prussiennes n'ont fait que passer sans provoquer de grands dommages pour se rencontrer à Sedan avec les suites que l'on connaît. La suivante fut plus terrible : si l'essentiel des combats n'eut pas lieu sur notre sol mais plus au sud, l'entrée des troupes allemandes se signala par des exactions contre la population civile (massacre de Margny) et des destructions de villages et de biens (incendies de Margny, de Tremblois, de Matton-Clémency) pour n'évoquer que les faits locaux et durant les quatre années de guerre les Ardennes furent le seul département à être entièrement occupé et cela de façon très dure. Enfin la dernière guerre vit les Allemands envahir la France par où on ne les attendait pas - les Ardennes - ce qui provoqua l'évacuation précipitée de toute la population civile et le bombardement de l'artillerie française, censé retarder l'ennemi, provoqua la ruine de Carignan et de nombreux dégâts alentour.

Ce rappel pour annoncer les distinctions qui vont apparaître dans les monuments qui nous occupent. Nous parlerons de ceux faisant suite à la guerre franco-prusienne du XIX^{e} siècle et de ceux relatifs aux deux guerres mondiales du XX^{e} siècle.

La guerre de 1870 fut essentiellement pour les Ardennes la surprise de Beaumont-en-Argonne, les combats acharnés de Bazeilles et le désastre de Sedan du 2 septembre. Des escarmouches eurent lieu très localement et Carignan vit affluer de nombreux blessés qui furent soignés en ville auprès d'un service dénommé "ambulance" qui apportait une aide précieuse aux médecins des armées qui étaient débordés ; le docteur Jean Gairal et son fils Jules, futur maire de Carignan en étaient les principaux artisans. La guerre terminée, le cimetière de la ville accueillit un carré militaire au centre duquel fut érigé un monument rappelant ces faits. C'est un monument très simple : installé sur un podium, un obélisque en pierre bleue d'environ trois mètres cinquante de haut terminé par un pyramidion. Sur une face, une plaque carrée gravée de ces mots : "A la mémoire des Soldats français morts pour la Patrie. Ambulance de Carignan. 1870".

Il s'agit, à notre connaissance, du seul monument local édifié en souvenir de la guerre de 1870.

La première guerre mondiale fut d'une violence autre et laissa un sentiment tel qu'il fut répété dans tous les milieux que c'était la "der des ders". Au niveau national on voulut conjurer le sort et honorer les victimes de cette longue guerre en érigeant des monuments commémoratifs, les "Monuments aux Morts". A partir des années 1920, chaque commune (ou presque), par décision municipale fit ériger un monument aux morts. Financés par les dommages de guerre et (ou) souscription publique. Pour ce qui concerne le Pays d'Yvois, seulement trois villages n'en possèdent pas : Signy-Montlibert, Fromy et Euilly-Lombut qui a simplement apposé une plaque de marbre sur la façade de la mairie rappelant le nom des soldats morts au Champ d'Honneur.
Pour les deux premiers cités, il y a une plaque commémorative dans chaque église. Le dernier village à ériger un monument fût tout récemment, en 2006, Malandry.

La plupart sont édifiés au centre des localités, d'autres près des églises ou dans les cimetières. Un seul se trouve en pleine nature, au bord de la route reliant Charbeaux et Puilly, à mi-distance entre les deux villages. Pour beaucoup, le thème de base est l'obélisque (le plus souvent coiffé d'un pyramidion) avec le soldat, le Poilu des tranchées, en uniforme, armé et casqué. L'attitude est combative, triomphante ou apaisée, arme au pied. Le premier monument de Carignan, détruit en 1940 (illustration en 4^{e} de couverture), était la synthèse de ces deux éléments, un obélisque en pierre surmonté d'un buste de Poilu casqué en marbre blanc. Ensuite vient l'allégorie de la Victoire, dont l'allure et le drapé du vêtement rappellent celle se trouvant déjà sur certaines pièces romaines (monument

d'Herbeuval notamment) ; suivent les éléments décoratifs symbolisant la guerre et le martyr : palmes, couronnes, croix militaires, glaives, drapeaux…

Ces monuments sont civils, voulus par l'Etat laïc et les municipalités mais l'Eglise via les paroisses a également voulu honorer les victimes de la guerre puisque beaucoup de bâtiments religieux possèdent une plaque commémorative de la liste des victimes. Certaines sont d'une très belle facture.

Ces monuments étaient promus et vendus sur catalogues spécialisés et c'est pourquoi on retrouve beaucoup d'éléments "standards" mais agencés selon les goûts et préférences des élus… et les moyens des communes. Tous ont cependant leur originalité et trois d'entre eux ont particulièrement retenu notre attention par l'émotion et (ou) la mémoire qu'ils portent : ce sont ceux de Margny, Puilly-Charbeaux et Carignan.

Installé au bas de la rue qui mène au cimetière, le monument aux morts de Margny évoque à la fois les victimes militaires et civiles : un Poilu et un Paysan adossés à un pan de muraille formant dais se donnent la main. Fraternité, non des armes mais de la douleur. Rappel poignant du drame que subit le village dans les premiers jours de la guerre, exécution sommaire d'un dixième de ses habitants, sans distinction d'âge ni de sexe suivi de l'incendie des maisons et de l'église. Aucune fioriture ornementale, la sobriété sied à la douleur.

Puilly-Charbeaux ensuite. Cette commune est formée de deux localités, Puilly le long du ruisseau, dans le val, Charbeaux sur le plateau. Équitablement, le monument aux morts a été placé à micôte le long de la route unissant les deux villages. On peut employer pour le qualifier l'adjectif monumental pour l'empreinte au sol. Un carré herbu d'environ trente mètres de côté, planté de chênes maintenant presque centenaires, au centre duquel se dresse le monument proprement dit. Sur un socle de rocaille, le fût d'un chêne brisé de plus de trois mètres, gardé par deux sangliers assis, veillant également sur une plaque en fonte portant les noms, le grade et les régiments des enfants de la commune morts pour la France. Le tout a la particularité d'avoir été réalisé en béton armé, très joliment travaillé pour rendre parfaitement le poli des roches, la rugosité de l'écorce du chêne et le poil des sangliers. Ce monument champêtre frappe par son isolement, son calme et n'est pas sans évoquer les bois sacrés antiques dédiés aux dieux tutélaires ou sylvestres.

Le monument de Puilly-Charbeaux inauguré en 1921.

Carignan enfin. Carignan-Yvois car les dénominations antique et moderne de la ville sont accolées sur le soubassement du nouveau monument reconstruit après la seconde guerre et remplaçant celui détruit en 1940. Erigé au cœur de la cité, face à la collégiale Notre-Dame, il a une allure surprenante. Vu de l'arrière, c'est un obélisque en pierre claire de plus de cinq mètres. On en fait le tour et on se trouve face à… une piéta ! Une mère soutient le corps de son fils, aidée par une autre femme, la Patrie probablement. Trois personnages dénudés, d'une beauté hiératique. Rien d'autre. Ce n'est plus de la sobriété, c'est du dépouillement.

L'effet est saisissant, l'émotion forte. Sa facture moderne comme le choix des matériaux cohabitent avec bonheur au sein de l'environnement ancien conservé (maison de la presse, hôtel de ville, collégiale) et du bâti qui lui est contemporain et qui l'entoure.

Les monuments aux morts édifiés dans les années 1920/1930 furent inaugurés en grande pompe et à grand renfort de fêtes patriotiques et bénédictions religieuses. Les rites de commémorations institués sont recommencés chaque année à la date

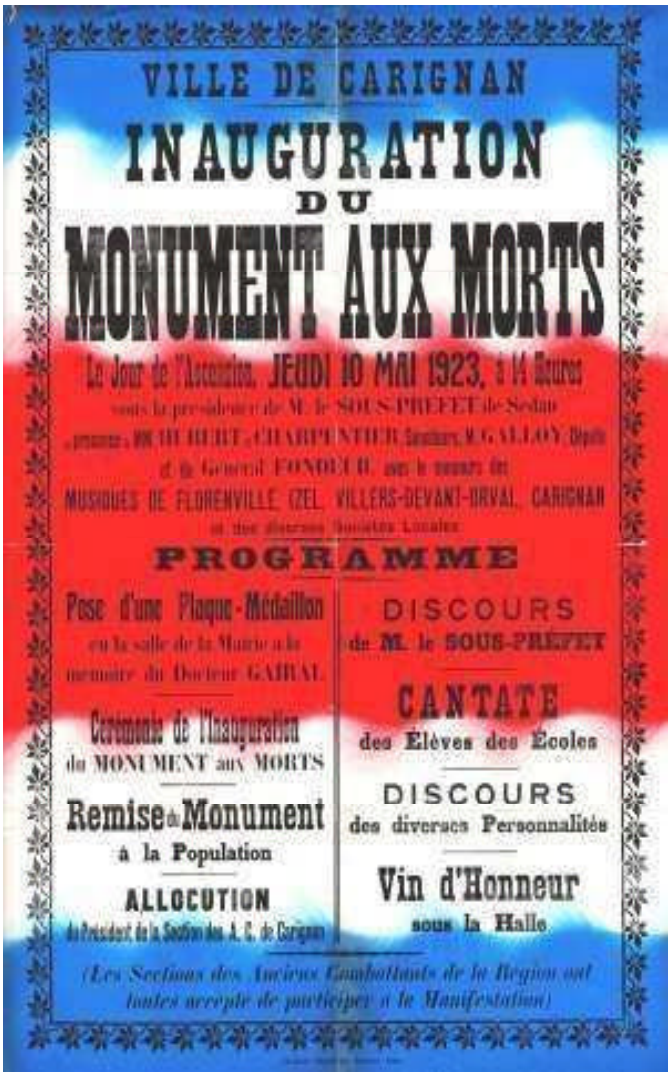

Une belle affiche (archives municipales de Carignan).

anniversaire du 11 novembre. Les conflits extérieurs ou coloniaux ne semblaient pas troubler la foi du commun des mortels en un avenir serein même si dès les années 1930 les nations européennes avides de s'imposer se jaugeaient à travers les déclarations de leurs dirigeants et s'armaient plus ou moins en secret. Quand chacun se jugea prêt, survint la Seconde Guerre mondiale : 1939-1945.

Au sortir de cette nouvelle épreuve, les états, même vainqueurs, ne songèrent point à élever collectivement de nouveaux monuments. On se contenta de graver sur les anciens les noms des victimes, militaires et civils. Cependant il fallait garder la mémoire de faits inédits et marquants. La défense du territoire était liée à la ligne Maginot, ensemble de forts établis essentiellement sur la frontière Est du pays (souvenir de la ligne des tranchées ?). De nouvelles unités avaient été créées, les régiments de Forteresse. Le Fort de Villy-la-Ferté fut le seul à être pris par les Allemands et ses défenseurs périrent de façon atroce, asphyxiés dans les parties basses de l'ouvrage. De même le 136e RIF (régiment d'infanterie de forteresse) s'illustra localement et ses membres trouvèrent une mort glorieuse au Champ d'Honneur. Et puis cette guerre, plus que les précédentes du fait de l'Appel du 18 juin du Général de Gaulle et du rejet de la collaboration du Régime de Vichy vit la naissance de nombreux réseaux de résistants, les Maquis.

Ces actions avaient marqué et il convenait d'en préserver le souvenir. Et dès le début des années 1950 on s'attela à la tâche avec la construction des monuments commémorant la tragédie du fort de La Ferté, les violents combats des bois de Malandry, d'Inor et d'autres lieux , enfin la fin malheureuse du maquis franco-belge du Banel.

Le premier se trouve à l'extrémité du fort, en haut d'une côte au bord de la route menant de Villy à La Ferté dont les deux côtés sont dédiés au souvenir militaire. A droite la nécropole et à gauche le monument. Au bout d'une esplanade de gravier, un bloc de béton d'une vingtaine de mètres de long sur trois de haut et au centre, une excavation très basse, comme une châsse ou un tombeau, dans laquelle gît un géant. Un homme de pierre claire, grand de presque trois mètres, uniquement ceint d'un linge, la tête tournée vers le visiteur . On pense "en vrac" au Christ, à un gisant, au Dormeur du Val de Rimbaud, à un saint martyr chrétien, à un héros grec de la guerre de Troie. L'épitaphe est sobre : "Honneur aux héros de Villy-la-Ferté. Mai 1940" et seule la palme, symbole de la victoire et aussi des martyrs orne le fond du tombeau. Le symbole est fort et réaliste quand on connaît l'histoire de l'ouvrage, le seul de la ligne Maginot pris en 1940, les combattants morts asphyxiés à plus de trente mètres sous terre, enterrés sans égards dans une fosse commune presque aussitôt après la prise de la position par l'ennemi. Certains seront enterrés à Villy, d'autres plus hâtivement dans des trous

Une partie du monument de Villy-La-Ferté

d'obus et ce n'est qu'en 1973 que leurs restes seront rassemblés et enterrés avec tous les honneurs dus.

D'autres batailles furent livrées sur notre territoire et ses confins et le 136e RIF y participa avec tant de détermination qu'il fut décimé. Positionnées en mai 40 dans les fortins échelonnés le long de la ligne de défense le long de la Chiers, ces troupes doivent décrocher et se replier sur Inor. De durs combats avec les suites que l'on connaît. Pour rendre hommage aux combattants de ce régiment, un monument a été élevé à Carignan, symboliquement peut-être, sur la plate-forme d'un bastion faisant partie de l'ancienne enceinte fortifiée de la ville, le bastion du Bourg. Dans l'espace restreint de ce bastion, maintenant en bordure de la route Sedan/Montmédy, une esplanade pavée précède le monument proprement dit, simulant un blockhaus en coupe, presque une crypte au fond de laquelle on lit sur une plaque de marbre les campagnes du régiment et le nom des hommes tués devant l'ennemi. Une ceinture de haies et de conifères ne contribue pas à faire ressortir l'architecture du bâti, dont le béton a été peint en vert foncé. S'il ne suscite pas d'émotion aussi vive que celui de Villy-La-Ferté, ce monument intrigue par sa forme inhabituelle, son aspect verdâtre et triste qui finalement est bien évocateur de la vie confinée et ennuyeuse que devaient subir les soldats des régiments de forteresse dans les ouvrages de la ligne Maginot.

Cette guerre qui durait avait amené un nouvel état d'esprit, celui de résistance. Et partout en France, totalement occupée dès 1942, des réseaux s'organisèrent. Localement, en pays frontalier, ils devinrent internationaux. Celui du Banel, du nom de la forêt couvrant une partie de la commune de Matton-Clémency et se continuant en Belgique par les bois de Florenville fut crée en 1942 et rapidement opérationnel. Ses membres furent très actifs et gênèrent si bien les Allemands qu'en juin 1944 ceux-ci décidèrent de liquider ce maquis. Traqués dans les bois qui leur servaient de refuge les résistants furent retrouvés, torturés et assassinés sans autre forme de procès.

Cette affaire émut la population des deux côtés de la frontière et en 1954 on inaugura un monument élevé symboliquement à la limite des deux états, au bord de la route reliant Carignan à Florenville au lieu-dit le Fond de Nanty, en pleine forêt.

Situé en bas d'une côte, en face de la borne marquant la frontière, il surprend par son aspect : ce n'est ni plus ni moins qu'un autel voulu par les concepteurs comme pour marquer le caractère sacrificiel de la mort des résistants, tous très jeunes. A partir d'un terre plein gazonné on atteint au bout de quelques marches une table de pierre pas très haute mais toute en longueur. Sur un bloc saillant, on lit sur deux lignes : "Honneur aux Héros de la résistance franco-belge. 1940- 1945". Et de part et d'autre sur les moellons, les insignes symboliques des deux pays, la croix de lorraine et le lion belge. En arrière-fond, la forêt qui fut le théâtre des événements. L'emplacement, pas plus que l'architecture, n'a été choisi au hasard, on a voulu marquer la clandestinité du réseau par un emplacement également anonyme, un fond de vallon, un endroit entre deux pays, un lieu indifférencié quant à la nationalité mais marqué dans le caractère éternel, l'antique forêt ardennaise qui de tout temps fut le lieu de toutes les résistances et le lien entre les peuples qui la parcouraient.

Le monument du Banel.

Mais cette guerre fut marquée plus que toute autre par les déportations et exils forcés. Si déjà durant le premier conflit mondial, les Allemands prenaient en otage des responsables et élus (hommes et femmes) et les retenaient en Allemagne pour garantir dans les Ardennes la tranquillité de leurs troupes, dès 1942, ils ne s'arrêtèrent pas là et requirent par la contrainte et la force parfois des travailleurs pour les envoyer remplacer en Allemagne leurs ouvriers partis sur tous les fronts ; ils déportèrent en vertu des lois raciales promulgées également par le gouvernement de Vichy les personnes d'origine juive (hommes, femmes, enfants) vers les camps de concentration. Le Pays d'Yvois connut et vécut ces événements : dans les villages de Tétaigne et de Puilly-Charbeaux, deux plaques commémoratives ont été inaugurées il y a peu en souvenir des Juifs installés par les Allemands pour travailler dans des fermes tenues par la

W.O.L.[1]. Pour la plupart citadins, ils furent contraints de travailler dans des conditions très dures et finirent par être déportés et trouver la mort dans les camps allemands. Peu en réchappèrent et la lecture des noms sur ces plaques réveille rapidement tout un pan de la partie longtemps occultée de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

Autre caractéristique de ce dernier conflit, la guerre aérienne. Si elle permit aux Allemands de s'imposer dès le début, les Alliés se dotèrent rapidement des mêmes armes et déplacèrent le combat sur le sol ennemi permettant d'accélérer la victoire.

Les bombardiers alliés partaient de Grande-Bretagne, et y retournaient une fois leurs missions accomplies. Les risques étaient grands, la puissance de feu allemande encore forte et beaucoup ne retrouvèrent jamais leur base. Plusieurs, après avoir subi des avaries, s'écrasèrent dans la région. Notamment à Carignan sur le Mont-Tilleul et à Mogues dans le bois des Fourchettes. Dans le cimetière de Carignan, des tombes rappellent ces événement et la commune de Mogues a dernièrement fait installer, en face du monument aux morts, une plaque en l'honneur des aviateurs morts sur son territoire.

Nous avons fait le tour, d'une façon non exhaustive car beaucoup d'autres mériteraient d'être décrits, des monuments et autres réalisations commémorant les dernières guerres. Chacun a son propre caractère mais deux grandes tendances peuvent être dégagées : les monuments de "14/18" sont verticaux, ceux de "39/45" horizontaux et nous ramènent aux premières réalisations occidentales connues liées au souvenir et au culte des morts, les menhirs et les dolmens. Les deux guerres ont été victorieuses pour la France, la première avec l'élan de toute la nation, l'esprit de revanche, la gloire et la joie de la victoire : érection de monuments verticaux, les menhirs. La seconde a été plus dure pour les civils (déportation, S.T.O, sacrifices) et souvent clandestine, rampante (service de renseignements, réseaux de résistance, défense passive, abris souterrains) : construction de tables, socles, les dolmens. Cette architecture n'est pas particulièrement propre au Pays d'Yvois et se retrouve partout en France. D'ailleurs le monument emblématique de l'ossuaire de Douaumont allie ces deux structures, un massif horizontal surmonté d'une flèche. Persistance - consciente ou non - de la mémoire collective ?

A ce sujet, pour illustrer ce propos et montrer le caractère véritablement prégnant de l'occupation étrangère dans le Pays d'Yvois de 1914 à 1918, il faut rappeler que les Allemands, dès 1916, avaient, pour leurs morts, ouvert un cimetière à Carignan à côté de l'actuel. Au centre se dressait un hémicycle de colonnes carrées en pierre reliées par des poutrelles de bois entourant un cube de pierre sculpté dont la face avant s'ornait d'une croix et d'une inscription en écriture gothique[2]. L'ensemble se voulait saisissant et n'était pas sans évoquer le site mégalithique de Stonehenge. Cet aspect de la culture néolithique semble bien avoir traversé les âges et survécu dans l'esprit des peuples. Ce cimetière, devenu celui des vaincus, a été désaffecté après la guerre et le monument détruit alors que l'on en édifiait de nouveaux à la gloire des vainqueurs.

Le monument allemand de Carignan.

De nos jours encore, ces édifices et autres réalisations commémoratives, véritables rendez-vous de la mémoire nationale et locale, continuent à être visités à chaque manifestation officielle et l'hommage dû aux morts pour la Patrie est rehaussé par le dépôt de gerbes de fleurs et les discours des élus. Ces rites civiques ne sont pas près de s'éteindre et les monuments oubliés puisque de nouveaux noms y sont inscrits régulièrement (Messincourt en 2005) et on en érige encore (Malandry en 2006). Ils font maintenant partie intégrante du paysage urbain ou champêtre et sont un pan de notre patrimoine bâti. Cette année anniversaire est l'occasion de les (re) découvrir.

Jean-Luc GUIEN. Janvier 2013.

(1) Organisation allemande chargée d'organiser l'économie et notamment l'agriculture dans les régions occupées.

(2) Der Tod ist verschlungen in den Sieg, la mort est absorbée par la victoire : GABER Stéphane, *"Carignan et son canton à travers les cartes postales anciennes 1900-1940"*, 1981

Closse ou Clausse, sous les deux orthographes, est un nom de chez nous. Il y a dans cette lignée, un fameux Closse, qui est un héros au Canada, originaire de nos Ardennes et plus précisément de notre canton de Carignan. Il est peu connu en France et, dans le Pays d'Yvois, seul le village de Mogues d'où il est originaire, a la rue principale qui porte son nom.

Inauguration de la rue Lambert Closse en 2003 en présence d'une délégation canadienne. *(Photo L. Jonet)*

Ce Mogriot[1] est né vers 1618 de l'union de Jean Closse et de Cécile de la Fosse. En ce temps-là, le réformateur Bernard de Percin de Montgaillard était abbé de la grande abbaye d'Orval, qui rayonnait sur Mogues par ses granges de Chèvre (au sud), de Mandrézy (à l'Est) et du Buchy (au nord).
Le Pays d'Yvois, dont le village de Mogues fait partie, dépendait à cette époque des Pays Bas espagnols qui englobaient approximativement l'actuelle Belgique. Le roi de France était Louis XIII[2] lequel ordonna en 1639 la prise et la destruction d'Yvois.
Lambert Closse a été baptisé dans l'église Saint Denis de Mogues, ce qui explique que les historiens canadiens ont converti le nom du village de Mogues en Saint Denis de Mogues. Lambert est né avec la guerre de Trente Ans qui fut une guerre européenne opposant sur le plan religieux les catholiques et les protestants : elle débuta en 1618 pour prendre fin en 1648 par les traités de Westphalie. La France prolongera la guerre contre l'Espagne jusqu'au 7 novembre 1659, date à laquelle elle prit fin avec le traité des Pyrénées. Sedan était depuis longtemps un refuge pour les protestants en application de la proclamation par Henri-Robert de La Marck et Françoise de Bourbon-Vendôme, le 19 mars 1563, de la liberté et l'égalité des cultes catholiques et protestants.
Nous ne disposons pas d'information sur la jeunesse de notre Lambert Closse, mais nous présumons qu'il a suivi une bonne formation, certainement chez les jésuites ; et du fait du contexte de guerre de notre région, il a bénéficié d'une formation militaire, car il était aguerri au maniement des armes lorsqu'il est arrivé en Nouvelle-France.
Louis XIII avait favorisé le développement de ce pays, qui était une colonie du Royaume de France en Amérique du Nord, dont la capitale était Québec. Jacques Cartier avait découvert ce qui allait devenir Montréal en 1535.
Lambert Closse avait la bougeotte et s'empressa donc de partir pour les pays lointains de la Nouvelle-France, dès que l'occasion se présenta, afin d'y défendre la foi catholique. La date de son arrivée n'est pas exactement connue mais elle se situe aux environs de 1647. Il était alors âgé de 29 ans[3]. Une nouvelle vie commença pour lui à cette époque.
La présence de Lambert Closse à Ville-Marie, l'ancien nom de Montréal, est confirmée par un acte notarié, qu'il signa le 2 mai 1648 à l'étude de M. Jean de Saint-Père. En 1648, Paul de Chomedey de Maisonneuve[4] était le premier gouverneur de Ville-Marie. Un écrit de sœur Marie Morin, hospitalière de Saint-Joseph, la première

religieuse supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal, relate la constitution par M. Paul de Chomedey de Maisonneuve d'une fraternité laïque de cinq sœurs et cinq frères, à laquelle appartenait Lambert Closse, ce qui confirme son engagement religieux en Nouvelle France et son dévouement dans le service. Lambert cumulait les fonctions de militaire au rang de sergent-major et celle de notaire qu'il a exercée de 1651 à 1656, période durant laquelle il a rédigé une trentaine d'actes. Mais Lambert faisait aussi la traite des fourrures avec les "sauvages", ce qui pourrait sembler moins honorable.

Le Père Charles Lalemant[(5)], premier supérieur des Jésuites de Québec de 1625 à 1629, ne fut pas lent à se rendre compte que le progrès de la colonie était entravé par tous ceux qui s'adonnaient au commerce des fourrures. Cette pratique touchait une grande partie de la société de l'époque : elle permettait d'améliorer les revenus des colons car le roi de France versait des salaires de misère à ses représentants. Notre mogriot avait su profiter de cette aubaine. La population indigène était principalement composée par les indiens Hurons, pacifiques et commerçants et les indiens Iroquois, belliqueux et guerriers. Les Iroquois semaient la terreur parmi les colons : en 1651, il ne restait qu'une cinquantaine de Français à Ville-Marie. Lambert Closse montra ses capacités de chef héroïque : sans défaillance, face aux plus grands périls, il sut maintenir la vaillance de ses soldats, valorisant ainsi l'efficacité de ses actions.

Tous les écrits de l'époque sont unanimes dans la louange, les remerciements, l'admiration portés à son encontre. Nous pouvons citer parmi ces auteurs les Jésuites, Dollier de Casson, Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys, sœur Morin, mère Juchereau de Saint Ignace, qui l'ont immortalisé. C'est à cette époque que Lambert Closse fut honoré du titre de sauveur de Montréal.

Il n'est pas possible de parler de sa vaillance, sans parler de son exceptionnelle chienne : "Pilote". Le père Jérôme Lalemant écrivait en 1647 dans "Relations" : "Il y avait dans Montréal, une chienne, qui jamais ne manquait d'aller tous les jours à la découverte, conduisant ses petits avec soi. Si elle découvrait, dans ses recherches, quelques Iroquois, elle tournait court, tirant droit au fort, en aboyant et donnant à connaître que l'ennemi n'était pas loin."

Statue de Lambert Closse et de sa chienne au pied du monument de M. de Maisonneuve à Montréal. *(Photo M. Rambourg)*

C'est par un de ses exploits que Lambert Closse, alors âgé de trente-neuf ans trouva épouse en la personne d'Élisabeth Moyen, âgée de seize ans. La jeune Élisabeth et sa sœur Marie vivaient chez leurs parents, à l'île aux Oies, située sur le fleuve Saint Laurent en aval de Québec. Un groupe Iroquois mena un coup de main sur l'île aux Oies : ils tuèrent les parents, Jean-Baptiste Moyen des Granges et Élisabeth Le Bret et enlevèrent les filles Élisabeth et Marie. Des recherches furent entreprises afin de retrouver les otages : le lieu de dé-

tention des jeunes filles, accompagnées de leurs ravisseurs, fut identifié. Dollier de Casson[6], prêtre, sulpicien[7], aumônier militaire, capitaine de cavalerie, curé de la paroisse de Ville-Marie a raconté les péripéties du combat, la bravoure de Lambert Closse et de ses soldats, qui assurèrent la victoire et la libération des otages. Élisabeth et Marie furent accueillies par Jeanne Mance à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Cette année 1655 Lambert Closse assurait la fonction de Gouverneur intérimaire en remplacement de Monsieur de Maisonneuve parti pour la France : ce fut pour lui l'occasion de faire de nombreuses visites à l'Hôtel-Dieu et ainsi d'y rencontrer Élisabeth Moyen. L'admiration d'Élisabeth pour son sauveur se mua peu à peu en affection. Les noces d'Élisabeth Moyen et de Lambert Closse furent célébrées à Ville-Marie, le 12 août 1657 par le prêtre jésuite, Claude Pijart. L'année suivante vint au monde Élisabeth, née dans les premiers jours d'octobre 1658, qui mourut le jour même de sa naissance. C'est en 1660 que Jeanne-Cécile vit le jour, elle eut comme marraine Jeanne Mance. Jeanne-Cécile est l'unique descendante de la famille Closse.
C'est au combat, le 6 février 1662, que Lambert Closse fut tué par les Iroquois, alors qu'il allait secourir des Français. Sa mort fut cachée à l'ennemi pour préserver Ville-Marie ; son chien Pilote lui survécut. Sa fin de vie fut conforme à ses engagements en Nouvelle-France, car il avait déclaré : « Messieurs, je ne suis venu ici qu'afin d'y mourir pour Dieu en le servant dans la profession des armes, si je n'y croyois pas mourir je quitterois le pays pour aller servir contre le Turc et n'être pas privé de cette gloire. » Pour l'édification de la postérité, il est fait aussi l'éloge funèbre du héros mogriot dans dans un texte de 1662 en ces termes : « C'estoit un homme dont la pieté ne cedoit en rien à la vaillance, & qui avoit une presence d'esprit tout à fait rare dans la chaleur des combats [...] & a justement merité la loüange d'avoir sauvé Montréal & par son bras, & par sa reputation : de sorte qu'on a jugé à propos de tenir sa mort cachée aux ennemis, de peur qu'ils n'en tirassent de l'avantage. Nous devions cet Eloge à sa Memoire, puisque Montreal luy doit la vie. »
Il n'y a pas de portrait authentique connu de Lambert Closse. Le sculpteur Louis-Philippe Hébert en a conçu une représentation imaginaire avec sa fameuse chienne Pilote, qui fait partie du monument de Maisonneuve à Montréal.

Luc JONET, Mogriot d'adoption

Je remercie Madame Euphrasie MUJAWA-MUNGU, de la Division des services de référence de la Bibliothèque et Archives du Canada, 395 Wellington Street, Ottawa, ON - Canada K1A 0N4, pour ses recherches et la transmission des liens.

Sources documentaires :

- Site du Dictionnaire Biographique du Canada
- Site du GrandQuébec.com
- « L'Histoire de l'abbaye d'Orval » par N. TILLIERE
- « DOLLARD est-il un mythe » du Chanoine Lionel GROULX .

Notes :

(1) Nom des habitants de Mogues.
(2) Fils de Henri IV et de Marie de Médicis, né le 27 septembre 1601 au château de Fontainebleau et décédé le 14 mai 1643, au château neuf de Saint-Germain-en-Laye. Il fut roi de France et de Navarre entre 1610 et 1643.
(3) Ou 17 ans d'après un courrier adressé par M. Henry Goffinet à M. Rambourg, maire de Carignan en 1981.
(4) Né le 15 février 1612 à Neuville-sur-Vanne, dans l'Aube et décédé à Paris en 1676.
(5) Né le 17 novembre 1587, décédé à Paris le 18 novembre 1674.
(6) Né en 1636 au château de Casson (département actuel de la Loire-Atlantique) et décédé à Montréal le 27 septembre 1701.
(7) Compagnie religieuse fondée au XVII^{e} siècle liée notamment à un mouvement d'évangélisation.

Les Durand de Prémorel, du Comtat Venaissin aux Ardennes

En 2011 le Cercle Historique et Artistique a fait (re)découvrir aux Yvoisiens leur cimetière. A cette fin nous avions auparavant effectué une inspection minutieuse de toutes les tombes, relevé des noms, des dates, étudié des monuments et leurs symboles. Nous en avions retenu plusieurs pour leur intérêt artistique ou historique. Nous avions bien remarqué côte à côte un ensemble de trois tombes au nom de la famille de Prémorel mais comme elles n'avaient rien de remarquable et que nous ne disposions d'aucune information à leur sujet, seule leur présence avait été signalée.

En octobre 2013, à Jamoigne en Belgique lors d'un colloque des cercles historiques de la province belge du Luxembourg, nous avons assisté à une conférence donnée par M. Claude Mertens de l'association « Terres d'Herbeumont et d'Orchimont » et traitant d'un certain Alphonse de… Prémorel ! Lui prêtant une oreille plus qu'attentive nous avons entendu M. Mertens dérouler le fil de la saga de cette famille belge d'origine française qui participa activement à l'histoire moderne des deux pays. A l'issue de la conférence, nous nous sommes rapprochés de M. Mertens et devant notre intérêt pour les de Durand de Prémorel, il nous a aimablement fourni une plaquette intitulée « Alphonse de Prémorel, chantre de la Semois » dont il est l'auteur et qui retrace l'histoire de cette famille et particulièrement celle d'un de ses membres, Alphonse. Et il nous également autorisé à en faire un condensé pour nos lecteurs.

Qu'il en soit ici remercié. Les présentations faites, place à l'histoire.

La famille de Durand de Prémorel est originaire de Mondragon dans l'actuel département du Vaucluse. Vers 1759, Alexis-François, militaire de carrière, grand-père d'Alphonse, est promu capitaine-commandant de la compagnie qui porte son nom au régiment de Bouillon-Infanterie. Il vend tous ses biens, s'installe dans notre région et épouse Claude Suzanne de la Chevardière, fille du seigneur de La Grandville près de Mézières.
En 1769 naît au château de Dommery Pierre-Louis qui à l'instar de son père et de ses oncles devient officier au service du duc de Bouillon.
Survient la révolution française et les remous qu'elle entraîne contraignent les Prémorel à émigrer ; ils trouvent refuge en Saxe et participent à la lutte contre les armées françaises. C'est à Brunswick, durant cette période, que Pierre-Louis rencontre et épouse Catherine Homann. De cette union naît dans cette même ville, le 24 mai 1799, Alexis-Louis-Alphonse de Prémorel[1].

Autoportrait d'Alphonse de Prémorel en uniforme de garde.
(Doc. C. Mertens)

La situation politique évoluant en France, survient le Directoire qui raye certains noms de la liste des émigrés. Les Prémorel en font partie et reprennent en 1801 le chemin des Ardennes. Ils sont ruinés et obligés de loger à La Grandville chez de la parenté puis un an plus tard, ils s'installent à Château-Renault. Pierre-Louis, après trois années de démarches incessantes et sans succès en vue d'obtenir un emploi se voit accorder en 1804 un poste de garde forestier dans les environs de Neufchâteau, alors une sous-préfecture de l'éphémère département français des Forêts (1795/1814).

La famille réside à Bertrix ; la vie y est rude et Alphonse est confié aux soins de sa grand-mère paternelle, Claude Suzanne de la Chevardière qui réside chez son frère à Membre sur Semois. Alphonse y passe une enfance heureuse et découvre là une vallée de la Semois encore sauvage. Mais à l'âge de douze ans, son père le fait revenir à

1) Son arrière-petit-fils, Adrien de Prémorel (1889-1968) deviendra un écrivain connu, chantre de la nature et plus particulièrement de la région ardennaise ainsi que de la province du Luxembourg.

Bertrix pour qu'il puisse poursuivre quelques études.
Entre-temps la situation politique française a évolué : Napoléon a abdiqué, Louis XVIII a retrouvé le trône de France. M. de Prémorel est incorporé avec le grade de lieutenant dans les gardes du corps du roi.

Alphonse y est inscrit à son tour et rejoint Senlis, lieu de garnison de sa compagnie. Mais le retour de Napoléon de l'île d'Elbe oblige Louis XVIII à se réfugier à Gand. La compagnie des gardes du corps est dissoute et seuls des volontaires, dont les de Prémorel, accompagnent le souverain en exil. La période des « Cent jours » terminée, Louis XVIII retrouve la France et les de Prémorel leur service au château des Tuileries. Alphonse restera dix ans aux gardes, changeant de garnison au gré des affectations et obtenant en 1824 le grade de capitaine. En 1828, affecté à Longwy, il fait la connaissance de Joséphine Nothomb, fille d'un industriel du lieu et l'épouse le 22 février 1830. Le jeune couple s'installe à Dunkerque où est cantonné le régiment d'Alphonse. En 1831 il participe à la campagne de Belgique qui délivre le tout jeune pays des Hollandais. Mais à la fin de cette année sa santé se détériore brusquement et il quitte le service des armes.

Alphonse et son épouse reviennent en Lorraine et s'installent près de Longwy, mais au Luxembourg à Differdange, dans un domaine qu'ils ont acquis. Le couple s'emploie à embellir la demeure et à faire prospérer ce bien. Entreprenant, Alphonse établit plusieurs installations industrielles sur le cours d'eau voisin. En 1838 il obtient l'autorisation de construire un four à chaux ainsi qu'une tuilerie et deux années après, il fait une demande de naturalisation luxembourgeoise. Il s'intéresse à l'histoire locale, fait des découvertes archéologiques. Passionné également de géologie, il prospecte les terrains alentour, découvre et exploite les gisements de minerai de fer. Il s'investit dans la vie politique locale, entre au conseil municipal de Differdange en 1844 et un an après décide de s'octroyer des loisirs en mettant ses terres en fermage. Libre de son temps, il veut retrouver ses souvenirs d'enfance, sillonne la vallée de la Semois, découvre l'ancien prieuré de Conques dans la forêt de Chiny et en tombe amoureux. La famille s'y installe en 1857 et Alphonse partage son temps entre la peinture, l'écriture et surtout la chasse. Se lassant peut-être de cette « douce » vie il revient s'installer à Differdange mais les choses ont changé. Alphonse voit plusieurs de ses projets industriels refusés, peut-être parce qu'il ne fait plus partie du conseil municipal et qu'entre-temps il a demandé et retrouvé la nationalité française ce qui a déplu à certains.

Peut-être lassé de ces échecs et par envie de changement, Alphonse décide de vendre une grande partie des ses biens luxembourgeois et de revenir en France. En 1873, il achète une maison à Carignan, hors des murs, route de Sedan, encore visible au n° 14 de l'actuelle avenue de Gaulle.

Alphonse a soixante-quatorze ans mais est encore actif et plein de projets. Il acquiert les ruines du château d'Herbeumont, en Belgique avec les bois qui les entourent et songe à y faire bâtir une villa pour y passer l'été. Mais son épouse Joséphine de Nothomb est victime d'un accident et reste infirme. Alphonse se consacre alors à l'aménagement de sa propriété yvoisienne, aménage la demeure, transforme le jardin et le parc. Il compte bien finir ses jours à Carignan puisqu'en 1875 il fait transférer les restes de ses parents du cimetière de Differdange à celui de Carignan. Mais il commence bientôt à souffrir de rhumatismes et doit s'aliter. Son épouse n'est pas au mieux et décède le 7 octobre 1887. Alphonse ne lui survit que six mois et s'éteint l'année suivante le 25 avril 1888.

Voilà brièvement résumée l'histoire de la famille Durand de Prémorel et particulièrement d'un de ses membres au destin singulier, Alexis-Louis-Alphonse. Sa vie couvre presque un siècle, et quel siècle ! Historiquement et politiquement c'est l'instabilité, les régimes politiques se succédant les uns aux autres. Economiquement, c'est l'avènement de la révolution industrielle qui bouleverse toutes les habitudes de la société. Ces faits majeurs sont liés, chacun interférant avec l'autre et Alphonse de Prémorel est l'archétype de l'homme moderne de ce siècle. Il est européen avant la lettre. Né en Allemagne, soldat en France, industriel au Luxembourg, dilettante en Belgique pour finir par revenir rentier en France. Il est ambivalent, capitaliste et opportuniste dans les affaires, humaniste dans ses goûts et ses loisirs,

maniant avec bonheur la plume et le pinceau. Il fut un dessinateur de talent et un écrivain connu en son temps pour avoir publié en 1851 un ouvrage intitulé « Un peu de tout à propos de la Semois » qui est une vibrante déclaration d'amour à la rivière qui a enchanté sa jeunesse.

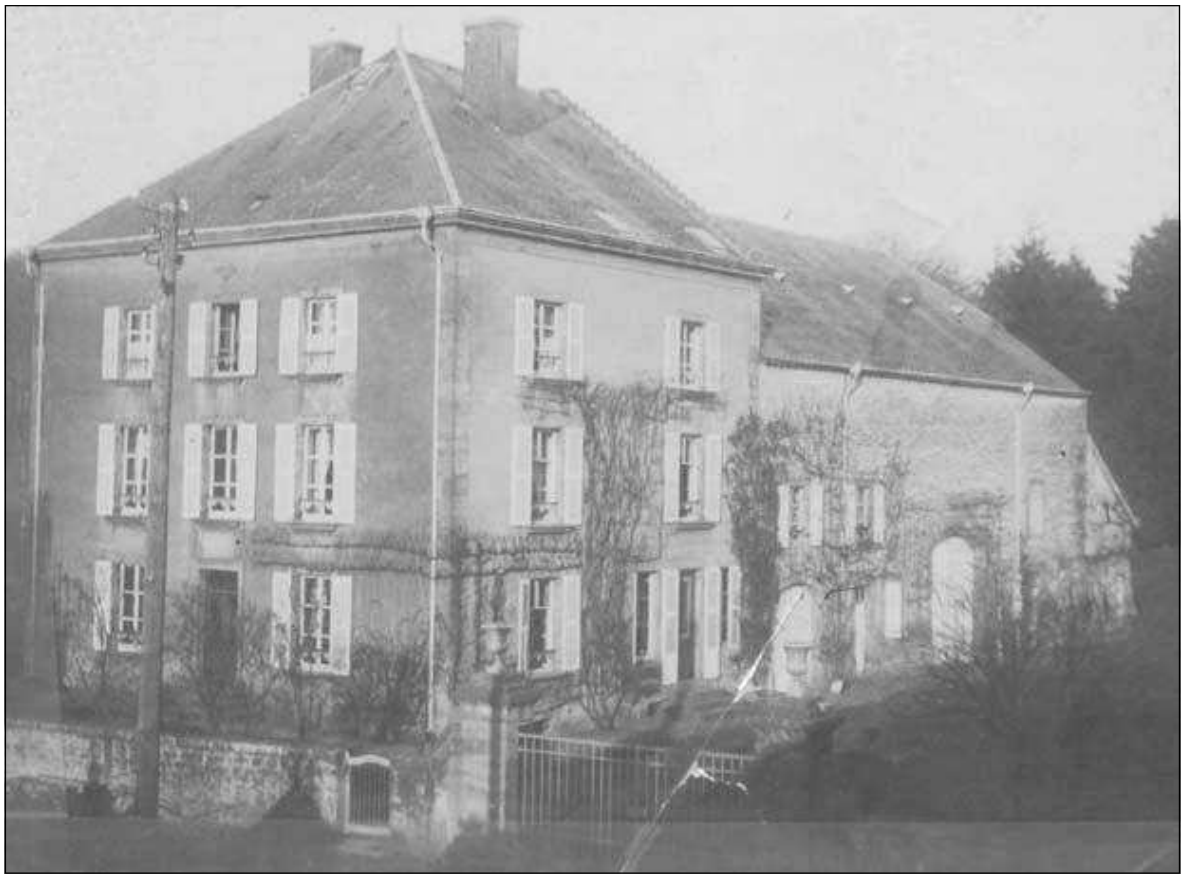

La maison de Carignan vers 1885. (Doc. C. Mertens)

Alors pourquoi est-t-il venu s'installer à Carignan ? Peut-être parce les Prémorel fréquentaient les d'Huart, propriétaires un temps de la fabrique des émaux de Longwy et possesseurs d'une propriété à Carignan (l'actuel restaurant de la Gourmandière), peut-être aussi pour retrouver la Chiers qui prend sa source non loin de Differdange : on ne sait. Toujours est-il que l'achat de cette maison l'enracine à Carignan.

Bâtie en 1855 - un cartouche en fait foi - en bordure de la route de Sedan, maintenant avenue du Général de Gaulle, elle est toujours là pratiquement inchangée si on la compare avec une photographie prise en 1885.

Et c'est dans le cimetière communal, au pied du Mont Tilleul, que son épouse et lui seront enterrés, puis ses enfants et petits-enfants. Curieusement non dans un caveau familial mais dans trois tombes distinctes. Simples, elles ne comportent qu'une plaque de marbre avec une croix. La première est celle d'Alexis-Louis-Alphonse de Prémorel qui a fait mentionner son premier état « ancien garde du corps ». La seconde est celle de ses parents et la troisième celle de son épouse, Joséphine de Nothomb, de leurs enfants et petits-enfants.

Maintenant que nous en savons un peu plus sur la famille de Prémorel, nous ne manquerons pas de relier lors d'une prochaine visite au cimetière les occupants de ces trois tombes alignées et la belle maison de l'avenue du Général de Gaulle qui lors de la Première Guerre mondiale allait devenir pour quatre ans le siège de la Kommandantur locale. Mais ceci est une autre histoire.

J-Luc Guien.

Novembre 2013.

LE CHATEAU DE TASSIGNY A SAPOGNE-SUR-MARCHE

Deux documents inédits du XVIII^e siècle

A quelques centaines de mètres du village de Sapogne-sur-Marche, non loin de la frontière belge, s'élève l'un des plus beaux châteaux du département des Ardennes, Tassigny, qui se caractérise par ses quatre belles tours, sa cour d'honneur et ses fenêtres à meneaux.

Façade principale et entrée. *(photo S. Gaber)*

Les seigneurs

Il est communément admis qu'un seigneur de Margut, Taxiergé dit aussi Taussignos, serait le plus ancien membre de la famille de Tassigny. Il aurait pris part à la croisade en 1188. Par la suite, plusieurs seigneurs du nom de Tassigny apparaissent dans les archives avant que la lignée ne s'éteigne.

Plus tard, les le Gouverneur sont seigneurs de Tassigny. L'un d'eux, Didier, était juré d'Yvois en 1441. Quant à Nicolas le Gouverneur, autre seigneur de Tassigny, il fut conseiller-secrétaire de Charles Quint puis du roi d'Espagne, Philippe II.

Dans le premier tiers du XVII^e siècle, le château appartient aux Boetzelaer ou Boëtslaer qui le transforment profondément. Après 1659, une branche de la famille s'installe dans les Pays-Bas après avoir vendu une part de ses biens à la famille de Wal qui est restée en possession du château jusqu'en 1848, date à laquelle la baronne d'Hoogvorst le vendit au baron de Failly. En 1874, Tassigny revient à Marie-Anne, nièce du baron de Failly, qui épouse Pol Lambin d'Anglemont de Tassigny. Leurs descendants ont conservé le château jusqu'à nos jours.

Cour d'honneur : portail et fenêtres à meneaux. *(S. G.)*

La devise des Tassigny était « Pour bien faire » et leurs armoiries étaient « d'or à trois oiselets de sable (noir), membrés et becqués de gueules (rouge) ». Jusqu'à la Révolution de 1789, le château appartint au duché de Carignan.

Le château

Le château actuel, bâti sur un socle médiéval, datable des XVI^e et XVII^e siècles, a succédé à un édifice antérieur qui aurait été élevé à 350 m au sud-ouest, au lieu-dit « la pièce de la rosière ». Il est très visible depuis la route qui conduit de Margut à Villers-devant-Orval (Belgique).

Endommagé en 1940, classé en 1947 et 1991, Tassigny a été remarquablement restauré entre 1947 et 1974. Sa cour d'honneur est fermée par un mur à créneaux et canonnière avec un portail daté de 1785 et d'autres canonnières, plus anciennes, s'ouvrent dans chacune des quatre tours lesquelles évoquent le rôle militaire qu'a joué le château dans une région sans cesse parcourue par des troupes amies ou ennemies. Cependant, avant la guerre de Trente ans, Tassigny était devenu une résidence seigneuriale et reçut de belles fenêtres à meneaux datées de 1629 et deux beaux portails qui ouvrent sur la cour d'honneur (1630).

Grâce à la Marche qui coule à proximité, Tassigny était entouré par un fossé qui était rempli d'eau, ce qui apparaît nettement sur l'arrière et les côtés du château. L'une des quatre tours à voûte d'ogives, qui servait de chapelle, a été remise en état.

Fenêtre à meneaux datée de 1629. *(S. G.)*

Tour de la chapelle. *(S. G.)*

Sous l'Ancien Régime, elle était fréquentée par les paroissiens des villages de Sapogne et d'Herbeuval, au point qu'en 1686, le doyen de Juvigny dut rappeler aux seigneurs de Tassigny qu'ils devaient leur interdire d'assister aux célébrations qui se déroulaient dans cette chapelle.

Le château aurait été assiégé plusieurs fois. Incendié au cours de la guerre de 1542, il fut pris en 1637 par les troupes françaises du maréchal de Châtillon. Après l'annexion de la prévôté d'Yvois par la France en 1659 et son érection en duché de Carignan en 1662, le roi prit l'habitude d'y mettre une petite garnison ainsi que le rappelle le père Delahaut : « Il était de coutume de placer une garnison à Tassigny lorsqu'il y avait menace de guerre et l'on pouvait ainsi surveiller le Luxembourg tout proche ». A deux reprises, 1690 et 1748, les archives mentionnent la présence de troupes françaises à Tassigny et deux documents, accompagnés de plans en couleurs, récemment retrouvés au Service historique de la défense à Vincennes, évoquent le château en tant que lieu de garnison. C'est ceux-ci que nous allons évoquer.

Façade arrière du château. *(S. G.)*

Tassigny en 1733

En 1733, Tassigny appartenait à la baronne de Voeste (Hoogvorst ?) qui résidait à Antine, aujourd'hui Anthisnes, dans le Condroz (actuelle province belge de Liège). Le château était alors habité par « deux demoiselles servantes et un fermier ». L'édifice était entouré par « un bon fossé plein d'eau vive sur la hauteur de 5 à 6 pieds[1] au moins, et dont le fond est un marais qui le rend impratiquable a la réserve de la face de l'entrée dont le fossé est presque secq, et traversé par un pont de charpente avec un pont levis en bon état ».

Le descriptif nous apprend aussi que le château

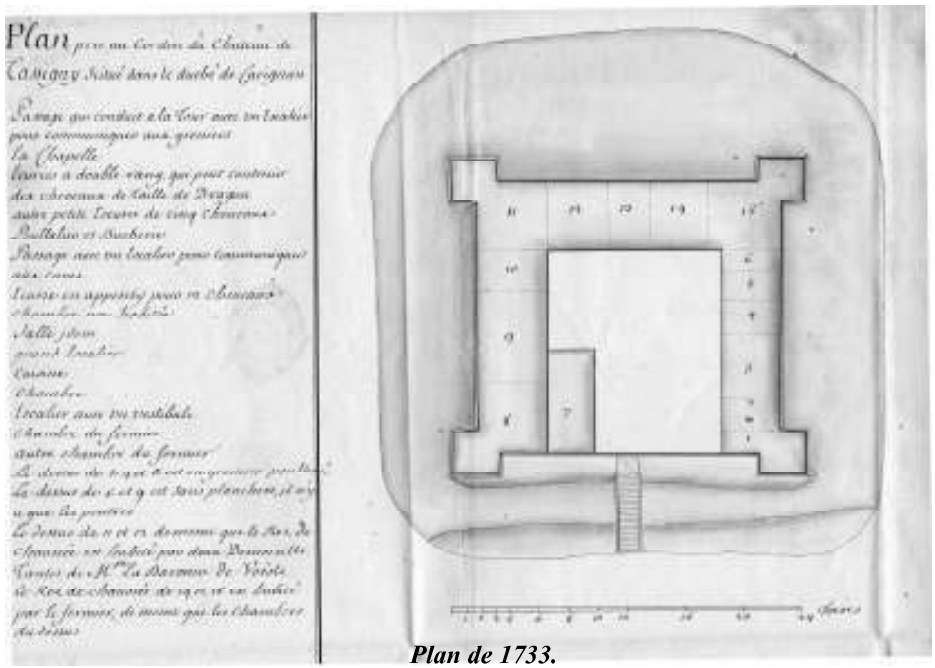

Plan de 1733.

est « flanqué de quatre pavillons (tours) qui accompagnent un gros corps de logis, et deux ailes qui se terminent avec un mur qui ferme la cour, ce mur est de 10 pieds de haut au dessus du rhez de chaussée du pont, lequel pont est au moins de 10 à 12 pieds au dessus du fossé, toutes les quatre tours ou pavillons, le corps de logis et les ailes sont crénelés a tous les étages, ce qui rend ce château non seulement à l'abry d'insultes mais même en état de soutenir et de ne pouvoir être forcé sans canon ».

A cette époque, il suffisait de dix à douze hommes pour le garder mais il pouvait en accueillir au moins cent, « en occupant les quatre pièces du rhez de chaussée du corps de logis ». Les hommes pouvaient également être logés à l'étage et le rez-

de-chaussée (corps de logis et les deux ailes) servait alors d'écurie pouvant loger jusqu'à cinquante chevaux. S'il n'y avait pas de chevaux, l'aile droite pouvait « loger aisément 30 à 35 hommes », et autant dans les deux pièces du premier étage qu'occupait le fermier. « Celui-ci et les deux demoiselles ne seraient alors pas dérangés. En revanche, si l'on voulait y mettre plus d'hommes, les demoiselles devraient abandonner le château ».

Comme aujourd'hui, à droite en sortant, il y avait « une espèce de basse-cour non fermée » avec trois petites étables où logeaient les bestiaux du fermier. Il existait aussi une grange de 20 toises[(2)] de longueur sur 6 à 7 de largeur, « le tout couvert de paille ». Quant au pont-levis, il a été remplacé par la chaussée actuelle à une date inconnue. Les piliers extérieurs ont été élevés au XVIII[e] siècle.

Le château en 1744

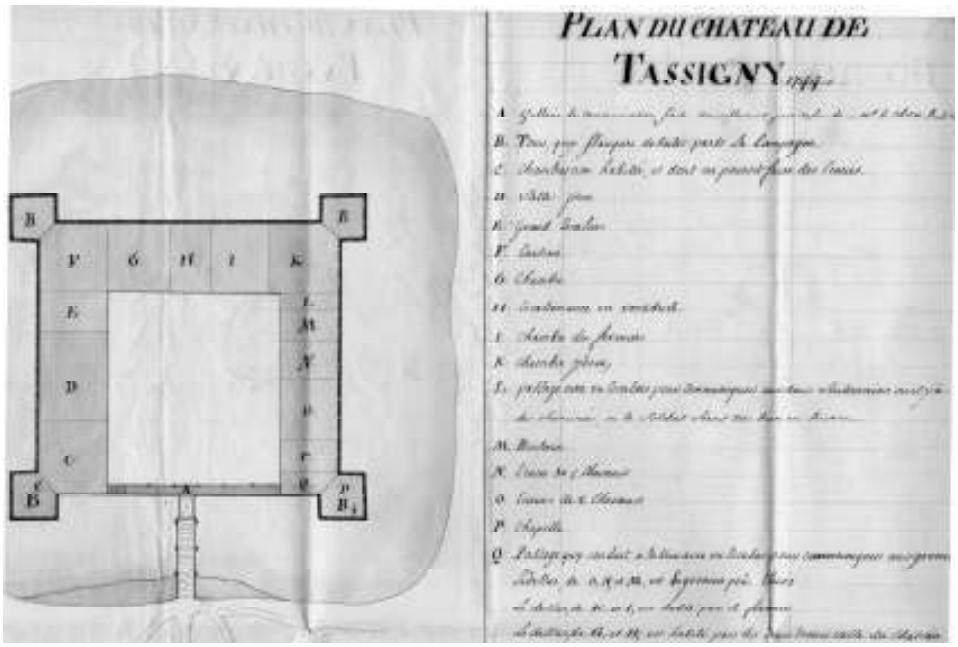

Onze ans plus tard, le château n'avait qu'assez peu évolué. Des « pionniers » du village de Sapogne avaient été requis pour curer le fossé. Ils devaient aussi en escarper les bords et « détruire les rampes et touttes (sic) les endroits qui auraient pu faciliter la descente de ce fossé dont la contrescarpe n'est que de terre ».
Le mur qui fermait la cour venait d'être crénelé et « au dessus de son couronnement, a quatre pieds l'on a jouté par ordre de Monsieur le chevalier de Belle-Isle (gouverneur militaire de Metz) une gallerie (sic) très utile à la déffense et qui procure la communication dans les apartemens haut du château ».
Comme en 1733, il devait être possible de loger cent hommes et environ soixante chevaux, « au moien de deux souterrains ou caves où il y a des cheminées, où le soldat serait très bien en hiver sans déranger ni les demoiselles, ni le fermier ».

« Ce poste en l'état où il est actuellement ne peut estre enlevé sans canons et peut pour sa déffense estre augmenté en cas d'attaque des habitans de Sapogne qui n'en est éloigné que d'un quart de lieue ; et par où l'ennemi doit naturellement paroitre, la plus grande partie du terrain sur la droitte dudit village et derrière le château étant marais ».

Le château de Tassigny n'a que peu changé depuis ces deux descriptions. Ainsi que nous l'avons écrit, l'entrée a été modifiée peu avant la Révolution et l'on y lit la date de 1785. Quant au fossé, il est désormais sec. L'édifice est toujours habité mais la plus grande partie reste vide.

Stéphane GABER

Sources :
Service Historique de la Défense, Vincennes : 1 VH 2243 (deux documents sur le château de Tassigny).

Notes :
(1) Ancienne mesure de longueur correspondant environ à 32,5 cm.
(2) Ancienne mesure de longueur équivalant à 6 pieds.

Bibliographie :
E. BIGUET, « Sapogne et le château de Tassigny », *Almanach Matot-Braine,* 1907.
P.F. CABANIS, E. de TASSIGNY, H. MONTARIOL, *D'azur au chevron d'argent accompagné de trois roses du même, Histoire et généalogie de la famille d'Anglemont de Tassigny,* Edition à compte d'auteur, 2 volumes 1996-2001, Tome 1, 51-57.
S. GABER, *Histoire de Carignan et du pays d'Yvois,* Charleville-Mézières, 1976, 301.
S. GABER, « Sapogne-sur-Marche », *Revue historique ardennaise,* XV, 1980, 195-203.

Famille Chardel d'Ivoix

Du 14e siècle finissant, au 17e siècle naissant, cette famille est établie à Ivoix et fait partie de la noblesse locale.
A ma connaissance peu d'historiens, ou d'érudits, comme on se complaisait à les nommer à la fin du 19e siècle, se sont penchés sur l'histoire de cette famille qui brilla d'un certain lustre, par les fonctions administratives et judiciaires que ses membres occupèrent, au service des ducs de Luxembourg. Feu André PETIT, de Virton, lui consacra trois pages dans son « tapuscrit » conservé aux Archives de L'Etat à Arlon (B), intitulé « Familles nobles et notables de l'ancien comté de Chiny ». Le père Charles-Joseph DELAHAUT, dans ses « Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et de Mouzon », ne lui consacre que quelques lignes(1).

On notera que cette famille portait pour armoiries, avec quelques variantes, les armes suivantes :

Chardel (2)

Chardel (3)

Chardel (4)

Les chartes révèlent plusieurs variantes orthographiques du nom : Chardal, Chardel, Chardelle, Jardel, Sardel, Schardei, Xardel ; le nom étant précédé parfois de la particule « de ».

La saga des « CHARDEL » débute par l'existence de trois personnages : Hugo, son frère Jacquemin et un certain Waultrin GODEFRIN, dit CHARDEL, personnages qui naquirent durant le dernier quart du 14e siècle.
Leur existence fut portée à ma connaissance grâce à un tableau généalogique, qui a été produit lors d'un procès instruit devant le Conseil Provincial de Luxembourg, au cours de la seconde moitié du 16e siècle, opposant Martin et Philippe CHARDEL, frères, le premier châtelain héréditaire et receveur des domaines d'Ivoix, le second, docteur en droits, conseiller ordinaire du roi d'Espagne au Conseil Provincial de Luxembourg, contre les héritiers d'Idelette de LA FONTAINE. Ce tableau sauvegardé et retrouvé, seule pièce qui nous soit parvenue de celles produites lors du procès, a été le maillon sans lequel il ne m'aurait pas été possible de dresser une généalogie exhaustive.

Si nous savons avec certitude que Jacquemin et Hugo sont frères, il n'en va pas de même pour Wautrin GODEFRIN dit CHARDEL. On peut conjecturer que sa mère était née « CHARDEL » et que compte tenu de la notoriété dont jouissait cette famille, il en adopta progressivement le nom.
Que sait-on de lui ?

Le 22 novembre 1428(5), comme juré d'Ivoix, il apparaît en compagnie de Lambert BOURGEOIS, chanoine et receveur d'Ivoix, d'Hugo CHARDEL, également juré, par devant lesquels Jacommin BLAUTEIL, forgeron, et Agnès son épouse, reconnaissent avoir concédé à messire Jehan JACQUET(6), prêtre, curé de Wez et desservant la chapelle Sainte Catherine située en l'église collégiale d'Ivoix, une rente perpétuelle de dix bons vieux gros tournois d'argent et cinq vieux tournois parisis, que les vendeurs recevaient annuellement en deux termes, le premier le lendemain de Noël, le second le lendemain de la fête de Saint-Jean Baptiste, et de lever annuellement quatre gros et deux parisis sur la maison où demeure Petre LE PARMENTIER, située derrière l'église Notre-Dame d'Ivoix, et six gros et trois parisis, sur la maison où demeure la femme de Jehan HENRY. Ces droits étant cédés pour la somme de dix sept florins francs d'or et six vieux gros tournois.

Etalle

Le 12 août 1437(7), en compagnie de son épouse Pérette d'ESTALLE(8), il achète à Richier de SERMONNE, écuyer, et à Jehanne sa femme, la forte maison d'Auflance, avec ses fossés, la basse-cour, et tous les pourprins*, biens qui relèvent en fief du duché de Bar(9), comme jadis les tenait Gobert d'AUFLANCE, tayon* dudit vendeur, à l'exception

(1) Par l'ECUY, ancien abbé-général de Prémontré, Paris, 1822, p. 42.
(2) De gueules à la bande emmanchée d'argent et d'azur, brochant, au franc quartier d'azur chargé d'une étoile d'argent à cinq rais. Armorial du Luxembourg. Loutsch, p. 284, (Selon Matagne et Neyen).
(3) D'azur à la bande emmanchée d'argent, au franc quartier d'azur chargé d'un soleil d'or. Ancienne chevalerie Lorraine ou armorial historique des maisons qui ont formé ce corps souverain. Jean CAYON, Nancy, Cayon-Liébault, 1850.
(4) Taillé d'or et d'azur, à la barre emmanchée d'argent et d'azur brochant, au franc quartier d'azur, au soleil rayonnant. ANLux. - Notaire Pierret, 1722, acte n° 21, sceau de Marie Françoise de CHARDELLE, abbesse de Bonnevoie.
(5) ANLux, chartes et pièces diverses, cote A XLIX-12.
(6) Jehan JACQUET, en 1452, écolâtre et doyen de la chrétienté d'Ivoix, notaire public de l'autorité apostolique et impériale. Château de Chantilly, Clermontois, cote $1^{E}33$.
(7) Château de Chantilly, Clermontois, cote $1^{E}37$.
(8) DELAHAUT formulait l'hypothèse qu'elle soit l'épouse de Collesson CHARDEL, ce qui est erroné.
(9) René d'Anjou, roi de Jérusalem, etc… comme duc de Bar, lui accorde le privilège de tenir fief « bien qu'il ne soit pas noble de naissance ».
* La signification des mots suivis d'un astérisque est précisée dans le glossaire situé en fin d'article.

d'une chambre que possède Henri de SERMONNE, frère dudit Richier. Lui sont également cédés tous les droits qu'ils peuvent avoir dans trois gagnages*, avec toutes leurs appartenances en maisons, granges, bouveries*, etc… pour le prix de trois cents francs. Cet acte de vente sera réalisé par devant François DORNE, écuyer, prévôt de Stenay, Jehan JAQUET et Jean de RETHEL, clerc-juré. Cet acte a été vidimé* par François DORNE et Guyot MOREL clerc-juré, le 26 février 1450 n. st*.

Trois jours plus tard, le 15 août, ils laissent en « *amoisonnement* »[10], aux vendeurs, pour une durée de cent ans, le bénéfice de jouir de la totalité des biens cédés, moyennant une redevance annuelle de quinze francs, de remettre en état la maison forte et d'entretenir les gagnages. Cet acte deviendra rapidement caduc puisque Richier de SERMONNE n'observera pas cette dernière clause.
Sa part de la seigneurie d'Auflance, ainsi que tout ce qui lui appartenait en la seigneurie de Villers-devant-Orval, cette dernière provenant d'un acquêt sur Guillaume JEHEL, furent saisis par le duc de Lorraine, à défaut d'avoir rebâti la maison forte dudit Auflance.
Il en obtiendra mainlevée* de René d'Anjou, roi de Jérusalem, duc de Bar et de Lorraine, le 4 novembre 1448[11], en s'engageant à la remettre en état dans un délai qui ne pourra excéder deux ans.
De son mariage naquit une seule fille, prénommée Marguerite, qui épousera Jehan d'YPRES[12], fils de Liévin d'YPRES « le vieulx »[13] et de Marguerite de BERTAIGNE. Le couple s'établira à Ivoix après que leur beau-père eut changé de résidence pour se fixer à Virton.

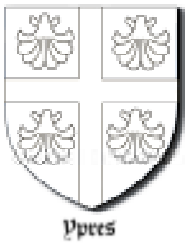
Ypres

Wautrin GODEFRIN étant passé de vie à trépas, et de son vivant n'ayant toujours pas satisfait à l'exigence de la remise en état de la maison forte d'Auflance, Jehan d'YPRES, son gendre, le 10 novembre 1453[14], se voit accorder, par François de REVIGNY, garde du sceau du duché de Bar, un délai supplémentaire de trois ans.

Le 18 novembre 1454[15], à cause de son épouse, il relève en fief et hommage du duc de Bar et de Lorraine, à cause de sa châtellenie de Stenay, tout ce qu'il possède en la seigneurie d'Auflance, ainsi que le huitième de la seigneurie de Villers-devant-Orval, en haute, moyenne et basse justice, la même part sur le four, le moulin, le cours de l'eau, le pilon à draps, les prés pour vingt et un jours et soixante arpents de bois.

A - Jacquemin CHARDEL d'Ivoix

Wellin
De son union avec N. N., eut une fille prénommée Gérarde, qui épousa Jehan de WELLIN[16], seigneur de Neufmanil et de Nouvion sur Meuse. Le 15 août 1437[17], ce dernier fournit, à cause de son épouse, son beau-père étant déjà décédé, son dénombrement* au comte de Nevers et de Rethel, pour la seigneurie de Touligny, à cause de la châtellenie de Mézières, constituée en haute justice, moyenne et basse, avec toutes ses appartenances, qui lui rapporte par an environ douze livres parisis. Il précise que Philippe de LA VALLÉE, demeurant à Rethel, à cause de Marie LANBAM son épouse, tient de lui, en arrière fief, audit Touligny, dix mouvées* de bois au lieudit « La Grange au Bois » qui peuvent rapporter chaque année quatre livres parisis.

B - Hugo CHARDEL, frère du précédent, épousera une certaine damoiselle **Soufiette**, dont le nom de famille ne m'a pas été révélé par les chartes.
Le 22 novembre 1428, il apparaît en compagnie de Wautrin GODEFRIN son compagnon d'office, comme juré d'Ivoix, puis dans un autre charte, datée du 8 avril 1436[18], toujours juré d'Ivoix, dans laquelle Henrion de PROUVY et son épouse Collette, reconnaissent à titre d'aumône, faire donation à l'abbaye Notre-Dame d'Orval, représentée par son abbé Jehan de PROUVY[19], tout ce qui leur appartient assis en la ville et sur le ban d'Ivoix, en maison, grange, jardin et prés. Ces biens étant échus et parvenus aux vendeurs par héritage de feu Henrion BOULLIET, du douaire de sa femme Poncette, fille d'Henriet L'ORFÈVRE.

De leur union, ce couple n'aura pas moins de **sept enfants**[20] :

B 1 - Alexandre CHARDEL, chanoine d'Ivoix
B 2 - Pierre CHARDEL, religieux

(10) Amoisonner : du latin « admoisonare », prendre pour une durée définie la jouissance d'un immeuble contre une redevance annuelle.
(11) Château de Chantilly, Clermontois, cote $1^{E}37$.
(12) AEArlon, Château de Guirsch, dossiers nobiliaires, carton M-P, famille de Malmédy.
(13) La famille d'Ypres portait « d'azur à la croix d'or cantonnée de quatre coquilles du même ». Cette famille, originaire de l'Amiénois, occupa des charges importantes au service des ducs Bourgogne, comme ducs de Luxembourg. Le port du prénom « Liévin » fut d'usage dans cette famille pendant plusieurs générations.
(14) Château de Chantilly, Clermontois, cote 1^{E} 37.
(15) Ibidem.
(16) Famille qui portait « d'azur à deux léopards d'argent, l'un sur l'autre ».
(17) Archives du Palais princier de Monaco, Chartes du Comté de Rethel, tome III, p. 156.
(18) AEArlon, Cartulaire d'Orval, n° 249, pp. 25 et 26
(19) Abbé d'Orval de 1423 à 1442. Il portait « de sinople à une tête de lion couronnée d'or, lampassée de gueules et accompagnée de trois bagues du second, chatonnées de gueules. La famille seigneuriale de PROUVY portait de toute ancienneté « d'argent à trois merlettes de sable ». Les abbés d'Orval s'identifiaient souvent par le nom du village dont ils étaient issus.
(20) Pour faciliter la lecture et la compréhension du texte c'est volontairement que j'ai cité, en premier, les personnages sans postérité.

B 3 - Catherine CHARDEL, épouse de Jehan de VILLANCE

Clabay

B 4 - Alix CHARDEL épouse, en premières noces, Henry de CLABAY[21], écuyer, seigneur en partie de Vance, Chantemelle, Villers-Tortru, Habay la Neuve, Hachy. Le 6 novembre 1450[22] par devant Thielman SOURCZAPPE et Jean de SEPTFONTAINES, échevins à Arlon, ils vendent à Thilman van BUSLEIDEN, échevin d'Arlon et à Yde, sa femme, des prés, vergers, jardins, etc. sis dans et hors la franchise d'Arlon, pour un prix de trois cents florins du Rhin en or.

Le 14 novembre 1453[23], son époux est cité comme homme de fief de la châtellenie de Virton, ayant le droit, comme collateur de la cure de Vance, à la nomination du curé. Il décède avant le 2 juin 1469[24], date à laquelle, comme veuve, elle se produit devant le Conseil Provincial de Luxembourg, dans un procès qui l'oppose à François de LAVAL, chevalier, prévôt de Virton. Elle nomme comme procureurs pour la représenter : Henry de CLABAY, fils de son défunt mari, né d'une première union, Bartholomey CHARDEL, d'Ivoix, son frère, et Ulrich DACHS.

Villers le Preudhomme

Elle épouse en secondes noces, Claude de VILLERS le PREUDHOMME, écuyer, seigneur en partie dudit lieu [25] et de Fellin. Ce personnage obtient de René II, duc de Lorraine et de Bar, le 30 juillet 1484, le droit de réédifier une tour, un four et un moulin, à Avrainville [26], avec déclaration que les habitants des bâtiments, au nombre de trois ménages, seraient exempts de toute imposition.

Le 18 août 1486[27], Guillaume de HARAUCOURT, évêque et comte de Verdun, prince du Saint-Empire, lui concède la seigneurie haute, moyenne et basse de Villers-le-Preudhomme, située en la mairie du Val-Sainte-Marie, et les revenus y attachés en rentes, cens, droits, amendes, dont il possède déjà en ce lieu la moitié en une place, forte maison et pourprins d'icelle, qui est de son héritage de ligne et de franc-alleu*. Cette concession lui est accordée pour les services qu'il a rendus dès son jeune âge, pour son entremise à la réparation de la forte maison de Dieulouart, chef lieu de prévôté, qui relève de l'évêché de Verdun. Il lui est également autorisé d'ériger un signe patibulaire* pour exécuter les délinquants, comme seigneur haut justicier et de prélever dans le bois de « Mandesaille », en affouage, le bois nécessaire à ses besoins personnels.

Du chef de son épouse Alix, le 8 octobre 1487[28], il avoue tenir en foi, fief et hommage du duc de Lorraine et de Bar, à cause de la terre commune de Marville, deux « reeds* » de blé assis sur le terrage de Nouillompont[29]. Il prie Jehan de RECHICOURT, seigneur de Vaudoncourt, son cousin, d'apposer son sceau avec le sien.

Le 25 juin 1501[30], afin d'acquérir grâce et miséricorde pour son âme et celle de son épouse, il fonde et érige perpétuellement deux messes, à dire chaque semaine, l'une le dimanche, et l'autre le jeudi, qui seront dites et célébrées soit dans l'église dudit Villers, ou en sa forte maison, dans une chapelle et autel qu'il souhaite prochainement ériger. Comme fondateur de ladite chapelle il en est le collateur, ce qui lui permet de nommer le chapelain desservant. A cet effet, il nomme messire Didier HAROWART, prêtre, actuel chapelain de la chapelle de Belleauwe, dont il est également le fondateur et collateur alternatif avec Anthoine de NOVEROY, écuyer, seigneur de Port-sur-Seille et de Serrières. Afin de subvenir aux besoins temporels du chapelain il affecte certains de ses biens, dont les revenus à lever sur un gagnage situé au lieu de Belleauwe.

Il décède sûrement peu de temps après cette date. Alix CHARDEL lui survit plusieurs années et fonde un anniversaire en l'église Saint-Hilaire de Marville. Elle décède le 7 février 1509 n. st., comme nous le rappelle l'inscription portée sur son monument funéraire, encastré dans le mur de cette église, près de l'escalier de la chaire à prêcher.

CY GISE DAMOISELLE ALIS
CHARDEL FEME DE FEU HERY DE
CLABAY DE GLAUD DE VILLEZ
LE PRODOME QUI TRESPASSA
LE VII JO DU MOIS DE FE
VERIER MIL VC VIII[31]

Son beau fils, qui avait hérité des biens de son père, se

(21) Les « CLABAY » portaient « d'azur au lion d'argent, armé, lampassé et couronnée de gueules ».
(22) AEArlon, château de Guirsch, charte n° 62, carton 45, période 1448-1456.
(23) Tandel « les Communes Luxembourgeoises », tome III, page 60.
(24) ANLux, cote ALX 1491, f° 47r°.
(25) Villers-le-Preudhomme, aujourd'hui ferme située à 1km au sud -est du village de Ville-au-Val, près de Pont-à-Mousson (54).
(26) Mémoire de la société d'Archéologie Lorraine, série 3, volume 15, p. 57, année 1887. Ce Claude de VILLERS-LE-PREUDHOMME, descendait d'un certain Pierresson dit Le Preud'homme qui, en 1314, était déjà possessionné à Avrainville.
(27) Ibidem, pp. 67 à 69, année 1887.
(28) Château de Chantilly, Clermontois, $1^{E}37$.
(29) Nouillompont châtellenie d'Arrancy (55).
(30) Ibidem, pp. 76 à 80, année 1887.
(31) Ce texte a été parfois altéré par certains auteurs. JEANTIN, souvent décrié, en raison de l'absence du rappel de ses sources, dans son « Histoire de Montmédy et des localités meusiennes du comté de Chiny », a reproduit le texte avec exactitude. MIL VC VIII correspond à 1509 n. st.

dessaisit le 5 juin 1507, au profit de Guillaume de MALBERG, seigneur de Sainte-Marie, son cousin, et de maître Nicolas de NAIVES, licencié es lois, conseiller à Luxembourg, de sa part de la seigneurie de Vance, avec ses dépendances aux villages de Chantemelle, Villers-Tortru, Habay-la-Neuve et Hachy, pour le prix de deux mille francs, à douze gros pièce[32].

B 5 - Isabeau CHARDEL, épousa François SAUBLET dit HUGONEL.
La famille SAUBLET dite HUGONEL appartient aux familles notables d'Ivoix. Sur l'époux d'Isabeau CHARDEL, les sources exploitées sont restées muettes. J'émets cependant l'hypothèse qu'ils puissent être les parents de :

B 5-1 Jehan SAUBLET, receveur d'Ivoix, qui épousa Isabeau LE GOUVERNEUR, fille de Didier LE GOUVERNEUR et de Marguerite de VILLE, avant le 9 octobre 1538[33], date à laquelle Pierre SIMONNET et Mellotin, sa femme, déclarent qu'ils ont bien reçu d'eux la somme de quarante francs pour leur urgente nécessité ; prêt accordé contre le versement annuel d'une somme de deux francs. En garantie, ils hypothèquent leur maison située à Ivoix, près du grand four banal. Le 5 mai 1540[34], par devant Bartholomey CORPEL et Henri FRANCART, jurés, gardes du sceau de la prévôté d'Ivoix, ils consentent à se dessaisir de leur gagnage de Han-lez-Marville en faveur de Jehan GODA, prêtre, demeurant à Signy, et que ce dernier, en contrepartie, leur cède son gagnage de Montlibert. Il fait apparaître que ledit gagnage est grevé d'une somme de cent soixante francs qu'il avait consentie à ses enfants naturels, fruits des rapports charnels qu'il avait eus avec sa servante Alison, au nombre de quatre, en récompense des services qu'ils lui avaient rendus. L'histoire a retenu leurs noms : Jehan le jeune, Jehan, Anne et Nicole, ses deux dernières, épouses respectives de Jehan MASSET et Thiébault BOUSSERIZ. Ceux-ci renoncent envers Jehan SAUBLET et son épouse, à prétendre recouvrer cette somme sur le gagnage de Montlibert.

Le 12 juin 1542[35], Jehan GUERARDT, maire de Signy-Montlibert, comparait par devant les jurés et gardes du sceau d'Ivoix, précisant que le 29 avril dernier, se présentèrent devant lui Jehan HUSTIN et Penthecouste son épouse, demeurant à Charbaut, lesquels reconnurent avoir cédé et vendu à Jean SAUBLET dit HUGONEL, et à son épouse Isabeau, un setier de froment, mesure de La Ferté, de rente annuelle et perpétuelle, à lever sur un gagnage situé à Signy, nommé « le meix Lardenoys », à livrer aux acheteurs à Ivoix. Cette vente est consentie pour la somme de vingt-sept francs en principal et trois francs aux vins[36].

En 1561, lors du dénombrement des feux de la prévôté d'Ivoix[37], Isabeau LE GOUVERNEUR[38] est déclarée veuve. Elle décèdera peu avant le 1er mai 1577, date à laquelle leurs filles, Catherine et Jeanne HUGONEL, épouses respectives de Ferry de LA FONTAINE, prévôt de Marville, et de Louis d'AWAN, lieutenant-prévôt d'Ivoix, se partagent la succession de leurs père et mère[39].

B 6 - Bartholomey CHARDEL époux de Marie de WAL[40].

Comme homme de fief, en compagnie de Fassin de XIVRY, Jehan de SANEM, dit « SYNASSE », prévôt, Bartholomey ISNARD de CASTEL, clerc-juré, tous constituant la cour prévôtale de Saint-Mard, comparaissent par devant eux, le 6 avril 1434[41], Isabelle et Marguerite sa sœur, filles de feu Henri BASTIEN, de Velosnes près de Torgny, et Marie, fille d'un nommé THIERRION du même lieu, qui arrentent* à l'ensemble de la communauté de ce village, faisant « feu et fumière* », un bois appellé « le bois de la Fay », tel qu'il se contient, avec pour contrepartie que chaque foyer leur donnera annuellement, en nature, le lendemain de Noël, un chapon ou à défaut son équivalent en monnaie courante évalué à un « bon vieux gros ». En cas de défaut de paiement, les venderesses se réapproprieront le bois.
Le 2 juin 1469, il intervient comme procureur de sa sœur Alix CHARDEL, dans un procès qui oppose cette dernière à François de LAVAL, chevalier.
Par devant le Conseil Provincial de Luxembourg, le 22 août 1476[42], comme prévôt d'Ivoix, il est opposé à Gillet JACQUET de Marville procureur de Thiebault de BOULIGNY, Colart de CUSTINE et Guillaume de LA CROIX, écuyers, seigneurs d'Auflance, chacun pour sa part et portion, qui impètrent des lettres de commission délivrées, le 9 du même mois, par le lieutenant-gouverneur du duché de Luxembourg. La cour nomme François de LA FONTAINE, clerc-juré de

(32) ANLux. SHL, copie certifiée, français, XI 14.
(33) ANLux. SHL, Abt1-29, 5.10.1538.
(34) ANLux. SHL, Abt1-1113, 5.05.1540.
(35) ANLux. SHL, Abt1-1126, 12.06.1542.
(36) Il était de coutume que les acheteurs supportent le coût des vins consommés lors de la négociation fixant les modalités de prix.
(37) Aides et subsides dans le Luxembourg de 1360 à 1565, Tome III, p. 1280.
(38) Isabeau LE GOUVERNEUR, sœur de Nicolas LE GOUVERNEUR, seigneur de Tassigny, conseiller de l'empereur, receveur général des domaines et des aides du pays de Luxembourg.
(39) ANLux. SHL, Abt1-1739, 1.05.1577.
(40) La famille « de WAL » a une ancienneté tout à fait respectable, puisque cette dernière remonte au milieu du 13e siècle. Elle tire son nom de deux fiefs, la haute et la basse Wal, près de Longuyon. Elle portait « d'argent à trois merlettes de sable ».
(41) AEArlon, Château de Guirsch, Chartes, carton n° 43.
(42) ANLux. Cote ALX 1492, f° 94v° et 95 r°.

Marville, pour diligenter une enquête sur le différend qui les oppose et remettre ses conclusions pour le 15 septembre. Ces dernières, aux yeux des juges, éveillent des soupçons de prévarication, les empêchant de statuer avec sérénité. Pour ce motif, la cour ordonne à François de LA FONTAINE, le 13 octobre 1476[43], de s'adjoindre un adjoint « non suspect », et de rendre de nouvelles conclusions dans un délai qui ne saurait excéder le 15 novembre.

Au mois d'août de la même année, le Conseil Provincial de Luxembourg, délivre des lettres de commission de relief d'appel* en faveur de Jehan de LA BESASSE, demeurant à Moirey, terre de Chauvancy-le-Château, exécutées par Evrard de WEY, sergent de la prévôté d'Ivoix, sur une sentence qu'il avait rendue précédemment comme prévôt d'Ivoix. Ce procès en appel sera examiné par la Cour, du 5 septembre au 2 décembre 1476[44], date à laquelle, il est qualifié de « jadis prévôt d'Ivoix ».

De cette union naquirent :

B 6-1 - Bartholomey CHARDEL : sans postérité.
B 6-2 - Gillet CHARDEL : sans postérité
B 6-3 - Catherine CHARDEL, épousa en premières noces Jacquemin MICHIEL dit CHAMOUILLY[45], et en secondes noces Collard de VILLE.

Du premier lit sont sortis :
B 6-3-1 - Jehan de CHAMOUILY, mort sans postérité.
B 6-3-2 - Agnès de CHAMOUILLY dite CHARDEL, épousa en premières noces Jacques SORLET dit de LA CLEF[46]. Ce dernier était veuf de Catherine BRAVILLE, qu'il avait épousée peu après le 16 avril 1483[47], date de son contrat de mariage passé à Ivoix. Le marié a pour témoins Jehan MARICHAL, doyen de la chrétienté de Mouzon, Thierry LORIN, curé d'Escombres et Jean de BOUHERY dit de VILLERS. De son côté la mariée est assistée de Didier d'ALLAMONT, son frère utérin, Jacques LE LANGUETREL, doyen de la chrétienté d'Ivoix, Pierre CHALON et Jehan DESTOURNAY, chanoines, Jacques WIART, Jacquemin BOURGEOIS, jurés d'Ivoix. Elle apporte à la communauté tous les biens qu'elle possède ou qui lui parviendraient par succession, ainsi que ceux à elle obvenus à cause de son précédent mariage avec Jehan BOURGEOIS, vivant tabellion d'Ivoix. Jacques SORLET apporte à la communauté tout ce qui lui appartient, tant d'acquêts que de succession.

Le contrat de mariage de ce dernier avec Agnès de CHAMOUILLY, fut passé à Ivoix, le 21 juin 1498[48], en présence de Jacques LE LANGUETREL, toujours doyen d'Ivoix, Gambier de HEZECQUES, homme de fief, Didier LE GOUVERNEUR, receveur des domaines, et Jehan LAMBINET, garde du sceau de la prévôté d'Ivoix, tous parents et amis. Dans ce contrat intervient le frère d'Agnès, Jehan de CHAMOUILLY, qui revendique la moitié de la maison qu'ils possèdent à Ivoix, ou la moitié d'un gagnage assis sur le ban de Blagny. C'est cette dernière solution qui est retenue puisqu'il possède déjà un gagnage dans ce village. Jacques SORLET dit de LA CLEF, de son côté, demande à Catherine CHARDEL, sa belle-mère, de bénéficier d'une partie des revenus en grains qu'elle tire de son gagnage situé à Saint-Laurent, près de Marville. Celle-ci lui répondit négativement, en précisant que ce bien relevait de son « ancerie* » et qu'elle le tiendra sa vie durant. Jehan de CHAMOUILLY précisa à son futur beau-frère, qu'il ne voulait rien qui ne soit à égale portion avec sa sœur. Cette convention fut signée par devant Jehan QUINET, clerc du diocèse de Verdun, notaire public et impérial, en présence de Guillaume de CROIX et Gérard du MONCEL, écuyers.
Le 18 mars 1504[49] n. st, ils arrentent à Collard NOËL et à Mathiotte, son épouse une masure et son jardin derrière, situés à Pouru-aux-Bois, ainsi que deux pièces de terre, l'une appelée « le Moyne », d'une contenance de vingt-quatre cents de terre, et l'autre appelée « Waillony », contre un versement annuel de six setiers de grains, moitié blé froment, et l'autre en avoine, le tout à livrer en leur hôtel d'Ivoix. Les preneurs s'engagent, dans un délai qui ne saurait excéder trois ans, de consacrer trente francs à la restauration des bâtiments. Cette transaction a pour témoins, Gérard du MONCEL, représentant le prévôt d'Ivoix, Martin de SOLOGONNE, seigneur de Pouru, Jacques HUET et Gérard BAUDESSON, le premier homme de fief*, le second maire dudit lieu.
Alors que Didier LE GOUVERNEUR, receveur des domaines du roi en la prévôté d'Ivoix[50], le 14 novembre 1519[51], s'affairait à faire quelques achats dans un étal de la ville d'Ivoix, il fut assailli par Jacquemin de LA CLEF, fils de feu Jacques SORLET dit de LA CLEF et d'Agnès de CHAMOUILLY, dite CHARDEL. L'agresseur porta un coup d'épée à la tête du receveur en justifiant son geste par un différend qui s'était produit la veille, avec son beau-frère, dans la taverne de Jacquemin PHILIPPE. Dépourvu d'arme, Didier LE GOUVERNEUR se réfugia dans la maison de Thirrion HUGONEL, son neveu, pour que ce dernier lui procure un bâton pour se défendre, ce que ce dernier refusa en lui conseillant de ne pas se faire justice lui-même. Pendant ce temps l'assaillant s'était retiré dans

(43) Ibidem, f° 108r°v°.
(44) Ibidem, f° 99r°v° et 100r°, f° 108r° et 110r°v°.
(45) En 1470, écuyer, homme de fief de la prévôté d'Ivoix. ANLux, ALX 1491, f° 147r°v°.
(46) Jacques de LA CLEF, alias SORLET, écuyer, homme de fief de la châtellenie d'Ivoix, toujours en vie le 11 décembre 1499. Source A.E.Arlon (B), collection Louis WIRION, pièce n° 26.
(47) ANLux, SHL, 16.04.1483, Abt1 759.
(48) ANLux, SHL, 21.06.1498, Abt1 1063.
(49) AD Ardennes, cote 1J809/3.
(50) En charge de cet office depuis vingt huit ans.
(51) ANLux, CPL, ALX 1500.

la maison de son beau-père. Didier LE GOUVERNEUR, dont la colère n'était pas retombée, après être passé à son domicile pour se munir d'un bâton, se mit à la recherche de son assaillant. Passant devant le domicile de Gérard LE PELLETIER, fils de Jehan WATRIN, curé de Puilly, il lui demanda s'il avait aperçu son agresseur ; contre toute attente son interlocuteur prononça à son encontre des menaces verbales et se saisissant d'un « vooge* » lui porta un coup, ce qu'il réussit à dévier à l'aide de son bâton. S'enfuyant, il croisa à nouveau son neveu et lui compta ses nouveaux déboires. Ensemble ils partirent à la recherche dudit PELLETIER et se virent assaillir, en chemin, à l'épée par un nommé Jacquemin, fils de Jehan PIERRE. Didier LE GOUVERNEUR, comme officier du roi, porta cette affaire devant le Conseil Provincial de Luxembourg. Le 1er décembre 1519, les juges décidèrent que les agresseurs, qui ont fui la ville d'Ivoix, seront recherchés, appréhendés par corps, leurs biens saisis et mis sous séquestre jusqu'à sentence définitive.

La Fontaine

Devenu veuve, Agnès de CHAMOUILLY convola en secondes noces avec Alexandre de LA FONTAINE, clerc juré de Marville.
De cette union est sortie Idelette de LA FONTAINE.
Le 11 octobre 1525[52], son époux se porte comme appelant d'une décision de la justice d'Osnes, par devant le Conseil Provincial de Luxembourg. Lui sont opposés la justice d'Osnes et Jehan GILET pour intimé*. Pour sa défense il précise qu'il a démontré que ses prédécesseurs laissèrent à rente perpétuelle un gagnage assis sur le ban d'Osnes. Le bénéficiaire étant décédé, deux de ses enfants lui succédèrent et l'un deux eut une fille qui se maria avec ledit Jehan GILLET, lesquels avaient acquis l'autre moitié de leur oncle. Alexandre de LA FONTAINE, justifiait son appel en demandant le retrait lignager du bien, ce que la partie adverse lui contestait. La cour statua en le condamnant à l'amende de frivol appel* et aux dépens.

Le 15 mars 1527[53] n. st, son épouse Agnès et lui sont impliqués dans un nouveau procès devant la Cour de Luxembourg. Ils sont opposés à maître SORLET[54] et aux vénérables doyen et chanoines du chapitre de l'église collégiale d'Ivoix. Agnès produit des lettres de relief qui démontrent qu'en 1488, Jacques SORLET, dit LA CLEF, son précédent époux, et elle, vendirent à Jacques BRICQUART, de « Saint-Buissay », terre de Villemont, dix francs de rente pour le prix de cinquante-deux francs, six gros, à prendre annuellement sur un gagnage situé à Blagny, cession faite avec un droit de retrait lignager*, sans que cette condition ne puisse toutefois excéder un délai de vingt ans. Entre-temps la dite rente avait été cédée en aumône aux chanoines d'Ivoix, qui jouirent depuis dudit bien. Or il se trouve que ce gagnage ayant été donné en dot de mariage à ladite Agnès, son époux le revendiqua, en asseyant sa prétention sur des lettres patentes que lui accorda Charles le Quint, lettres qui spécifiaient que le délai de rachat était non-conforme à la coutume de Luxembourg. Les chanoines ne se laissèrent pas intimider et portèrent à nouveau le différend devant la cour le 26 juin 1527. Le procès perdurera puisque qu'en date du 15 mars 1528 n. st, l'issue de l'affaire était toujours incertaine !

Alexandre de LA FONTAINE décéda peu avant le 23 avril 1528[55], date à laquelle son épouse procède avec Jehan de LA FONTAINE, prêtre, chanoine d'Ivoix, fils de son mari, issu d'un premier lit, à des échanges et contre-échanges. Jehan de LA FONTAINE, lui cède toute la part et portion qu'il possède sur le gagnage de Choppey, près de Marville, ainsi que la part qu'il a dans une maison de Marville, située dans la Grande-Rue, entre Jacques MERCIER et Jehan BAWYER, biens à lui obvenus au décès de son père. Agnès lui cède son gagnage de Tétaigne, en la prévôté d'Ivoix, terre indivise entre Ivoix et Mouzon. Elle renonce par cette transaction à ses droits, au titre de son douaire.

Catherine CHARDEL, devenue veuve de Jacquemin MICHIEL dit de CHAMOUILLY, épousa en secondes noces Collard de VILLE. De cette union naquit :
B 6-3-3 - Jehan de VILLE, qui épousa Jehanne MICHIEL, la sœur du premier époux de Catherine CHARDEL. De cette seconde union naquit Marguerite de VILLE qui épousa Didier LE GOUVERNEUR, dont est sortie Isabeau LE GOUVERNEUR[56].

B 7 - Collesson CHARDEL épousera en premières noces Odile de SAINT-MORICE, et en secondes noces Juliette de SAPOGNE[57], sans que nous puissions discerner qui, des deux, fut la mère de Pierre et Agnès CHARDEL, qui continuèrent cette lignée.

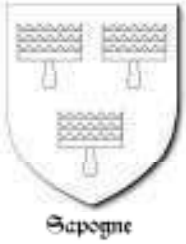
Sapogne

Le 4 novembre 1451[58], se produisent devant la cour féodale d'Ivoix, composée de Guillaume de RADUEL, prévôt, Gobert de BOULOGNE, Lambotin BOURGEOIS, Jean COMTAU, Hue de LA POULLE, Alexandre LE LANGRETEL, Jacomin LONGROTTE, Guillaume et Jacomin de SAPOGNE, Jehan

(52) ANLux, CPL, ALX 1515, f° 20v° et 32r°.
(53) ANLux, CPL, ALX 1516, f° 191r° à 192v°.
(54) On peut citer Claude SORLET, de l'université de Reims, reçu avocat au parlement de Metz, le 9 décembre 1650. Jean SORLET, peut-être son fils, avocat au parlement de Metz, qui sera nommé procureur du roi en la prévôté de Marville, par lettres patentes datées du 4 janvier 1673, en remplacement de Pierre HOMASSEL, docteur en droit secret de la ville de Verdun, décédé. Biographie du parlement de Metz. Emmanuel MICHEL, 1853, p. 504.
(55) ANLux, SHL, 23.04.1528, Abt1-1217.
(56) Se reporter à la note 45.
(57) Famille qui portait « de gueules à trois étrilles d'or, posées deux et une ».
(58) AEArlon, Cartulaire d'Orval, n° 248, pp. 611 à 613.

de TASSIGNY et Collesson CHARDEL, tous écuyers et hommes de fiefs, Guillaume CAMUSOT dit d'OLISY et Jacomin LAMBELOT, jurés, Nicolas de BAYONVILLE, abbé d'Orval, et les habitants de Linay au sujet du droit de pâturage que requiert ledit abbé pour les bêtes de son gagnage de « Blanchampagne », situé entre Sailly et Malandry. L'abbé ayant produit tout au long de la procédure les preuves suffisantes de ses droits, la cour déboute la communauté de Linay.

B 7-1 - Agnès CHARDEL, épouse Claude dit GERBEVILLERS

B 7-2 - Pierre CHARDEL, épouse Isabeau de XIVRY, fille d'Henri de XIVRY.

Xivry

Le 19 juillet 1486[59], devant la cour féodale d'Ivoix, constituée de Pierre CHARDEL, châtelain d'Ivoix, Gambier de HEZECQUES, écuyer, Guillaume de CHERVE, homme de fief, Jean de CLEMENCY, garde du sceau, comparaissent Didier d'ALLAMONT, écuyer, fils de défunts Collart d'ALLAMONT, seigneur en partie de Messincourt, et d'Idelette de DONCOURT, lequel transfère à Pierre de BOSSU, dit de MESSINCOURT, seigneur également dudit lieu, contre une somme de quatre-vingt-trois francs, tous les droits qu'il possède sur une maison, jardin, meix, prés, terres, situés à Blagny, biens qui relèvent en fief du duc de Luxembourg à cause de son château d'Ivoix, ainsi que les émoluments qu'ils produisent obvenus à lui par une créance due à ses parents par feu Jehan GILLES. Une clause précise que les héritiers de ce dernier pourront recouvrir les biens en question après paiement, à Pierre de MESSINCOURT, de la créance concédée.

Avec sa sœur Agnès, le 27 avril 1490[60], ils procèdent en faveur de l'abbaye d'Orval, sous la direction de Nicolas de VILLERS[61], son abbé, représenté par Thierry DESCHAMPS, son procureur, à la vente de plusieurs pièces de terre : sept fauchées de pré, séant « en Hammonalt », royer le pré du Hattoy, deux fauchées de pré près de la rivière de Chiers, jouxtant les héritiers de feu LE DOYEN de Thonne-la-Long, trois fauchées au « pré la Gogne », deux fauchées de pré situées en « la Jurie » jouxtant une pièce de terre appartenant à l'épouse dudit GERBEVILLERS, et aux ayant causes de feu messire Joffroy de NANCY, et un demi cent en ce même lieu, pour le prix de cent trente-deux francs, monnaie courante à Ivoix. L'abbaye d'Orval, par son représentant, accepte que la vente fasse l'objet par les vendeurs d'une possibilité de retrait lignager. Les acheteurs acceptent cette condition, parce que les biens vendus provenaient d'une donation faite par Nicolas de PROUVY en faveur de Collesson CHARDEL et Juliette son épouse, père et mère des vendeurs. Les biens cédés relèvent en fief du duché de Luxembourg, à cause du château de La Ferté-sur-Chiers.

B 7-2-1 - Jacques CHARDEL, fils de Pierre CHARDEL et d'Isabeau de XIVRY, épousa Anne N.

En compagnie de son oncle et mambour*, Claude de GERBEVILLERS, ses parents Pierre CHARDEL et Isabeau de XIVRY, étant tous les deux décédés, émancipé par décret de justice, il comparaît devant la justice de Marville, représentée par son maire Drowet de BEAULMONT, le 11 avril 1509 n. st [62], date à laquelle il cède à son cousin par alliance, parenté au 3e degré en ligne collatérale, Jacques SORLET, alias de LA CLEF, noble homme et à Agnès de CHAMOUILLY, sa femme, le tiers à lui obvenu dans une maison, grange, étables, meix et jardins, situés à Marville, biens provenant de la succession d'Alix dit « La Clabarde » [63], dont les acheteurs sont également héritiers. Cette vente est réalisée pour la somme de cent dix francs, monnaie ayant cours à Marville.

Le 25 août 1516, âgé de vingt-cinq ans, il est déjà qualifié de châtelain héréditaire de la ville d'Ivoix[64]. Outre sa charge de châtelain, il officiera comme clerc-juré de la prévôté de Chiny et d'Etalle, commune à cette époque. En cette qualité, on le retrouve le 18 août 1527)[65], en compagnie de Guillaume de MALBERG, prévôt, gruyer et receveur desdites prévôtés, devant lesquels comparaît Baudouin de BARBANSON, seigneur de Villemont, seigneurie qu'il tient en commun avec l'Empereur, comme duc de Luxembourg. Ces derniers font savoir qu'ils ont donné conjointement en arrentement perpétuel à Jean MALAISE et à Agnès sa femme, quatre journaux de terre à Bellefontaine, terre commune entre eux, avec faculté pour les preneurs d'y établir un fourneau (à fer) et d'y user du cours d'eau pour servir les habitants de cette localité, à charge de payer, à la Saint-Etienne de chaque année une redevance de quatre francs et quatre gros, à partager par moitié entre les deux seigneurs.

Le 28 mai 1529[66], il renonce aux droits qu'il prétendait sur le gagnage de Wey, près d'Ivoix, détenu par l'abbaye Notre-Dame d'Orval. A ce titre il reconnaît avoir reçu de domp* GUDDEQUIN, coadjuteur du

(59) AD Ardennes, cote 1J809-1.
(60) AE Arlon, Cartulaire de l'abbaye d'Orval, N° 249, pp. 12 à 14.
(61) Nicolas de VILLERS fut abbé d'Orval de 1484 à 1504. Ses armes étaient « d'argent à la bande de gueules, chargée de 3 roses du champ et accompagnée en chef d'une étoile renversée du second ». Certains auteurs ont prétendus qu'il appartenait à une ancienne famille dite de VILLERS. Il en n'est rien. Ce personnage appartient à la famille LALLEMAND, de Villers devant Orval, comme le sera aussi un de ses successeurs à la tête de l'abbaye, de 1576 à 1588, Lambert de VILLERS.
(62) ANLux. Chartes et Pièces diverses, AXLIX-17b.
(63) Il s'agit d'Alix de CHARDEL épouse en premières noces d'Henri de CLABAY dont le surnom de « La Clabarde » se résumait à la féminisation du patronyme de son mari, coutume assez pratiquée à cette époque. Se reporter au paragraphe « B 4 ».
(64) ANLux, CPL, ALX 1497, f° 830.
(65) VERKOOREN, Chartes et Cartulaires du Luxembourg, Tome V, pp. 244-245, N° 2196.
(66) AEArlon, Cartulaire d'Orval, tome 247, pp. 432-433.

monastère, la somme de quatre-vingt-douze francs et six gros, et s'engage à ne pas exercer de poursuite par voie de justice.
Quelques mois plus tard, le 20 mars 1530 n. st, c'était au tour de Ferry des ENSCHERINS, prévôt de Marville pour le côté de Barrois, au nom de son épouse Idelette de CHAMOUILLY, ainsi qu'Agnès de CHAMOUILLY sa mère, de renoncer aux mêmes droits pour la somme de cinquante-huit francs et quatre gros barrois. Cet acte sera passé par devant messire Jean HENRIQUET, prêtre à Marville, notaire apostolique.

Jacques CHARDEL décédera avant le 5 mai 1563[67], date à laquelle ses trois enfants Jeanne, Philippe et Martin, se partageront sa succession, comme suit :

Echoit à Martin, la châtellenie d'Ivoix telle qu'elle se comporte tant en tonlieu* de grains que tous autres droits qui en dépendent, le pré « Esparguemail », dit « le Saulcy Collesson Hugo », trois cent vingt verges de pré dessous Euilly, que l'on nomme les prés de la châtellenie, la part de ses frère et sœur dans un jardin situé près de la halle, à proximité de la maison ou résidait leur feu père, ainsi que leurs parts dans un petit jardin situé entre les deux ponts, assis près du « pont aux lices ». A Philippe échoit la cense de Margut, tenue présentement à ferme par Jean d'AUFLANCE, avec ses appendices, dépendances, terres arables et non arables, prés, masure, jardin, chènevière, lesquels biens représentent comme revenus annuels deux muids de mouture, mesure d'Ivoix, moitié froment, moitié avoine, deux « quartels » de poix et deux d'avoine à percevoir à la Saint Rémy d'hiver ; également deux setiers de froment et deux d'avoine en mouture, mesure d'Ivoix, assis à Blagny, sur le gagnage que l'on nomme « Tiffertenges », avec les prés qui en dépendent, que tient actuellement un censier nommé Jehan de LYBIN. Philippe explique que ce qui lui échoit sur le gagnage de « Tiffertenges » est également la part de ses frère et sœur, avec pour contrepartie envers eux les parts qui lui revenaient sur le pré « Esparguemail », le jardin derrière la halle, entre les deux ponts. Sa sœur Jehanne, à ce titre perçoit un « pardessus* » de soixante-cinq francs.
Martin et Philippe se partagent à égale moitié la huitième part du four et de la rivière de Blagny.
A Jehanne, leur sœur, lui revient un gagnage de fief situé à La Ferté, comme il se contient, en terres arables et non arables, prés, et dépendances d'icelle ; un autre gagnage, au lieu d'Euilly, que tient Thiriet GIBARU, comme il se comporte, lesquels rapportent annuellement deux muids, moitié froment, moitié avoine, mesure d'Ivoix, ; aux Deux-Villes (Giversy et Chamouilly), les droits qui se perçoivent sur certaines terres, que tient actuellement le fils d'Henry LORENTZ ; lui échoit en argent, par an, huit « patards » de Brabant qu'elle percevra sur une maison située à Bazeilles-sur-Othain, que tiennent les hoirs* du curé du lieu ; trois patards à Linay sur les hoirs RICHIER ; deux sols et demi sur un jardin situé en la ville d'Ivoix et douze sols sur un meix dit « La Fauché », tenu par les héritiers Pierre LE BRACONNIER.

B 7-2-1-1 Jehanne CHARDEL qui épousa Collignon MAICHE[68], maire de Villy, archer de la compagnie des bandes d'ordonnance du comte de MANSFELD, gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg et comté de Chiny.

B 7-2-1-2 Philippe CHARDEL qui épousa Hélène de CICIGNON, fille de Jean de CICIGNON, prévôt de Sierck, et d'Adélaïde FRANTZ de SOLEUVRE.
Il fit de belles études, puisque nous l'appréhendons avec le titre de « docteur en droits ».

Le 27 août 1561, le roi d'Espagne Philippe II, sur l'avis de la duchesse de Parme, régente et gouvernante générale des Pays-Bas, le nomme conseiller ordinaire au Conseil Provincial de Luxembourg[69]. Il prête serment, à Luxembourg, le 6 octobre de la même année, entre les mains de Félix HORNUNG, président du Conseil de Luxembourg, personnage important qui allait devenir son beau-frère, à cause de leurs épouses respectives.

Le 7 janvier 1562[70] n. st., à Luxembourg, par devant leurs parents et amis, Philippe CHARDEL et Hélène de CICIGNON établissent les conventions matrimoniales en vue de leur mariage. Le futur sera tenu de l'épouser selon la religion catholique et le lendemain de la consommation du mariage, au titre de cadeau du matin, appelé en langue allemande « Morgengabe »[71], il s'engage à offrir à son épouse un collier d'une valeur de 100 florins or. Il précise que s'il lui advenait de décéder avant son épouse de lui transmettre en usufruit, comme douaire coutumier, la moitié de son héritage paternel et maternel, ainsi que tous les biens acquis, ou qu'il aura par héritage, et qu'elle pourra en disposer sa vie durant. Il précise que sa mère, toujours en vie, bénéficie de la jouissance de la moitié de tous les biens de feu son père et que s'il devait la précéder dans la tombe, la future devra attendre son décès pour pouvoir disposer de ce qui lui revient. Son frère Martin CHARDEL, châtelain héréditaire et receveur d'Ivoix, se porte garant pour lui de la bonne exécution de ces dispositions. La future de son côté, au titre de la contribution au mariage, lui donne tous ses héritages, obligations, rentes, tout son argent, ses couverts en argent, ses bi-

(67) ANLux, SHL, 5.05.1563, Abt1- 1298.
(68) MAICHE, MEICHE, MEIX, selon les chartes étudiées.
(69) ANLux, ALX 1100 – 047
(70) ANLux, SHL, 7.01.1561, Abt 1, n° 1273.

(71) Morgengabe : la femme recevait de son mari, à l'heure du premier réveil dans la couche nuptiale, ce qu'on appelait le don du matin, ou « morgengabe », le prix de la virginité « pretium virginitatis ».

joux et tous les autres biens dont elle a hérité de son père et de sa mère décédés et tout ce dont elle héritera à l'avenir. Ils précisent que si aucun enfant ne naissait de leur union, ils respecteront les us et coutumes du pays de Luxembourg, pour les biens qui y sont assis. Félix HORNUNG, son futur beau-frère, à cause de Marguerite de CICIGNON son épouse, assiste les parties comme témoin.

Le 14 avril 1565, il établit avec Jehan MARTINI STELLA, également docteur en droits et conseiller du Roi, une convention par laquelle le second s'oblige envers le premier de lui céder la moitié du bois d'Arville, la tuilerie et ses dépendances, le tout assis sur le ban de Margut, biens qui relèvent en fiefs du château d'Ivoix. Cette convention de cession a pour contrainte l'acceptation préalable par le roi d'Espagne à ce que ledit MARTINI STELLA lui concède une place qu'il possède en la ville de Luxembourg. Le Roi donnera son accord le 22 juillet 1566. La convention initiale prévoyait qu'en contrepartie Philippe CHARDEL lui céderait, pour une quotité identique, une partie de ses biens situés à Blagny. Mais, entre-temps, Jehan MARTINI STELLA décède. Cette cession sera entérinée, le 3 avril 1568[72] n. st, par sa veuve Anne de THONNE LE THIL, par devant Jehan MIGETTE, garde du sceau de la prévôté d'Ivoix, en présence de Jehan JONNET, mayeur de Blagny, Poincignon L'ABBÉ, lieutenant-maire, et Renault COLIN échevin.

Le 9 juillet 1566[73], Jehan de MONTIGNY, seigneur du lieu et de Gomery, se porte comme appelant d'une sentence prononcée par le prévôt d'Ivoix en faveur d'Idelette de LA FONTAINE, veuve de Ferry des ENSCHERINS, vivant capitaine prévôt de Marville pour le « costel* » de Barrois. Décédée entre-temps, ce sont ses héritiers, représentés par Philippe CHARDEL, son neveu (sic)[74], qui poursuivent le procès. Jehan de MONTIGNY ne s'étant pas présenté, ni aucun procureur pour lui, la cour accorde à Philippe CHARDEL, défaut pour non présentation et nomme un huissier exploiteur pour que l'appelant soit sommé de comparaître aux journées judiciaires de septembre prochain, afin que son appel soit jugé « frivol », à moins qu'il puisse soutenir la cause avec la présentation de nouvelles pièces.

Lors du soulèvement des provinces du nord des Pays-Bas, Philippe II, roi d'Espagne, décida pour combattre la rébellion de créer un tribunal arbitraire, qu'il nomma le « Conseil des Troubles ». La répression fut terrible et cette institution pris rapidement le nom de « Conseil Sanguinaire », en raison des nombreuses condamnations à mort, bannissements et spoliations de biens qu'elle décida. Elle était administrée par le duc d'Albe, Fernando ALVAREZ de TOLEDO, lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, de sinistre mémoire. Philippe CHARDEL, à plusieurs reprises, fut chargé de missions pour faire appliquer les sentences rendues au nom du Conseil[75]. Le 31 mai 1568, cette cour prononça la condamnation à mort de Philippe de NAMUR et de Jean de MONTIGNY, et le bannissement du territoire namurois, avec confiscation des biens de plusieurs gentilshommes, parmi lesquels Evrard, baron de MERODE[76], seigneur de Lavaux-Saint-Anne, des Abbies, de Saussure, Wellin, Eprave, Porcheresse, etc., châtelain de Bouillon (1562-1564). A son sujet, le duc d'Albe écrivit, le 21 février 1569[77] n. st, à Philippe CHARDEL, concernant la saisie de la seigneurie de Porcheresse pour qu'il fasse procéder à l'inventaire des biens et pour cela il s'adjoigne le conseiller RYM, et messire Remacle HUART, pour l'assister dans la langue allemande.

Le 21 juillet 1571[78], il fit ses foi, hommage et serment de fidélité envers le roi d'Espagne, duc de Luxembourg, entre les mains de Pierre Ernest de MANSFELD, gouverneur et capitaine général des duché de Luxembourg et comté de Chiny, comte et prince du Saint-Empire, pour les fiefs qu'il détient dans les prévôtés d'Ivoix, de Saint-Mard, qu'en la châtellenie de Marville.

Signature de Philippe Chardel

Il procédera au dénombrement de ses fiefs entre les mains de Pierre Van der AA, trésorier et garde des chartes du Luxembourg, le 3 août 1571[79]. Il déclare qu'il possède en la prévôté d'Ivoix, la moitié du bois d'Arville situé sur le ban de Margut, fief qu'il essarte pour le transformer en terres labourables ; à Blagny, la moitié du four et de la rivière qu'il partage avec son frère Martin CHARDEL, plus un quart dans l'autre moitié qu'il partage également avec son frère ; en son particulier, un gagnage nommé « le gagnage de Tiffertange », une petite portion du bois de « La Latte », en la prévôté de Saint-Mard, le seizième de la seigneurie de Villers-le-Rond, qu'il partage avec son frère et dans les mêmes conditions une portion de la seigneurie de Ruth, située dans la châtellenie de Marville.

Il décède avant le 5 mai 1587[80], date à laquelle Hélène de CICIGNON, sa veuve se voit opposée à ses beaux-frères Martin CHARDEL et Collignon MAICHE, concernant la jouissance sa vie durant du bénéfice des

(72) ANParis, cote R4 1017.
(73) ANLux, CPL, ALX 1561, f° 51r°.
(74) Parents, ils l'étaient, mais au 4e degré. Ancêtre commun Hugo CHARDEL, leur trisaïeul.
(75) Un futur article pourrait traiter de l'implication de Philippe CHARDEL dans la chasse aux hérétiques en Pays de Luxembourg.
(76) Annales de la société archéologique de Namur, tome II, page 102 et tome IX, page 253.
(77) AEArlon, CPL, cote 3406-1
(78) ANParis, cote R4 1017.
(79) ANParis, cote R4 1017
(80) ANLux, CPL, ALX 1588, f° 242v°.

Tableau de seize quartiers de Georges Frédéric de CICICNON, seigneur de Wampach au milieu du 17e siècle.

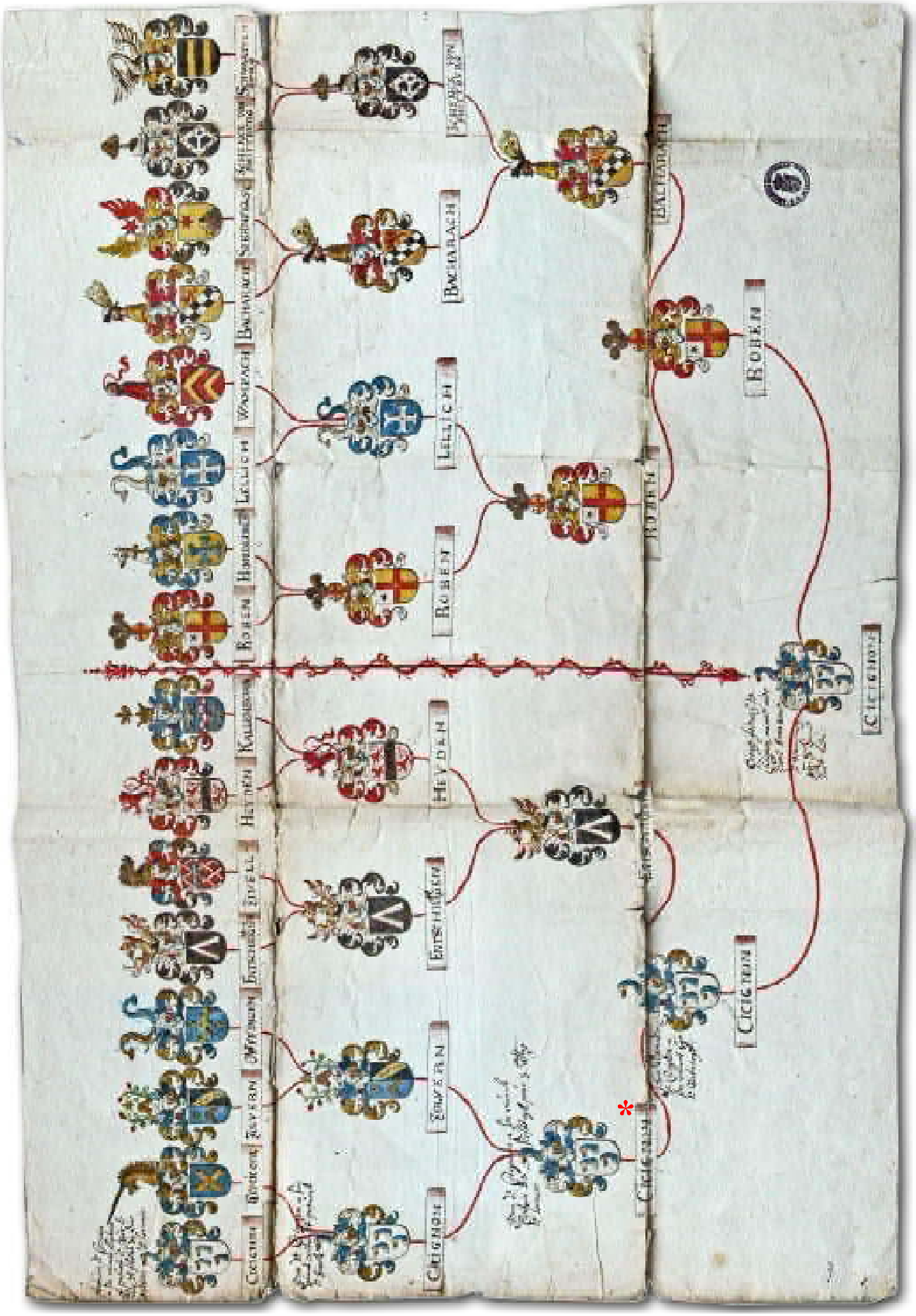

Source : A.N. Luxembourg, non inventorié. Photo Jean Migette

Cette illustration a sa place dans cette étude par l'alliance de Philippe CHARDEL avec Hélène de CICIGNON, sœur de Jean de CICIGNON (repéré par ✻ sur le document), époux de N. des ENSCHERIN. Les sœurs de Hélène et Jean sont Marguerite épouse de Félix HORNUNG, président du Conseil Provincial de Luxembourg, Jeanne épouse de Louis GAILLARD, chancelier de l'évêché de Metz et Véronique épouse de Nicolas de NIEDBRUCK, écuyer (AE Arlon, château de Losange, Charte n° 111, Allemand, sceaux disparus).

biens de son époux, contrevenant ainsi aux dispositions testamentaires de leur frère en sa faveur. Hélène ne s'en laisse pas compter et s'associe les conseils de l'avocat BOCK pour défendre ses intérêts. Ses beaux-frères, assistés de l'avocat PINGUENNE, docteur en droits, vont jusqu'à demander le séquestre des biens provenant de l'ancerie de leur frère, tout en concédant à ce que leur belle-sœur puisse jouir des acquêts réalisés pendant leur vie maritale. Le 9 mai, le Conseil Provincial de Luxembourg décide sur le différend qui les oppose de nommer Jehan du MARCHIÉ, comme commissaire enquêteur, pour auditionner les témoins qui assistèrent Philippe CHARDEL, lorsqu'il exprima ses dernières volontés.

B 7-2-1-3 Martin CHARDEL, châtelain héréditaire d'Ivoix, receveur des domaines, contracta mariage avec Barbe de STRAINCHAMPS, dame de Pouru-aux-Bois, fille de Conrad de STRAINCHAMPS et de Catherine d'ANLY.
Il naquit à Ivoix vers 1516[81]. Il officia en premier lieu comme huissier ordinaire du Conseil Provincial de Luxembourg, à la résidence de Damvillers. Nous le retrouvons au mois de mars 1541[82], lorsqu'il fut commis par cette cour pour saisir au corps, Jehan MONART, de Verdun, pour crime de lèse-majesté, pour avoir refusé de satisfaire aux contributions de sauvegarde de la cité de Verdun. Pour ce crime, Jehan MONART, fut condamné à mort et exécuté. Pour cette exécution, le 15 juillet de la même année, les enfants de feu Henri BERNARD[83], vivant capitaine et prévôt de Damvillers, réclamèrent une somme de trente-huit francs, augmentée de celle de trente francs et quatre gros, que leur père avait engagée pour la détention du prisonnier, jusqu'à son exécution. Le Conseil Provincial statua à ce que les sommes engagées seront prélevées sur la vente des biens saisis, et que dans le cas ou ceux-ci ne suffiraient pas, l'administration de Verdun, représentée par Laurent de LA RUELLE, écuyer, échevin du palais de Verdun, y satisfera.

An 1545, on le retrouve comme commis à l'administration des deniers destinés aux fortifications d'Arlon[84].

Comme receveur des domaines du quartier d'Ivoix[85], en début d'année 1561, il se voit ordonner, par les Gens tenant la chambre des finances à Bruxelles, de verser à l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne, sur sa recette d'Ivoix, une somme de sept cents florins pour construire une nouvelle grange au lieu de Givet, en remplacement de celle détruite partiellement par les guerres récentes. Il fit la sourde oreille, invoquant qu'en raison d'un certain nombre d'engagements et d'assignations qu'il avait déjà en mains, il ne pouvait pas y satisfaire. L'Abbé de Saint-Hubert n'en resta pas là et adressa une nouvelle supplique aux gens des finances pour obtenir une nouvelle assignation et que les nouvelles lettres soient exécutoires. Dans sa réponse, par lettres datées du 27 mars 1561[86] n. st, la Chambre des Comptes adopta une position assez voisine de celle de son receveur, en précisant qu'il n'y avait pas lieu de délivrer un nouveau commandement… en d'autres termes, il était urgent d'attendre.

Avec son épouse, le 23 mars 1567[87], par devant la justice de Mogues, ils achètent à Toussaint DESCOUX et à Françoise son épouse, une maison avec son meix derrière, situés près de l'église de ce village, ainsi que diverses pièces de terre. Cette vente est réalisée pour la somme de trois cent dix francs, à raison de douze gros par franc. Cette acquisition est chargée d'une rente annuelle envers l'abbaye d'Orval, qui se monte à dix-huit gros de rente et un chapon.

Il sera condamné par le « Conseil des Troubles » le 27 mai 1569[88], sans que nous en connaissions les raisons et la sentence.

Par devant Pierre Van der AA[89], trésorier et garde des chartes du duché de Luxembourg et comté de Chiny, le 14 décembre 1570[90], il dénombre ce qu'il tient en fief du roi d'Espagne : comme châtelain héréditaire d'Ivoix, la châtellenie avec toutes ses appartenances et dépendances, un pré audit Ivoix, nommé Esparguemaille, un gagnage situé au lieu de La Ferté-sur-Chiers, les deux tiers des menues dîmes du village de Mogues ; à cause de son épouse Barbe de STRAINCHAMPS, la seizième partie de la seigneurie de Pouru-aux-Bois, une petite portion de la seigneurie foncière de Linay, une petite portion des dîmes du village de Bièvres ; avec son frère Philippe CHARDEL, docteur en droit, conseiller ordinaire de sa Majesté, ils possèdent la moitié du four de Blagny et de la rivière et une part sur les autres moitiés, ainsi qu'une petite portion au bois

(81) Agé de 45 ans en 1561, dans une enquête mettant en cause le couvent d'Orval contre les habitants de Trembloy, au sujet de l'église du lieu. Procès ecclésiastique, plusieurs pièces en latin. Source AGR, G. C. de Malines, appels de Luxembourg, carton 18, inventaire provisoire A.E. Arlon.
(82) ANLux, CPL, ALX 1532.
(83) Décéda le 21 avril 1541, qualifié de chevalier. Son corps fut inhumé dans l'église de Damvillers. Description de son monument funéraire, selon un relevé de l'un de ses descendants en 1664.
(84) AGR, Bruxelles, Chambre des comptes, registre n° 27156. Compte du 18 avril au 28 septembre 1545.
(85) 6 comptes de receveur des domaines d'Ivoix de Martin CHARDEL, sont conservés aux AGR, à Bruxelles, registres n° 18768 à 18773, périodes du 1.07.1569 au 30.09.1574, et 1.10.1578 au 31.09.1579.
(86) AE S^{t} Hubert, Givet justice, portefeuille n° 1142.
(87) AEArlon, cartulaire d'Orval, n° 245, pp. 410-411.
(88) VERHEYDEN, 1961, 696 pages, p. 11. Liste des condamnés 1567-1573.
(89) Docteur en droits, nommé à cet office en 1560.
(90) ANLux, AX0031A, ff° 3v° 4r° et f° 9v°.

de « Ralle », sous la prévôté d'Ivoix. Ils possèdent en dehors de l'étendue de cette prévôté, le seizième de la seigneurie de Villers-le-Rond, en la prévôté de Saint Mard, une petite portion de la seigneurie de Ruth, sous la châtellenie de Marville.

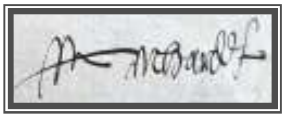

Signature de Martin Chardel

Le Président et Gens tenant la chambre des comptes à Bruxelles, lui commande, le 6 juin 1572[91], comme receveur des domaines d'Ivoix, de donner en arrentement à Lambert MIGETTE[92], natif d'Ivoix, receveur des fortifications de Charlemont, juré de la haute cour d'Agimont, siégeant à Givet, une île nommée « Renaha »[93], sous le domaine d'Ivoix , pour une durée de vingt-neuf ans. Cette décision faisait suite à une requête que ce dernier avait formulée au mois de décembre 1571, auprès de cette administration centrale. Il justifiait sa démarche, en précisant que son père, Arnould MIGETTE, s'était vu arrenter cette île en 1546, pour un terme de douze ans, et que ce dernier ne put bénéficier que de la moitié de sa ferme en raison de la guerre qui survint entre la France et l'Espagne et l'occupation d'Ivoix, par les Français, de 1552 à 1559, période pendant laquelle son père alla de vie à trépas. Précédemment, Martin CHARDEL avait justifié qu'il avait arrenté ce bien domanial à une autre personne et qu'il restait encore trois ans à courir sur la durée de la ferme. C'est pour cette raison que la Chambre des Comptes précise que la nouvelle amodiation* ne commencera qu'en 1575, moyennant un loyer annuel de sept francs, à quatorze patards l'un. Elle notifie également que cet octroi lui est accordé pour les services continuels qu'il a rendu à sa Majesté depuis l'an 1551, comme ceux que son feu père avaient rendus, ainsi que les deniers qu'il avait investis, sans retour, pour le « *dérodement* *» de l'île.

Le 1 juin 1575[94], lendemain des funérailles de Jean d'ECRY, vivant écuyer, prévôt de Montmédy et Saint-Mard, seigneur de Harnoncourt, se réunissent à Montmédy, au domicile d'Isabeau de STRAINCHAMPS, sa veuve, nombreux de ses parents et alliés, pour entendre ce qu'elle souhaite concernant la succession de son défunt mari. S'y retrouvent Martin CHARDEL, son beau-frère, Salentin de WAL, seigneur du Rossignol, son neveu, à cause de Jeanne CHARDEL, sa femme, Didier de FILLIERS, son frère utérin, Salomon d'OBENGES, son beau-frère, à cause de Marguerite d'ECRY, sa femme, Evrard FOULLON, receveur et gruyer* de Virton, et Pierre de LA CLAIREAUE, écuyer, homme des ordonnances de sa Majesté, ses neveux. Ceux-ci, après mûre délibération, arrêtent les termes d'une convention définissant ses droits et ceux des héritiers de son époux, conformément à la coutume propre à la noblesse.

Avec son beau-fils, Salentin de WAL, capitaine et prévôt d'Ivoix, ils se portent par devant le Conseil Provincial de Luxembourg pour réfuter les dénonciations et agissements calomnieux proférés à leur encontre par Jacquemin DU MONT dit « Tue Tout » et Colin LAHIERE, marchands, bourgeois d'Ivoix, au sujet du détournement de deniers sur les grains de la recette des domaines. Le Conseil Provincial par sentence du 2 août 1576, les condamnent au silence et aux dépens de l'instruction. Rapidement, Colin LAHIERE va se désolidariser de son complice. Le dit « Tue Tout » va rester silencieux pendant près de onze ans, vivant comme un vagabond, hors de la juridiction d'Ivoix. Salentin de WAL mourut peu avant le 7 décembre 1584. Pour Jacquemin DU MONT, la disparition du prévôt d'Ivoix, agira comme un déclencheur pour revenir sur le devant de la scène. Il se porte comme appelant de la sentence prononcée en 1576 par devant le Grand Conseil de Malines, instance judiciaire suprême des Pays Bas Espagnols. Par décret du 28 août 1586[95], cette cour déclara son appel non fondé, puisqu'en matière criminelle les affaires se jugent par arrêt et que de plus les intimés, Salentin de WAL étant désormais représenté par Jehanne CHARDEL sa veuve, avaient été absous de ses prétendues accusations et que, comme officiers du Roi, ils étaient redevables sur leurs propres biens, envers la chambre des comptes à Bruxelles, des sommes non recouvertes sur la recette des domaines. Concernant le paiement des dépens, Jacquemin DU MONT soutenait qu'il ne possédait aucun bien dans la prévôté d'Ivoix, c'était sans compter l'opiniâtreté des intimés, qui contraignirent son épouse à vendre leur maison à Ivoix.

L'affaire se poursuivra devant les juges du Grand Conseil de Malines, qui par sentence du 1er février 1591[96], le condamneront « *à paraître au consistoire de Grand Conseil, en son linge, tête et pieds nus, tenant en main une torche pesant deux livres, genoux fléchis, et de déclarer à haute et intelligible voix qu'il lui déplaît grandement d'avoir fait les fausses accusations et que s'il les avait encore à faire, que pour chose au monde il ne les ferait, priant merci à Dieu, à nous, à justice et aux dits* CHARDEL et veuve de WAL *et ce fait porter la dite torche à la chapelle du Conseil, pour y estre consumée au service de Dieu* ». Il est condamné en outre à « *comparoir endéans autres six semaines après, en la justice d'Ivoix, et y faire semblable réparation par un jour de marché, portant la torche à l'église paroissiale illecq, le tout à peine de bannissement de dix ans, hors de tous les pays de notre obéissance* ».

(91) AGR, Bruxelles, Chambre des Comptes, registre n° 298, ff° 58v° à 60v°.
(92) Natif d'Ivoix, né en 1531.
(93) Cette île devait se situer dans l'un des méandres de la Chiers.
(94) ANLux, SHL, 1.06.1575, Abt1-1729.
(95) A.E. Arlon, CPL – farde N° 2603
(96) AEArlon, CPL, cote n° 2603.

Parmi ses domestiques, notre châtelain, employait comme serviteur Hubert de MONTPLAINCHAMPS. Ce dernier fut tué par Nicolas LAMBINET, archer, fils de Jean LAMBINET, homme d'armes des ordonnances sous la charge du comte de BERLAYMONT. Pour cet homicide, à priori involontaire, dont nous ne connaissons pas les circonstances, il se vit délivrer des lettres de grâce, rémission et pardon par le roi d'Espagne, Philippe II. Ces lettres (dans lesquelles il était précisé qu'il pourra désormais jouir de ses biens non saisis, le profit de ceux confisqués ayant servi à dédommager la famille du défunt) seront enregistrées au Conseil Provincial de Luxembourg, le 16 janvier 1583[97]. Il est également frappé d'une amende de vingt florins carolus, au profit de sa Majesté. De telles lettres de grâce entérinaient le fait qu'il ne pouvait plus être poursuivi sur ce chef d'accusation.
Martin CHARDEL passa de vie à trépas entre le 22 janvier 1592, date où il se porte caution de son fils Henri, et le 16 avril 1594, date à laquelle ce dernier a déjà relevé la châtellenie héréditaire d'Ivoix.

Précédemment, le 12 juillet 1566[98], Philippe, Martin et leur sœur Jehanne avaient revendiqué la part de la succession qu'ils estimaient leur être dévolue par le décès de leur cousine Idelette de LA FONTAINE, veuve de feu Ferry des ENSCHERIN, seigneur d'Everlingen et de Colmey en partie, vivant capitaine prévôt de Marville, pour le côté de Barrois. Ils justifiaient leur action en se prétendant seuls héritiers des biens appartenant à la défunte provenant de son estoc* maternel. Grâce aux chartes évoquées ultérieurement nous savons comment ils tentèrent d'asseoir leurs prétentions. Idelette de LA FONTAINE était la fille d'Alexandre de LA FONTAINE et d'Agnès de CHAMOUILLY, cette dernière fille de Jacquemin de CHAMOUILLY et de Catherine CHARDEL. Ils fondaient leur action sur une parenté qui se situe au 4e degré en droit canon. Le contrat de mariage entre Agnès de CHAMOUILLY et Jacques de LA CLEF dit SORLET, son premier mari, est bien antérieur à la date du 21 juin 1498. Idelette de LA FONTAINE rédigea ses dernières volontés le 26 février 1566, date à laquelle elle était déjà veuve. Elle avait pour frères Jean de LA FONTAINE, chanoine d'Ivoix en 1529, Nicolas de LA FONTAINE, lieutenant prévôt de Marville pour le côté de Luxembourg, en 1562.
Ferry et Philippe de LA FONTAINE étaient concernés par cette succession comme neveux de la défunte. D'ailleurs le premier succéda à son oncle Ferry des ENCHERINS, sur résignation de ce dernier, comme prévôt de Marville pour le Barrois, le 7 février 1558. Il prêta serment envers le duc de Lorraine le 11 septembre suivant.

La cour, si l'on se fie à l'acte qui suit, leur donna raison puisque, le 17 mars 1570[99] n. st., ils se retrouvent tous les trois au logis de Louis de CUSTINE, en présence de Jean FABER, notaire, pour se partager ladite succession :
Echoit à Martin CHARDEL la cense de Saint-Laurent, assise en la prévôté de Marville, à Tétaigne, des redevances évaluées à quatre setiers de froment et quatre d'avoine sur des héritages que tient Colla JAMOT, aux Deux-Villes, un setier de seigle et onze franchards* sur ceux que tient Jehan COLLA. Philippe CHARDEL obtient la cense d'Ivoix, que tient Jacquemin WATHELET, alias Le JOSSELET, à Osnes, sur les héritages que tiennent les hoirs Jehan ANDRIEU, dix setiers, moitié froment et avoine, sur les héritages que tiennent Regnart LA MASSET et consors, deux setiers et deux peinnets* de froment, et deux setiers et deux peinnets d'avoine, à Pouru-aux-Bois, sur les héritages que tiennent JEHENNIN et consorts en arrentement, deux setiers de froment ; item un setier de seigle à prendre sur les héritages que tient Jehan COLLA en arrentement sur le gagnage des Deux-Villes pour l'espace de quarante ans, qui commençaient à courir en 1560. A Jehanne CHARDEL échoit les revenus en grains de la cense de Blagny, que tient Jehan JONNET, ceux assis sur la cense de Tiffertenge, ainsi que les revenus d'un certain nombre de pièces de terre sur les bans de Blagny, Ivoix, Linay, Mogues. A sa prière, Salentin de WAL, son neveu, apposera son sceau.

De l'union de Martin CHARDEL avec Barbe STRAINCHAMPS, naquirent deux enfants :

B 7-2-1-3-1 Jeanne de CHARDEL, comme cela a été précédemment évoqué à plusieurs reprises, épousa Salentin de WAL, seigneur de Neufmanil, de Rossignol et membre du siège des nobles du duché de Luxembourg. Il fut nommé prévôt d'Ivoix le 30 mai 1570. Il mourut peu avant le 7 décembre 1584. Il était le fils de Philippe de WAL, seigneur de Villers-le-Rond, Rossignol, et Neufmanil en partie, prévôt de Chauvency-le-Château, et d'Anne de LAITTRES. Jehanne CHARDEL lui survécut jusqu'en février 1591.

De leur union naquit Françoise de WAL. Par contrat de mariage établi le 17 avril 1584[100], en l'hôtel d'Orval de Marville, elle épousera Simon de SAINTIGNON, fils de François - pair et bailli de l'évêché et comte de Verdun - et de Claude de FAILLY. La mariée est assistée de ses père et mère, de ses grands-parents, Martin et Barbe, de son grand-oncle Philippe, de son frère Henri.

(97) ANLux, CPL, ALX 1193.
(98) ANLux. CPL, ALX 1561, ff° 88r° à 89v°.
(99) ANLux. SHL, 17.03.1569, Abt 1-1298-1
(100) Maison de SAINTIGNON par Jean-Jacques Bouvier dit Lyonnois, 1778, pp. 38 et 39.

B 7-2-1-3-2 Henri de CHARDEL

Titré d'écuyer, seigneur de Pouru-aux-Bois, Harnoncourt et Linay en partie, châtelain héréditaire, receveur et gruyer des domaines d'Ivoix, épousa Barbe de NEUNHEIM[101]. Le 16 avril 1594[102], ils reconnaissent avoir déjà reçu d'Evrard FOULLON, receveur et gruyer des prévôtés de Virton et Saint-Mard, et d'Agnès de PROUVY son épouse, en prêt, une somme de quatre mille francs, à douze patards l'un, prêtés au titre de leurs affaires et nécessités, somme qui sera portée à cinq mille francs, en date du 16 avril 1594. A titre d'hypothèque, ils engagent tout ce qui leur appartient dans la seigneurie d'Harnoncourt, en gagnage, four, terrage, rente, cens de prés, amendes, bois, etc. Henri de CHARDEL s'engage à affecter un autre bien à son épouse, puisque son douaire était assis jusqu'à présent sur la seigneurie d'Harnoncourt. Il s'engage également à payer lors du remboursement de la dette, tous les frais que les créanciers auront engagés pour entretenir et maintenir les bâtiments en bon état d'exploitation. Dans le cas ou il serait amené à les céder, il notifie que les créanciers bénéficieront du droit de préemption. Cet acte sera enregistré par devant Mathieu LALLEMAND, clerc-juré des prévôtés de Virton et Saint-Mard.

Dès le début de l'année 1595, le roi de France, Henri IV, allié pour la circonstance au duc de Bouillon, déclara la guerre à l'Espagne. Lors de cette guerre et suite à la prise d'Ivoix, nombreux furent ses habitants détenus comme prisonniers à Sedan et parmi eux Henri de CHARDEL.

Signature de Henry de Chardel

De sa prison, le 1er mars 1595[103], comme receveur des domaines, il reconnaît qu'il est redevable sur son compte qui finissait le 30 septembre 1594, d'une somme de trois mille cinq cents dix-sept florins carolus, montant qui était à affecter aux gages et traitements du prince de MANSFELD, gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg. Il obtient un sursis pour s'acquitter de cette somme à la prochaine fête de Quasimodo. Ce répit ne lui est accordé qu'en aliénant ses biens à concurrence de ladite somme. Ce qui est certain c'est qu'à la date du 6 mars 1603, c'est Noël du MOULLIN, forestier au quartier d'Ivoix, comme pleige*, qui s'acquitta de ladite somme avec l'espoir de la récupérer auprès des héritiers d'Henri de CHARDEL. Le Conseil de Luxembourg rendit une sentence en sa faveur, le 28 février 1608[104], en précisant que si les biens saisis ne couvraient pas la totalité de la somme, la Cour des Comptes consentait à lui compenser la différence.

Après le décès de Henri de CHARDEL, son épouse, Barbe de NEUNHEIM, convola en secondes noces, avec Lambert MARTINI STELLA, écuyer, licencié en droit, fils de Jean MARTINI STELLA[105] et d'Anne de THONNE-LE-THIL.

Le 2 janvier 1607[106], le couple, qui réside à Thonne-le-Thil, vend à Jean d'ALLAMONT, écuyer, seigneur de Malandry, etc., les grosses et menues dîmes de cette localité.

De l'union de Henri de CHARDEL avec Barbe de NEUNHEIM, naquirent deux enfants :

B 7-2-1-3-2-1 Jacques de CHARDEL.

On le retrouve comme étudiant en philosophie, au collège des pères jésuites à Trêves. Alors âgé de vingt-trois ans, suite à une supplique qu'il adressa aux archiducs Albert et Isabelle, ceux-ci lui accordent des lettres d'émancipation, le 26 mars 1609[107], afin qu'il puisse terminer ses études et gérer le peu de bien qui lui reste. Dans sa supplique, auprès de ses souverains, il explique que son feu père Henri de CHARDEL, châtelain héréditaire et receveur des domaines d'Ivoix, a laissé à son décès de nombreuses dettes et plusieurs procès et que ses tuteur et curateur, en raison de sa minorité, ont administré de manière excessive, de sorte qu'il ne lui reste presque plus rien. Avant toute transaction future, il sera toutefois tenu d'obtenir l'autorisation de sa mère, toujours en vie.
Le 30 janvier 1610, pour satisfaire aux dettes de son père, il cède à Noël du MOULLIN, le pré nommé « Esparguemaille », contenant six à sept fauchées de pré, et un autre pré nommé « le pré de la Chastellerie », contenant trois cent vingt verges, biens qui relèvent en fief de la prévôté d'Ivoix.
En 1656[108], lors du dénombrement des feux du duché de Luxembourg et du comté de Chiny, Jean du MOULLIN, de Bernauw, maréchal de camp et commandant à Montmédy, fils du précédent, demandera que les commissaires chargés du dénombrement joignent à leur besogné* une copie des actes de propriété, l'un daté du 25 décembre 1570, en faveur de Martin CHARDEL, et l'autre, celui du 30 janvier 1610, passé par-devant le tabellion d'Ivoix.

(101) Le 19 juin 1594, apparaît un René de NEUNHEIM, seigneur en partie de Bazeilles-sur-Othain, sans connaître quel est leur lien de parenté. AEArlon, château de Guirsch, carton n° 60, période 1591-1600.
(102) ANLux. SHL, 16.04.1594, Abt1-1689 (n° 3116).
(103) ANLux. SHL, 10.03.1595, Abt 1 – 1699 (N° 3129)
(104) ANLux. CPL, ALX 1619, f° 55r°.
(105) Tué par l'huissier DEGLER, en juillet 1566.
(106) AEArlon, château de Guirsch, carton n° 144.
(107) ANLux. SHL, 26.03.1609, Abt 1 – 1974.
(108) ANLux. Dénombrement des feux du duché de Luxembourg – 1656.

Jacques CHARDEL sera impliqué avec sa sœur Jeanne, dans plusieurs procédures judiciaires. Le 7 mars 1616 [109], contre Nicole de WAL, le 22 janvier 1620 [110], contre Henry de FOSSÉ leur tuteur, le 6 avril 1620 [111], contre les héritiers Collignon PROTHIN, le 10 avril 1628, à nouveau contre Nicole de WAL.

Le 20 avril 1629[112], on le trouve qualifié d'écuyer et de châtelain héréditaire d'Ivoix, comme le furent, son père Henri, son grand-père Martin, son bisaïeul Jacques, son trisaïeul Pierre ; le qualificatif « héréditaire » n'était en rien usurpé.

B 7-2-1-3-2-2 Jehanne de CHARDEL

Elle épousa en premières noces Nicolas de BINSFELD, écuyer, qui comparaît, le 8 novembre 1613[113], au nom de son épouse Jehanne de CHARDEL, devant la cour prévôtale de Virton et Saint-Mard, celle-ci composée de Claude LAITTRES, prévôt, Jean de CIRCOURT, seigneur de Villers-la-Chèvre, capitaine et officier de la seigneurie de La-Tour-devant-Virton, Jean d'ORSAINFAING, seigneur d'Aigremont, Mathieu LALLEMANDT, clerc-juré, lequel vend au sieur Jean de FOULLON, seigneur de Harnoncourt, et à demoiselle Catherine de CUGNON, sa femme, le huitième de la seigneurie de Harnoncourt, comprenant les amendes, rentes, bourgeoisies, terrage, four, moulin et bois, ainsi que le quart dans une cense, communément appelée « La Motte », située sur le "bout bas" dudit Harnoncourt, consistant en maison, grange, étables, jardins, chènevières, prés, avec toutes ses aisances et dépendances, l'ensemble des biens vendus provenant du chef de son épouse et ce pour la somme de quatre mille neuf cent francs, à douze patards l'un, monnaie courante au duché de Luxembourg.

En secondes noces, avant le 29 juillet 1619, elle épousera Jean de SAINT-MARD, clerc-juré de la prévôté de La-Ferté-sur-Chiers, fils de Grégoire de SAINT-MARD[114], lieutenant-prévôt de cette prévôté, officier et procureur des abbé et religieux de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne, en leurs seigneuries de Chauvency-Saint-Hubert et Moulin.
Ce dernier, en juillet 1624[115], remontrera que son beau-père Henri de CHARDEL, lors des guerres avec la France, a été mené prisonnier à Sedan et qu'il avait été contraint à vendre « plusieurs beaux biens » pour faire le prix de sa rançon.
Le 25 mai 1629[116], au nom de son épouse, conjointement avec son beau-frère Jacques de CHARDEL, ils se produisent devant le Conseil Provincial de Luxembourg, contre la justice de Montmédy et les héritiers de l'avocat WARIS.

Ainsi s'achève la saga des CHARDEL, alors que nous sommes très proches de l'annexion par la France des prévôtés Luxembourgeoises de Chauvency-le-Château, Damvillers, Ivoix, La-Ferté-sur-Chiers et Thionville. Ivoix, comme ville frontière avec la France, eut pendant des siècles à subir les conséquences de guerres incessantes, celle opposant Ladislas, roi de Bohême et le duc de Saxe à Philippe duc de Bourgogne, dont les incursions incessantes, entre 1441 et 1444, ruinèrent tous les villages de la prévôté, lesquels mirent près de quarante ans à se relever ; l'occupation de 1542-1544 qui verra, en 1543, près de 600 personnes d'Ivoix, La Ferté et Chauvency, se réfugier à Marville, terre de neutralité ; celle de 1552-1559, qui verra les habitants d'Ivoix contraints à quitter la ville, « avec une blanche verge à la main* », sans pouvoir emporter leurs biens, de sorte qu'ils perdirent tous leurs titres de propriété, ainsi que les registres et protocoles de la ville ; la guerre de 1595-1598, comme évoqué dans cette étude ; puis la guerre de trente ans (1618-1648), amenant tous ses maux de désolation et d'épidémie. Tous ces évènements entraînèrent des mouvements de population importants, si bien que les CHARDEL disparurent d'Ivoix [117], avec bon nombre d'autres familles qui immigrèrent, comme les BAZELAIRE dans les Vosges, les MIGETTE à Marville, etc.

Si bien que j'ai retrouvé l'existence d'un certain Jean CHARDEL, capitaine d'infanterie qui, le 23 juillet 1672[118], fit son dénombrement pour la haute justice de Frisange (Frisingen), en la prévôté de Luxembourg.
Une Marie-Françoise de CHARDELLE, abbesse de l'abbaye de Bonnevoie, en 1722[119].

Est-ce que ces deux mentions augurent une suite ? Peut-être ! D'autant qu'au moins deux autres personnages n'ont pu être rattachés à la présente étude, faute de documents le permettant pour l'heure. Il s'agit de :

- Jean CHARDEL, nommé à la charge de capitaine et prévôt d'Ivoix[120], par commission délivrée entre 1504 et 1530.
- Et un autre Jean CHARDEL, originaire de Marville, docteur en décrets, chantre de l'église de Metz, qui avait obtenu de la curie romaine, à la fin du 15e siècle, le bénéfice de la chapelle du « Bonlieu », située sur le

(109) ANLux. CPL, Causes, cote ALX 1224.
(110) ANLux. CPL, Causes, cote ALX 1233, f° 72r°.
(111) ANLux. CPL, Causes, cote ALX 1233.
(112) ANLux. CPL, Requêtes, cote ALX 0027, boîte n° 4.
(113) ANLux. SHL, 8.11.1613, Abt 1 2067.
(114) AESH. Seigneurie de Villers-la-Loue, cote 823. Grégoire de SAINT-MARD, fit ses études à l'université de Cologne, vers 1570-1572.
(115) ANLux. CPL, requêtes, cote ALX 0012/2.
(116) ANLux. CPL, causes, cote ALX 1246.
(117) Plus une seule mention dans les registres paroissiaux de Carignan, qui débutent en 1624.
(118) ANLux. Dénombrement de fiefs, cote ALX 0031.
(119) ANLux. Cote MCN 5549, notaire Pierret, 30.01.1722
(120) AD du Nord, provisions d'office, cote B 19016.

territoire de l'actuelle commune de Rouvroy (B), chapelle à la collation de l'abbaye de Mureau, située dans les Vosges.

Jean Migette

Remerciements :

Cette étude a pu être menée grâce au concours des personnes suivantes, que je remercie vivement :

- Madame Josée KIRPS, directrice, et Madame Nadine ZEÏEN, conservatrice de la section des fonds anciens ; Archives Nationales de Luxembourg (L).
- Monsieur Michel TRIGALET, directeur, et son équipe ; Archives de l'Etat à Arlon (B).
- Monsieur Pol SCHILTZ, de Luxembourg, ancien professeur d'histoire et de latin, pour son aide dans la transcription et traduction des chartes du 16e siècle, en allemand gothique.
- Madame Léa FERREZ-LENHARD et Monsieur Florent PICOULEAU ; Bibliothèque du château de Chantilly (60-F).
- Monsieur Marc DEBOISSY, pour sa contribution à l'illustration héraldique.

Glossaire :

Amodiation : du verbe amodier : donner à ferme moyennant une redevance fixe en argent, ou en grains, voire les deux selon les clauses du bail d'amodiation.
Ancerie ou ancesserie : biens échus à un héritier provenant de ses ancêtres.
Arrenter : céder ou acquérir contre une rente.
Blanche verge : la phrase est ici à prendre dans le sens d'une contrainte vexatoire et de soumission des vaincus envers les vainqueurs.
Bouverie : Dans la région de Verdun, fin du Moyen Age, il s'agit de l'étable en général, par opposition à la « mareschaussie » qui est l'écurie pour les chevaux.
Besogné : implique ici l'exécution d'une mission, comme une enquête, par des commissaires nommés par une instance judiciaire supérieure.
Costel : en langage du 16e siècle. Signifiant "côté" de nos jours. Marville, capitale des Terres Communes, était gérée par une double administration, une du côté Luxembourgeois et l'autre du côté Lorrain, d'où cette notion de partition.
Dénombrement : Terme de féodalité. Déclaration donnée par le vassal, des héritages, cens et autres droits qu'il tient de son seigneur. S'applique également au comptage des personnes habitant un pays qui se faisait par feux (foyers) ; l'équivalent aujourd'hui de nos recensements de population.
Dérodement : travail consistant à arracher, abattre, défricher, mettre en valeur une terre.
Domp : diminutif pour les religieux pour les placer au-dessous de Dieu à qui seul appartient le titre de Dominus.
Droit de retrait lignager : action de se réapproprier un héritage qui a été vendu par un des ses ascendants, d'où le terme « lignager », moyennant le remboursement de la valeur du bien.
Estoc : ici prenant le sens de biens provenant directement de sa ligne, parents, grands-parents, etc.
Feu et fumière : cette expression signifie que la cession a été faite à tous les chefs de famille, payant l'impôt, d'où la notion de feux, ou conduits. C'est sur cette base que l'administration fiscale de l'époque déterminait l'assiette d'imposition.
Franc-alleu : bien héréditaire, franc ou libre de tous devoirs féodaux. Le droit de propriété y est absolu. Il ne doit ni hommage, ni cens et ne supporte aucun droit de mutation.
Franchard : ancienne mesure de capacité pour les grains, qui valait environ 26 litres, mesure de Verdun.
Frivol appel : terme judiciaire qui condamnait à une forte amende la partie qui se portait en appel d'une sentence d'une juridiction subalterne, sans justification probante.
Gagnage : domaine agricole, généralement d'une certaine importance et isolé du village.
Gruyer : officier domanial chargé de la gestion des bois et des rivières. Cette charge était assurée le plus souvent par le receveur des domaines, voire directement par le prévôt, dans les circonscriptions de faible importance.
Hoir : celui qui est légalement le bénéficiaire d'une succession.
Homme de fief : personne de condition noble, membre d'une cour féodale.
Intimé : terme juridique qui désigne le défendeur lors d'une procédure d'appel.
Mainlevée : obtenir par décision de justice la restitution d'un bien suite à une mise sous séquestre.
Mambour ou mainbour : tuteur, curateur.
Mouvée : à rapprocher peut-être de "moulée", ancienne mesure de volume pour le bois correspondant à un cube de 3 pieds 8 pouces de côté soit 1,689 stère.
n. st. : nouveau style en conformité avec notre actuel calendrier. Pour nos contrées, la nouvelle année ne commença qu'au 1er janvier 1576, par une ordonnance de Philippe II, roi d'Espagne, du 15 juin 1575. Auparavant elle commençait la veille de Pâques, c'est-à-dire entre le 22 mars et 25 avril, selon les années.
Pardessus : Dans le cas d'une succession, ou il n'y a pas équité de partage entre les héritiers, les mieux dotés versent aux autres une compensation en argent de la différence.
Penneit ou pené, penai : ancienne mesure de capacité pour les grains, équivalant au bichet, dont le volume diffère de manière importante d'une région à l'autre : 29,42 litres au 16e siècle en Lorraine.
Pleige : ancien terme de jurisprudence. Celui qui sert de garant, de caution.
Pourprin ou pourpris : enclos, verger, terrain, dépendant immédiatement de l'habitation.
Reeds : mesure de capacité de grains.
Relief d'appel : lettres émanant d'une instance judiciaire supérieure qui autorisaient à faire intimer, ou assigner, pour procéder sur l'appel interjeté.
Signe patibulaire : Gibet ou bois de justice ou était supplicié les condamnés.
Tayon : grand-père par rapport à l'intéressé.
Tonlieu : droit qui se payait pour les places où on s'étalait sur un marché.
Vidimé : action de délivrer un vidimus qui est une reproduction, mot à mot, d'un acte antérieur, authentifiée par un notaire.
Vooge ou vouge : lance avec à son extrémité une large lame, avec une partie recourbée, avec laquelle les soldats désarçonnaient les cavaliers et tranchaient les jarrets des chevaux.

Armoiries : familles Chardel et alliées

Chardel

Chardel

Chardel

Cicignon

Clabay

Etalle

Frantz de Soleuvre

La Fontaine

Le Gouverneur

Michiel dit Chamouilly

Sapogne

Saublet dit Hugonel

Strainchamps

Villers le Preudhomme

Wal

Wellin

Xivry

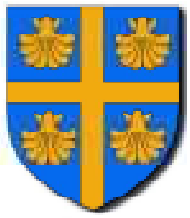

Ypres

Publications récentes

A découvrir… et à lire.

Olivier Caumont, ***Dépôts votifs d'armes et d'équipements militaires dans le sanctuaire gaulois et gallo-romain des Flaviers à Mouzon (Ardennes),*** Montagnac, Editions Monique Mergoil, 2011.
Nous ne faisons que signaler cet important travail sur le bilan des fouilles au sanctuaire des Flaviers sur le territoire de Mouzon. Ce site archéologique a été découvert en 1965 et a été fouillé jusque dans les années 1991-1992.
La première partie du livre est une introduction historique qui évoque l'histoire de toute la région dans l'antiquité alors que la seconde dresse un inventaire des objets qui ont été mis au jour. Elle est accompagnée de très nombreux dessins et de tableaux. Dans les deux dernières parties, on trouvera en particulier une longue bibliographie. Un tel ouvrage ne s'adresse pas au grand public mais plutôt aux archéologues. C'est un modèle du genre.

David Nicolas et ses collaborateurs, ***Carte archéologique de la Gaule. Les Ardennes 08,*** Paris, 2011.
Ce livre sur l'archéologie du département des Ardennes remplace avantageusement le travail de Maurice Toussaint publié en 1955. De grand format, magnifiquement illustré en noir et en couleur, c'est un inventaire des découvertes archéologiques effectuées dans les Ardennes. La partie répertoire dans laquelle les sites sont classés par ordre alphabétique est précédée d'une excellente introduction historique dans laquelle on peut lire une histoire de la recherche archéologique dans le département.
Les auteurs évoquent ensuite les sites ardennais, les plus connus comme Acy-Romance mais aussi les trouvailles les plus modestes. Dans cette étude, le pays d'Yvois occupe une bonne place avec les fouilles de la villa gallo-romaine de Maugré et les découvertes effectuées dans d'autres localités. Voilà un ouvrage à mettre dans toute bibliothèque ardennaise.

David Harmand et Roger Schmidt, ***Ligne Maginot. La Ferté, l'ouvrage sacrifié. Guide technique et historique de l'ouvrage de La Ferté,*** Comité du souvenir des défenseurs de l'ouvrage de La Ferté, 2012.
Cette plaquette, très attrayante, a bénéficié de la collaboration de Frédéric Lisch, infographiste bien connu de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la ligne Maginot. Elle renouvelle un sujet que chacun croît connaître. On y trouve une bonne description du petit ouvrage de La Ferté, une relation détaillée des combats qui y ont eu lieu puis il est aussi question de l'après-guerre.
La brochure est magnifiquement illustrée grâce à de belles photos en couleurs, des cartes et des plans ainsi que par d'abondants documents d'époque, essentiellement des photos prises par les Allemands. Merci aux auteurs de nous avoir rappelé l'effroyable drame vécu par la garnison de l'ouvrage en mai 1940.

Le président de notre association cherche aussi à faire connaître notre région par l'intermédiaire d'autres revues que le *Pays d'Yvois.*

C'est ainsi que la revue ***Terres Ardennaises*** a publié récemment plusieurs articles. En juin 2011 (n°115), elle a fait paraître le rapport anonyme sur l'occupation allemande de Carignan en 1914-1918 qui venait d'être découvert par Francis Raymond et Jean-Luc Guien. L'année suivante (mars 2012, n°118), on a pu lire un texte sur les fortifications de Carignan et plus particulièrement les casemates des bastions d'Orléans, de Bourgogne et Ramsault, ces dernières n'étant pas facilement accessibles. Le tout était illustré par de belles photos réalisées par F. Raymond et J-L. Guien. Enfin, en juillet 2013 a été publié un article sur la prévôté luxembourgeoise d'Yvois (1340-1659).

L'érudite revue lorraine ***Lotharingia*** a rendu hommage dans un volume de Mélanges (XVIII, 2013) à Hubert Collin qui fut pendant plusieurs années directeur des Archives des Ardennes avant de terminer sa carrière aux archives ducales de Nancy. Le président y a écrit un article de synthèse sur le duché de Carignan 1662-1790. Un tirage à part a été déposé aux archives du C.H.A.Y.

Stéphane Gaber

Guy et Monique Debande, ***Histoire de Mogues,*** Edité par les auteurs, 260 pages, 35 €.
Guy Debande avait publié en 2009 un premier volume retraçant l'histoire de Mogues. Il continue à travailler sur le sujet avec son épouse Monique et en 2013 le couple édite un second ouvrage toujours intitulé « Histoire de Mogues » mais enrichi de plus de quatre-vingt-dix pages. Des questions laissées en suspens ont trouvé réponse, la généalogie a été étoffée et des photographies inédites en agrémentent la lecture. Un deuxième tome en quelque sorte.

Manuel Téjédo-Cruz, ***Barrer la Route,*** Editions Euromédia à Douzy, 304 pages, 32 €.
La guerre comme si vous y étiez. Après un bref rappel des faits générateurs de la Seconde Guerre mondiale et le passage en revue des forces en présence, c'est la chronologie et la relation des actions de guerre menées dans notre secteur. Le texte est illustré de très nombreuses photographies souvent inédites car prises par les Allemands : passage de troupes, Carignan, Mouzon et les villages alentour. Bref un ouvrage bien construit et très documenté, rédigé un peu à la manière d'un correspondant de guerre.

Manuel Téjédo-Cruz, ***La dernière marche de l'Empereur,*** Edité par l'auteur, 76 pages, 12 €.
Un nouveau titre du même auteur qui fait reculer l'Histoire de soixante-dix ans. Il nous plonge dans les derniers jours du Second Empire dont les Ardennes et plus spécialement le Mouzonnais, le Pays d'Yvois et surtout le Sedanais furent le théâtre. Les faits sont rappelés et valorisés par des dessins d'époque et les portraits des chefs d'armées des deux camps. En complément, des photographies des rares monuments commémoratifs des batailles, souvent méconnues du grand public.

Stéphane Gaber, ***Quatre siècles de fortifications en Lorraine,*** Editions Serpenoise à Metz, 35 €.
C'est le dernier ouvrage de notre regretté président disparu en 2013. Le sous-titre « des premiers bastions à la ligne Maginot » résume parfaitement l'ouvrage qui en 168 pages, avec force illustrations d'époque et des photographies de l'auteur à l'appui, décrit le patrimoine fortifié lorrain, de l'est ardennais aux confins de l'Alsace : indispensable complément à l'étude des conflits qui ont ravagé nos contrées au fil des siècles.

Jean-Luc Guien

Constitution d'un fonds documentaire

Acquisitions réalisées en 2012-2013 :

- *Dépôt votif d'armes et d'équipements militaires dans le sanctuaire gaulois et gallo-romain des Flaviers à Mouzon (Ardennes)* : O. Caumont, 2011.
- *Pure, histoire des origines à 2001* : R. Lacombe, 2010.
- *Face à la Gestapo, du réseau Prosper à la chute du maquis du Banel, 1942-1944* : A. Biazot et P. Lecler, 2011.
- *Le siège de Jametz* : Jean de Scoffier, 1589 (réédition de 2012).
- *Histoire de Margut, Fromy et S^t^ Walfroy* : Abbé Hamon, 1874 (réédition de 1989).
- *Histoire de Carignan et du Pays d'Yvois* : S. Gaber, 1976.
- *Barrer la route* : M. Téjédo-Cruz, 2012.
- *Quatre siècles de fortifications en Lorraine* : S. Gaber, 2012.
- *Manuel pratique de culture fourragère* : Clément et Henry Denaiffe, 1894.
- Une *carte postale montrant le bureau de poste allemand à Carignan en 14-18.*
- *Baybel, la dernière marche de l'Empereur :* M. Téjédo-Cruz, 2013.
- *Histoire de Mogues* : Guy et Monique Debande, 2013.

Dons :

M. Aubert A. : un document de mesures réalisées par M. Debraine relatif au clocher de l'église de Carignan.

M. et M^me^ Nicolas J.-L. : "Souvenirs de la Seconde Guerre mondiale" (témoignage de M. René Lambert de Margny).

M^me^ Federspiel M.-C. :
- Jean Hubert, Géographie historique du département des Ardennes, imprimerie Jolly de Charleville, 1855.
- « Souvenir » de l'abbé Joseph Coutelier (1871-1945), curé de Blagny, Linay et Sailly.

M. et Mme Rambourg M. : une collection de bulletins municipaux de Carignan allant de 1978 à l'année 2000.

M. Perrin J.-M. : un album de photos sur Carignan (années 80).

M. Denaiffe J. : numérisation du témoignage de Henri-Louis Denaiffe "Une vieille famille yvoisienne au service de l'agriculture et des autres" avec de nombreuses photos montrant l'activité de la graineterie.

M. Houdinet C. :
- Un ensemble de cartes postales portant principalement sur Carignan après la reconstruction.
- Les mémoires historiques de Marie-Thérèse-Louise de Carignan princesse de Lamballe (édition de 1801).
- 13 programmes de séances récréatives organisées par l'Amicale des anciens élèves de Carignan des années 1930 à 1960.
- Un acte notarié de 1856 concernant le village de Mogues (étude de M. Jacquier, notaire à Carignan).
- Une affiche d'adjudication à Mogues datée du 13 juin 1934 (étude de M. Jacques, notaire à Carignan).
- Une affiche d'adjudication à Mogues datée du 17 mai 1938 (étude de M. Jacques, notaire à Carignan).
- Une affiche des "Mouettes de la Chiers" (soirée dansante organisée en 1963).

Mme Harbulot F. : un ensemble de documents issus des archives de M. Jacques Harbulot.
- Un travail sur la Chiers réalisé avec les élèves du cours complémentaire.
- Le règlement des sapeurs-pompiers de Carignan de 1821 ainsi qu'un rapport relatif à un incendie important en 1865 (documents provenant de M. Robert Grofils).
- Des documents concernant une représentation théâtrale ("Le chapeau de paille") donnée en 1943 au profit des prisonniers.
- Un texte sur l'Armistice de 1918 à Carignan.
- Un texte sur la Libération de la ville en 1944.
- Une cassette sur la cérémonie de jumelage Carignan-Weinsberg.
- Quelques bulletins municipaux de 1970 à 1979.
- Quelques cartes postales de Carignan.
- De nombreuses photos concernant Carignan et les villages du canton prises par M. Jacques Harbulot dans le cadre de son travail de correspondant du journal l'Union dans les années 1970-1980.
- Un reportage photo sur la cavalcade de 1977.

Nous avons pu aussi consulter et numériser en partie d'autres documents (photos de la reconstruction de la ville, reportage scolaire sur la graineterie Denaiffe ainsi que trois cahiers remplis de photos sur la vie yvoisienne de 1945 à 1956) qui ont ensuite rejoint les archives départementales des Ardennes.

M. Bréda A. : trois ouvrages de l'écrivain Yvoisien Jules Mazé : "La cour de Louis XV", "Les journées révolutionnaires d'octobre 1789", "La famille royale et la révolution".

M. Csanyi L. : une pierre de taille qui a permis à l'association de refaire le corbeau gauche de la cheminée située dans la petite pièce du corps de garde de Carignan.

CHRONIQUE DU PAYS D'YVOIS

Nouvelles du Pays d'Yvois

En avril 2013, un important pan de mur du bastion Ramsault s'est effondré dans un jardin privé. Il faudra surveiller que cela n'entraîne pas de dégâts au niveau des casemates de ce bastion datant de 1545.

La municipalité a réalisé l'année passée la réfection d'un autre élément des remparts situé près du bastion Gouvion.

Les travaux en juillet 2013.

Le 3 mai 2013, l'Amicale du 136 R.I.F. a organisé une soirée débat consacrée à deux thèmes : l'intervention française au Mali en 2013 et les maisons fortes dans les Ardennes, complément de la ligne Maginot.

En 2013, la commune de Vaux-lès-Mouzon a célébré le 250e anniversaire de la consécration de son église. A cette occasion, a été réalisée une exposition sur Nicolas de Hontheim, évêque auxiliaire de Trèves, qui était présent lors de cette consécration le 24 août 1763.

Les travaux de rénovation du corps de garde de la porte de Bourgogne ont débuté en octobre 2013. Il s'agit de la réfection de la couverture et de la charpente, de la restauration des murs, du rétablissement des ouvertures d'origine et de l'aménagement intérieur. Le bâtiment rénové devrait ensuite être mis à la disposition de l'association : présentation de l'histoire du Pays d'Yvois, départs de visites, expositions…

Un aspect de la charpente ancienne.

Vie de l'association

En 2012

Le 17 mai, dans le cadre de la foire de l'Ascension, s'est tenue une exposition sur l'histoire de l'hôtel de ville, siège de l'ancien bailliage de Carignan, suite à sa récente rénovation.

Quarante personnes ont suivi les visites de l'église de Vaux-lès-Mouzon organisées les 17, 24 et 31 août.

Le 8 septembre, le Cercle Historique a accueilli un groupe d'une cinquantaine de personnes de l'association "l'Ardenne à Paris" avec une présentation de l'histoire de la ville, de la collégiale puis du bastion d'Orléans.

L'association a participé, le 16 septembre, aux journées européennes du patrimoine en organisant une visite des remparts en empruntant les rues anciennes comme la rue d'Orval qui apparaît déjà sur un plan du XVIe siècle.

Le 4 octobre, réunion du Conseil d'Administration du C.H.A.Y. pour envisager l'utilisation et l'aménagement du corps de garde rénové.

L'association a participé en 2012 et en 2013 à plusieurs réunions organisées par le Comité départemental du centenaire de la 1re Guerre mondiale.

En 2013

Le 23 janvier, nouvelle réunion du C.A. pour préparer l'exposition photo sur les châteaux du Pays d'Yvois.

Le 24 avril, la municipalité et le Cercle Historique ont accueilli M. Don Metz et M. Lauginie. M. Metz est le neveu de Donald James Metz, l'un des aviateurs canadiens enterrés à Carignan dont l'avion s'est écrasé sur le Mt Tilleul en novembre 1943.

Sur les lieux du drame.

Le 9 mai a vu l'organisation d'un concours photo ayant comme thème les châteaux du Pays d'Yvois : M. Baron, Mme Gemmerlé et M. Rylow ont été récompensés.

En août 2013, l'association a organisé des visites guidées du village de Sailly. Chaque vendredi, les intéressés ont pu découvrir l'histoire de l'église, du cimetière, du calvaire, de la maison Berryer (article dans ce numéro) et de la

Visite guidée du village de Sailly

chapelle Sainte-Barbe.
A la suite des visites, la mairie de Sailly leur a ouvert ses portes pour une exposition d'anciennes photographies et cartes postales du village.

Exposition-photo à la mairie de Sailly

Ces petites excursions historiques estivales ont beaucoup plu, si bien que l'association a décidé de les réitérer : l'église, la chapelle et le château d'Auflance devraient être mis à l'honneur cet été.

Le 10 septembre, en accord avec la municipalité, l'association a assuré le retour à Carignan du tableau, non classé, de "la Vierge à l'enfant" qui se trouvait depuis de nombreuses années dans les réserves du Musée de l'Ardenne.

Tableau de Carignan.

Un membre de l'association, M. Christophe Hubert, a découvert qu'il s'agissait d'une copie du XIX^{e} siècle d'un tableau de Ludovic Carrache (1555-1619). L'œuvre originale a appartenu notamment au prince de Carignan Victor-Amédée de Savoie et ensuite à Louis XV à partir de 1740.
Des devis de restauration sont en cours de réalisation pour ce tableau ainsi que pour les six autres classés se trouvant toujours à Charleville (voir bulletin n°12 du Pays d'Yvois).

Œuvre originale (musée du Louvre).

La municipalité a associé l'association aux travaux du corps de garde de la Porte de Bourgogne au travers de la participation aux différentes réunions de chantier.

Les journées européennes du Patrimoine des 14 et 15 septembre ont permis d'accueillir 60 visiteurs dans l'église collégiale.

L'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre a vu l'élection du nouveau président M. Alain Bréda ainsi que celle de M. Jean Migette, vice-président adjoint. Le conseil d'administration s'est étoffé avec l'élection de membres supplémentaires : Mme Josiane Roy et MM. Luc Jonet, Christian Houdinet et Jean-Louis Nicolas.

Le site Internet de l'association s'est enrichi d'une nouvelle rubrique (Photos → présent et passé). Il s'agit à l'aide d'un curseur de remonter le temps en passant d'une vue actuelle à une photo datant d'une centaine d'années. Cela permet de constater une évolution importante due en particulier aux destructions de 1940. Cette rubrique va, dans la limite des photos disponibles, s'ouvrir aux localités voisines.

Le classement des archives anciennes de la ville avec la constitution d'un fichier informatique se termine. Cela constituera une source de documentation importante pour l'histoire de la commune.

A l'initiative du Musée Gaumais de Virton, un échange de revues avec le C.H.A.Y. a été réalisé en cours d'année.

Recherches et découvertes

Nous avons découvert sur "Internet" qu'un manuscrit des "Annales d'Ivoix" du père Delahaut dédié au duc de Carignan, Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre avait été vendu en 2011. Ce document doit être fort intéressant car il contient, en dehors du texte qui a été réédité en 1997 un armorial "des nobles de la ville et du pais d'Ivois" ainsi que "des pièces justificatives ou des pièces anciennes servant de preuves aux annales d'Ivois". Peut-être aurons-nous le bonheur de le consulter un jour.

Au cours de l'année, grâce à M^{me} Hubert dont le grand-père, Jules Hubert était le chauffeur de Henri Denaiffe, nous avons renoué des liens avec MM. Jean et Eric Denaiffe descendants de cette famille Yvoisienne bien connue. Ces contacts ont permis de réaliser des échanges de documents se rapportant à la graineterie et également de retrouver un beau tableau représentant la halle de Carignan. Nous avions seulement connaissance par une photocopie d'un autre exemplaire de ce tableau. Les deux versions qui se différencient par quelques détails ont été peintes par André Chabellard (voir l'article sur les catalogues de la graineterie Denaiffe dans le bulletin n°13). D'autres recherches nous ont permis de trouver que M. Chabellard avait aussi réalisé un tableau représentant l'entrée du village de Linay mais nous n'en avons malheureusement pas de représentation.

La halle de Carignan par André Chabellard (col. Eric Denaiffe).

Jules Mazé (1865-1951), écrivain natif de Carignan, a rédigé de nombreux ouvrages : beaucoup sont relatifs à l'histoire de France mais il a aussi écrit quelques romans. Nous avons réussi à en retrouver deux : "La fille de la forêt" et aussi, grâce aux recherches de Christophe Hubert, "Les petites Litte". Dans ces romans, on retrouve quelques descriptions des communes de Blagny et de Carignan il y a une centaine d'années. Ces extraits pourront paraître dans un prochain bulletin.

La préparation, en 2012, des visites de l'église de Vaux-lès-Mouzon nous a permis de découvrir dans les combles du bâtiment le châssis d'une horloge ancienne réalisée en 1769 par François Raimon horloger de Villy (voir la chronique du bulletin n°11 du Pays d'Yvois). Malheureusement, une grande partie du mécanisme n'existe plus.

Sur la barre supérieure :
F RAIMON A VIL(...) 1769

Elucubration :

Les "arts Chives"

J'aime bien les arts, les beaux arts, les lézards mais surtout les arts Chives. Ils sont le produit d'un peuple intemporel, non identifiable, universel et de nulle part : les Chives qui depuis la nuit des temps ont produit, produisent et vraisemblablement produiront encore et toujours des quantités énormes d'art. Ces arts Chives existent sous toutes les formes, sur n'importe quel support, à propos de tout et de rien, pour vivre, survivre, régenter, commander, payer, obéir, désobéir, prier, pleurer, rarement pour rire !

Les Chives sont partout, leurs arts aussi. Actuellement, le C.H.A.Y. (Centre Historique des arts Chives Yvoisien) dont je suis membre s'intéresse aux arts Chives locaux, ceux du Pays d'Yvois dont Carignan est la pièce maîtresse. Le but est d'en déchiffrer la teneur, d'en dresser la liste chronologique et exhaustive et de l'ajouter à la liste déjà longue des archives des arts Chives…

Jean-Luc Guien

Dernière minute :

M. Joël Ober, forgeron et ferronnier d'art dans l'Yonne vient de nous communiquer la photo de l'une de ses enclumes qui porte l'inscription suivante : DUBOC A CARIGNAN ARDENNES 3656 186 kg. Il aimerait connaître l'entreprise et l'année de fabrication. Nous n'avions pas, pour l'instant, connaissance d'une fabrique d'enclumes à Carignan. Tous les renseignements seront naturellement les bienvenus.

Précision :

Au sujet de l'article "De Mogues à Paris : les horlogers Lepaute" paru dans le bulletin n°13 de l'association, M^{me} Josiane Dennaud souhaite apporter une remarque concernant les sources du portrait de M. Lepaute Dagelet.

A savoir : "archives privées, copyright Josiane Dennaud, Présidente de Aghora Le Mesnil le Roi"

Palmarès du concours photos organisé le 9 mai 2013 à l'occasion de la foire de l'Ascension

Château de Lombut (photo J.-J. Baron)

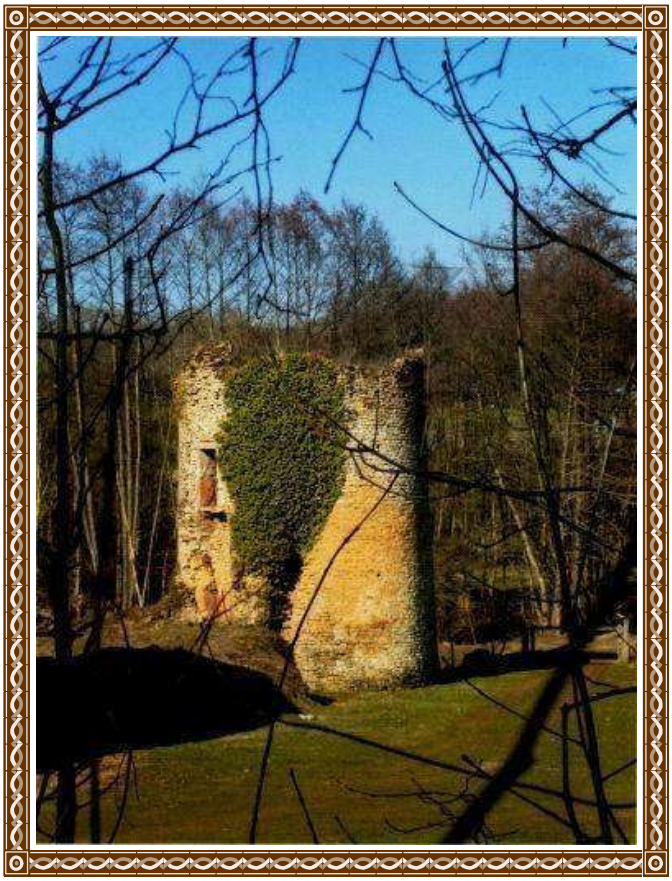

Une tour du château d'Auflance (photo A. Gemmerlé)

Un aspect du château de Malandry (photo J. Rylow)

1er	prix :	**M. Jean-Jacques BARON**
2e	prix :	**Mme Anne GEMMERLE**
3e	prix :	**M. Jean RYLOW**

Publications relatives au Pays d'Yvois

	Prix unitaire	Port
Editées par Stéphane Gaber *(avant la création du Cercle Historique et Artistique Yvoisien)*		
Histoire de Carignan et du Pays d'Yvois (S. Gaber-1976)	épuisé	
Carignan et son canton à travers les cartes postales anciennes (1900-1940) (S. Gaber-1re édition 1981, 2e édition revue 1994)	épuisé	
Editées par (ou pour) l'association		
Le Pays d'Yvois-Carignan : hier et aujourd'hui (S. Gaber-1988)	épuisé	
La Révolution française à Carignan et dans le Pays d'Yvois (S. Gaber-1989)	épuisé	
Les remparts (S. Gaber-1991)	7,60 €	+ 2,81 €
Le chapitre et l'église collégiale Notre-Dame d'Yvois-Carignan (S. Gaber-2004)	10 €	+ 2,81 €
Vingt siècles d'histoire au pays d'Yvois-Carignan (S. Gaber-2009)	15 €	+ 3,93 €
Bulletin n° 1 du Pays d'Yvois (1985)	Ces quatre numéros épuisés sont téléchargeables sur le site Internet de l'Association **(http://chay08.free.fr)**	
Bulletin n° 2 du Pays d'Yvois (1987)		
Bulletin n° 3 du Pays d'Yvois (1990)		
Bulletin n° 4 du Pays d'Yvois (1993)		
Bulletin n° 5 du Pays d'Yvois (1995)	1,50 €	+ 2,81 €
Bulletin n° 6 du Pays d'Yvois (1998)	3 €	+ 2,81 €
Bulletin n° 7 du Pays d'Yvois (2000)	3,80 €	+ 2,81 €
Bulletin n° 8 du Pays d'Yvois (2002)	4 €	+ 2,81 €
Bulletin n° 9 du Pays d'Yvois (2004)	4,50 €	+ 2,81 €
Bulletin n° 10 du Pays d'Yvois (2006)	4,50 €	+ 2,81 €
Bulletin n° 11 du Pays d'Yvois (2008)	5 €	+ 3,63 €
Bulletin n° 12 du Pays d'Yvois (2010)	5 €	+ 2,81 €
Bulletin n° 13 du Pays d'Yvois (2012)	6 €	+ 3,63 €

On peut se procurer les publications disponibles à la Maison de la Presse ainsi qu'à la Papeterie la Table des Matières de Carignan (ou auprès du siège social de l'association, 2 rue Laurent 08110 Carignan).

Pour les personnes désirant adhérer à l'association du Cercle Historique et Artistique Yvoisien

Inscription à envoyer à l'adresse suivante : Siège Social du C-H-A-Y, 2 rue Laurent 08110 CARIGNAN.

Cotisation : 10 €

M.- Mme- Mlle .....

demeurant ..... Code Postal .....Ville.....

désire(nt) adhérer à l'association Historique et Artistique Yvoisienne.

Ci-joint un chèque de ..... à l'ordre du C-H-A-Y.